

TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations.....	6
Liste des tableaux.....	9
Liste des graphiques et figures	10
Liste des cartes.....	10
Liste des photographies.....	11
0. PRÉSENTATION DE LA MISSION D'ÉTUDE: SDAU DE MANGA - HORIZON 2030.....	12
0.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	12
0.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	12
0.3. METHODOLOGIE.....	13
0.3.1. Phase préparatoire.....	13
0.3.2. Phase de collecte des données.....	14
0.3.3. La rédaction et la validation du rapport	15
0.4. LES DIFFICULTES RENCONTREES	15
PREMIERE PARTIE : LA COMMUNE DE MANGA	16
CHAPITRE 1 : STRUCTURATION SPATIALE.....	17
1.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	17
1.2. ORGANISATION ET EVOLUTION ADMINISTRATIVE	19
1.2.1. Evolution administrative	19
1.2.2. Organisation administrative.....	20
1.2.2.1 L'agglomération urbaine.....	20
1.2.2.2. Les villages rattachés.....	20
1.3. MANGA ET SON HINTERLAND	22
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES.....	23
2.1. LE RELIEF.....	23
2.3. LE CLIMAT	26
2.4. L'HYDROGRAPHIE	27
2.5. LA FLORE	31
2.6. LA FAUNE ET LES RESSOURCES HALIEUTIQUES	33
CHAPITRE 3 : DONNEES DEMOGRAPHIQUES	34
3.1. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT.....	34
3.2. PROFIL DEMOGRAPHIQUE	34
3.2.1. Structure de la population par âge et par sexe.....	34
3.2.2. Répartition de la population selon leur milieu de vie.....	35
3.3. FACTEURS D'EVOLUTION DE LA POPULATION	35
3.3.1. Solde naturel.....	35
3.3.2. Les mouvements migratoires.....	35
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIC DU PERIMETRE DU SDAU	37

INTRODUCTION : PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PERIMETRE DU SDAU	38
CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	41
1.1. RELIEF	41
1.2. SOLS	41
1.3. HYDROGRAPHIE	41
1.4. FLORE	41
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	44
2.1. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ENTRE 2006 ET 2011	44
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DE LA POPULATION	44
2.3. FACTEURS D'EVOLUTION DE LA POPULATION	46
2.3.1. <i>La natalité</i>	46
2.3.2. <i>La mortalité</i>	46
2.3.3. <i>Les mouvements migratoires</i>	46
2.4. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION	47
2.5. GROUPES ETHNIQUES, LANGUES PARLEES ET RELIGIONS	49
CHAPITRE 3 : LE TISSU URBAIN	50
3.1. ÉVOLUTION SPATIALE.....	50
3.2. TYPOLOGIE DU TISSU URBAIN	53
3.2.1. <i>Le noyau historique</i>	53
3.2.2. <i>Le lotissement de 1997</i>	53
3.2.3. <i>Zone dite 'non lotie'</i>	53
3.3. TYPOLOGIE DE L'HABITAT.....	54
3.3.1. <i>Habitat traditionnel</i>	55
3.3.2. <i>Habitat moderne</i>	55
3.3.3 <i>Habitat de type mixte</i>	56
CHAPITRE 4 : LA PROBLEMATIQUE FONCIERE	60
4.1. LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE	60
4.2. MODE DE GESTION FONCIERE	60
4.2.1. <i>La gestion traditionnelle</i>	60
4.2.2 <i>La gestion moderne</i>	61
4.2.3. <i>Le mode d'acquisition de la terre</i>	61
4.3 LES ACTEURS DU FONCIER.....	62
4.3.1. <i>Les acteurs publics</i>	62
4.3.2. <i>Les acteurs privés</i>	63
4.5. LES PROBLEMES LIES AU FONCIERS.....	65
CHAPITRE 5 : DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE.....	66
5.1. LE SECTEUR PRIMAIRE	67
5.1.1. <i>L'agriculture</i>	67
5.1.2. <i>L'Élevage</i>	69
5.2. LE SECTEUR SECONDAIRE.....	69
5.2.1. <i>Unités de Transformation et Mines</i>	69
5.2.2. <i>L'artisanat</i>	70
5.3. LE SECTEUR TERTIAIRE	70
5.3.1. <i>Le commerce</i>	70

5.3.2. <i>Le transport</i>	71
5.3.4. <i>Tourisme et hôtellerie</i>	72
5.3.5. <i>Les institutions financières</i>	72
CHAPITRE 6 : LES EQUIPEMENTS	73
6.1. LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES.....	73
6.1.1. <i>La voirie</i>	73
6.1.2. <i>Assainissement</i>	75
6.2. LA MOBILITE URBAINE.....	87
6.2.1. <i>Les motifs et les moyens de déplacement</i>	87
6.2.2. <i>Analyse du trafic</i>	87
6.2.3. <i>Les difficultés de la mobilité urbaine</i>	88
6.3. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE.....	89
6.3.1. <i>Equipements administratifs</i>	89
6.3.2. <i>Equipements scolaires</i>	92
6.3.3. <i>Equipements de santé</i>	96
6.3.4. <i>Equipements marchands</i>	97
6.3.5. <i>Equipements socio-culturels, sportifs et de loisirs</i>	97
6.3.6. <i>Equipements de défense et de sécurité</i>	98
6.3.7. <i>Equipements hôteliers et touristiques</i>	98
6.3.8. <i>Espaces verts</i>	99
CHAPITRE 7 : GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES	102
7.1. LA GOUVERNANCE LOCALE.....	102
7.1.1. <i>La déconcentration</i>	102
7.1.2. <i>La décentralisation</i>	102
7.2. LE BUDGET COMMUNAL.....	104
7.2.1. <i>Analyse de la structure budgétaire</i>	104
7.2.2. <i>Evolution budgétaire</i>	105
7.2.3. <i>La capacité d'autofinancement</i>	112
CHAPITRE 8 : BILAN DIAGNOSTIC	114
8.1. LES CARACTERISTIQUES NATURELLES.....	114
8.2. LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....	115
8.3. LE TISSU URBAIN.....	115
8.4. LA PROBLEMATIQUE FONCIERE.....	115
8.5. FORCES ET FAIBLESSES DES ACTIVITES ECONOMIQUES.....	116
8.6. LES EQUIPEMENTS.....	118
8.7. LA MOBILITE URBAINE.....	119
8.8. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE.....	119
8.9. GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES.....	120
8.10. SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC.....	121
8.11. LES FONCTIONS URBAINES.....	121
CONCLUSION PARTIELLE	122
TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES, DEFIS ET ORIENTATION	123
CHAPITRE 1 : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA VILLE	124
1. 1. PERSPECTIVES DU MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL.....	124

1.2. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES	125
1.2.1. Hypothèses d'accroissement démographique.....	125
1.2.2. Projection de la population	125
1.3. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SPATIAL	126
1.4. PERSPECTIVES SUR LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE.....	128
1.4.1. Perspectives en matière d'aménagement de la voirie	128
1.4.2- Perspectives en matière d'AEP.....	128
1.4.3. Perspectives en matière d'évacuation des eaux pluviales	129
1.4.4 Perspectives en matière d'assainissement eaux usées et excréta.....	129
1.4.5- Perspectives en matière de gestion des déchets solides	129
1.4.6- Perspectives en matière d'énergie.....	130
1.4.7. Perspectives en matière de télécommunication	130
1.5. PERSPECTIVE SUR LA MOBILITE URBAINE	130
1.6. PERSPECTIVES AU NIVEAU DES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE	131
1.6.1. Les équipements scolaires	131
1.6.2. Les équipements de santé.....	131
1.6.3. Equipements culturels, sportifs et hôteliers.....	131
1.6.4. Perspectives en matière d'équipements marchands	131
1.6.5. PERSPECTIVES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	132
1.7. PERSPECTIVES ECONOMIQUES SECTORIELLES	132
1.7.1. Perspectives dans le secteur primaire.....	132
1.7.2. Perspectives dans le secteur secondaire.....	132
1.7.3. Perspectives dans le secteur tertiaire.....	133
1.7.4. Perspectives dans le domaine de la gouvernance et des finances locales.....	133
CHAPITRE 2 : LES DEFIS ET LES ORIENTATIONS	134
2.1. LES DEFIS DU SDAU	134
2.2. LES ORIENTATIONS RETENUES	134
QUATRIEME PARTIE : LE PARTI D'AMENAGEMENT ET LA MISE EN OEUVRE DU SDAU	135
CHAPITRE 1 : PARTI D'AMENAGEMENT	136
1.1 LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT	136
1.2. LE SCHEMA DE STRUCTURE.....	136
1.2.1. Structure générale.....	136
1.2.1. Organisation de la voirie.....	137
1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT	139
1.3.1. Zoning	140
1.3.2. Programmation des équipements.....	142
1.3.2.1. Dans le domaine de l'éducation.....	142
1.3.2.2. Au niveau de l'enseignement non formel.....	145
1.3.2.3. Dans le domaine de la santé	145
1.3.2.4. Dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie et de la lutte contre la pauvreté.....	146
1.3.2.5. Dans le domaine de la bonne gouvernance.....	147
CHAPITRE 2 : PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS	149
2.1. PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES	149
2.1.1. Voirie	149
2.1.2. Alimentation en eau potable.....	149

2.1.3. Alimentation en électricité.....	150
2.2. PLANIFICATION DES SUPERSTRUCTURES.....	150
2.3. AXES PRIORITAIRES	159
CHAPITRE 3 : MISE EN ŒUVRE DU SDAU DE MANGA	162
3.1. STRATEGIE INSTITUTIONNELLE POUR LA GESTION DU SDAU	162
3.2. STRATEGIE FINANCIERE	165
3.3 STRATEGIE FONCIERE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU	165
CINQUIEME PARTIE : NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE.....	167
CHAPITRE 1: NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE	168
Introduction	168
1.1. Méthodologie.....	168
1.2. Problématique et enjeux.....	168
1.3. Enjeux et orientations	170
1.4. Axes stratégiques pour la gestion de l'environnement.....	170
1.5. Programmation spatiale des équipements projetés à l'horizon du SDAU.....	178
CONCLUSION GENERALE.....	180
BIBLIOGRAPHIE.....	181
ANNEXES	182

Sigles et abréviations

AGR :	Activités Génératrices de Revenus
AEPA :	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
ASECNA :	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
BACB :	Banque Agricole et Commerciale du Burkina
BADCOM CONSULT:	Bureau d'Assistance au Développement des Communes
BCB :	Banque Commerciale du Burkina
BCG :	Bacille Calmet et Guérin
BEPC :	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BIB :	Banque Internationale du Burkina
CAU-HK:	Cabinet D'Aménagement et d'Urbanisme- Haoua Koulibaly
CEFORE :	Centre de Formalités des Entreprises
CEG :	Collège d'Enseignement Général
CEP :	Certificat d'Etude Primaire
CHR :	Centre Hospitalier Régional
CMA :	Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
CPAF :	Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
CR :	Conseil Régional
CRA :	Chambre Régionale de l'Agriculture
CSPS :	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DPAHRH :	Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DPEBA :	Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DPEDD :	Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable
DPERA :	Direction Provinciale de l'Elevage et des Ressources Animales
DPI :	Direction Provinciale des Impôts

DRAHRH :	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRCNSS :	Direction Régionale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DRD :	Direction Régionale des Douanes
DREBA :	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DREDD :	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DREJFP :	Direction Régionale de l'Emploi, de la Jeunesse et de la Formation Professionnelle
DREP :	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DRESS :	Direction Régionale des Enseignements Secondaires et Supérieurs
DRI :	Direction Régionale des Impôts
DRID :	Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement
DRS :	Direction Régionale de la Santé
DRS/CES :	Défense et Restauration des Sols/Conservation des Eaux et Sols
DRTCP :	Direction Régionale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DRTSS :	Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
DS :	District Sanitaire
ENSP :	Ecole Nationale de Santé Publique
FAARF :	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAIJ :	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAPE :	Fonds d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprise

FAFI :	Fonds d'Appui aux Activités du Secteur Informel
FCFA :	Franc de la Communauté Francophone Africaine
HC :	Haut-commissariat
IGF :	Inspection Générale des Finances
INSD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IST :	Infection Sexuellement Transmissible
JNV :	Journée Nationale de Vaccination
LONAB :	Direction Régionale de la Loterie Nationale Burkinabé
MEG :	Médicaments Essentiels Génériques
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA :	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PADS :	Programme d'Appui au Développement Sanitaire
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PNDS :	Programme National de Développement Sanitaire
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RN :	Route Nationale
SCADD :	Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable
SDAU :	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SONABEL :	Société Nationale Burkinabè d'Electricité
SONAR :	Société Nationale d'Assurance et de Réassurance
SPAT :	Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire
STMB:	Société de Transport Mixte Bangré
TCV:	Transport Confort Voyage
TSR:	Transport SANA Rasmané
UNICEF:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Liste des tableaux

Tableau n°1: Découpage administratif de la Province du Zoundweogo

Tableau n°2 : Evolution de la pluviométrie et du nombre de jours de pluie au cours de l'année

Tableau n°3 : Répartition des émigrés de la province du Zoundwéogo selon le pays de destination

Tableau n°4 : Evolution de la population entre 2006 et 2011

Tableau n°5 : Répartition de la population par tranche d'âge

Tableau n° 6 : Répartition des ménages selon les motifs de départ

Tableau n°7 : Etat des lotissements à Manga

Tableau n°8 : Etat de mise en valeur des parcelles à Manga

Tableaux n°9 : Répartition des ménages selon le type de matériaux du logement principal

Tableau n°10 : Répartition des ménages selon le type de toiture du logement principal

Tableau n°11 : Répartition (en %) des ménages par type d'habitat dans la province du Zoundwéogo

Tableau n°12 : Répartition des ménages selon le constructeur du logement et le statut d'occupation

Tableau n°13: bas-fonds aménagés

Tableau n°14 : Bas- fonds aménageables

Tableau n°15 : Etat de la voirie de la ville de Manga

Tableau n° 16 : Mode d'évacuation des ordures du ménage

Tableau n°17 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et l'existence de problèmes

Tableau n°18 : Lieux d'aisance des ménages ne disposant pas de WC

Tableau n°19: Répartition des ménages selon le type de WC

Tableau n°20: Etat du réseau d'alimentation en eau potable

Tableau n°21 : Répartition des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau

Tableau n°22 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage principal

Tableau n°23 : Abonnés téléphoniques

Tableau n°24 : Répartition des ménages possédant le téléphone selon le type de téléphone

Tableau n°25: Effectifs des élèves dans la ville de Manga en 2011-2012

Tableau n°26 : Etablissements secondaires de la commune de Manga

Tableau n °27 : les équipements de santé et leur localisation

Tableau n°28 : Infrastructures hôtelières dans la ville de Manga

Tableau n°29: Budget communal des cinq dernières années (2006 à 2010)

Tableau n°30: Recouvrement des recettes en fonction des chapitres des cinq dernières années

Tableau n°31: Exécution des dépenses en fonction des chapitres des cinq dernières années

Tableau n° 32 : Evolution de la capacité d'autofinancement 2006 à 2010

Tableau n°33. Atouts et contraintes du milieu naturel

Tableau n°34: contraintes et potentialités au niveau démographique
Tableau n°35. Forces et faiblesses du cadre bâti de la ville de Manga
Tableau 36 : forces et faiblesses de la problématique foncière
Tableau n°37 : forces et faiblesses des équipements d'infrastructure
Tableau n° 38 : forces, faiblesses dans la mobilité urbaine
Tableau n°39 : forces et faiblesses des équipements de superstructure
Tableau n°40 : forces et faiblesses gouvernance et finances locales
Tableau n°41 : synthèse du bilan diagnostic
Tableau n°42: Projection de la population selon l'hypothèse pessimiste (3,1%)
Tableau n°43 : Projection de la population selon l'hypothèse tendancielle (4%)
Tableau n°44 : Projection de la population selon l'hypothèse volontariste (5%)
Tableau n°45 : Programmation de l'espace à aménager l'hypothèse volontariste de 5% jusqu'en 2030
Tableau n° 46: Estimation de la population scolarisable de la ville de Manga de 2006 à 2030
Tableau n° 47: estimation des besoins en salles de classe pour le préscolaire
Tableau n° 48: Estimation des besoins en salles de classe pour le primaire
Tableau n°49 : Estimation des besoins en salles de classe pour le secondaire
Tableau n°50 : Besoin en équipements de santé du premier échelon à l'horizon du SDAU
Tableau n°51 : Besoin en équipements de santé de niveau supérieur à l'horizon du SDAU
Tableau n°52: Planification du réseau de voirie
Tableau n°53 : planification des actions du SDAU court terme (2013-2015)
Tableau n°54 : planification des actions du SDAU moyen terme (2016-2020)
Tableau n°55 : planification des actions du SDAU long terme (2020-2025)

Liste des graphiques et figures

Figure n°1: Evolution de la pluviométrie de 2002 à 2011
Figure n° 2: Pyramide des âges de la population
Figure n°3 : structure des flux moyen journaliers selon le moyen de transport sur la RN 29
Figure n°4 : Evolution des recettes communales
Figure n°5: Evolution des dépenses communales
Figure n°6: Evolution de la capacité d'autofinancement de la commune de Manga
Graphique n ° 1 : Répartition de la population selon l'ethnie
Graphique n ° 2: proportion (en %) pour chaque type d'habitat

Liste des cartes

Carte n°1 : Situation géographique de la commune
Carte n°2 : Découpage administratif
Carte n°3 : Modelé numérique de terrain de la Commune

Carte n°4 : Géologie de la commune
Carte n°5 : Zones inondables
Carte n°6 : Zones d'accumulation des flux hydriques
Carte n°7 : Typologie des formations végétales
Carte n°8 : Périmètre du SDAU
Carte n°9 : Typologie des sols dans le périmètre
Carte n°11 : Densité par secteur
Carte n°12 : Evolution des lotissements de la ville de Manga
Carte n°13 : Mise en valeur des parcelles
Carte n°14 : Voirie urbaine
Carte n°15 : Alimentation en eau potable 1
Carte n°15 : Alimentation en eau potable 2
Carte n°16 : Alimentation en électricité Schéma Général
Carte n°17 : Télécommunication
Carte n°18 : Equipements administratifs
Carte n°19 : Equipements socio-collectif scolaire
Carte n°20 : Equipement de superstructures accueil, tourisme, sport
Carte n°21 : Equipement de superstructures scolaire, sanitaire, marchands
Carte n°22 : Schéma de structure de Manga
Carte n°23 : Schéma d'Aménagement de Manga
Carte n°24 : Proposition de schéma de drainage des eaux pluviales

Liste des photographies

Planche photographique n°1 : Vue sur l'habitat de type traditionnel
Planche photographique n°2 : Vues sur l'habitat de type moderne
Planche photographique n°3 : Vues sur l'habitat de type mixte
Planche photographique n°4 : Etablissements secondaires
Planche photographique n°5 : Vue sur les infrastructures marchandes

0. PRÉSENTATION DE LA MISSION D'ÉTUDE: SDAU DE MANGA - HORIZON 2030

0.1. Contexte et justification de l'étude

Dans un contexte marqué par la communalisation intégrale du pays, le Burkina Faso connaît un taux d'urbanisation de plus en plus important. De 6,4% en 1975, ce taux est passé de 12,7 % en 1985, puis à 15,5% en 1996 pour atteindre 22,7 % de la population totale vivant en zone urbaine en 2006, A l'horizon 2026, ce taux est estimé à 35% selon les données du RGPH 2006. Taux d'urbanisation, faible à l'absolu, il se révèle rapide si l'on tient compte de la dynamique locale.

Cette croissance urbaine s'opère jusque là en l'absence d'un référentiel en matière de planification urbaine engendrant ainsi des travers sociaux préjudiciables au développement harmonieux de l'ensemble du pays (les problèmes fonciers à travers des lotissements délictueux, l'extension incontrôlée de l'espace urbain, l'improvisation dans l'implantation des grands équipements, etc.).

En vue de mieux orienter chaque localité dans son processus de développement, l'Etat a adopté la loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso qui institue le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) comme le principal outil de planification des zones urbaines.

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les grands équipements d'infrastructure. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal.

Aussi, le plan d'action pour l'habitat et le développement urbain du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, particulièrement en son axe 2, planifier et maîtriser la croissance des villes, prévoit-il l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour toutes les villes du Burkina Faso.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme avec le concours financier de la Banque Mondiale à travers le Programme « Pôles Régionaux de Développement » a entrepris de doter douze capitales régionales du Burkina Faso de cet outil de planification.

L'élaboration du SDAU de Manga, capitale de la région du Centre-Sud, entre dans ce cadre.

0.2. Objectifs de l'étude

L'étude visera à:

- définir les périmètres (limites) d'étude des SDAU
- déterminer les priorités des villes sur la base de leurs besoins et surtout en fonction de leurs capacités réelles (atouts naturels du site, atouts économiques, ...);

- proposer une programmation du processus d'équipement des agglomérations urbaines sur la base d'une démarche conséquente ;
 - élaborer des plans sectoriels d'aménagement qui orientent l'organisation et la planification du développement des différents secteurs tels que les infrastructures, les logements, les activités commerciales, industrielles, agricoles, artisanales...
- Les SDAU doivent assurer la cohérence de l'ensemble de ces plans sectoriels.
- déterminer les projets et programmes prioritaires et avec une estimation des coûts et des échéances de réalisation;
 - élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières locales;
 - élaborer une stratégie de mise en œuvre du SDAU de Manga;

0.3. Méthodologie

La démarche a consisté en un processus participatif qui s'est appuyé sur une implication des acteurs locaux notamment dans la phase préparatoire et de collecte des données. La méthodologie mise en œuvre reposait sur une communication et une sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration du présent SDAU. Elle se décline selon les trois phases suivantes :

- ✓ La phase préparatoire ;
- ✓ La phase de collecte des données ;
- ✓ La phase de rédaction et de validation des rapports.

Le démarrage du processus d'élaboration a été marqué par un atelier national de lancement organisé par la DGUTF les 11 et 12 novembre 2011 à Bobo-Dioulasso afin de susciter la mobilisation et la participation de tous les acteurs. Cet atelier a donné lieu au cadrage général des études.

0.3.1. Phase préparatoire

Elle a consisté en :

- **la prise de contact avec le maître d'ouvrage (DGUTF) et cadrage spécifique de l'étude** : Ces rencontres avaient pour objectifs d'harmoniser les points de vue sur les TRD, présenter le dispositif mis en place pour le suivi des études (le Comité d'Animation et de Suivi Technique des études d'élaboration des SDAU de douze (12) capitales régionales (CAST/SDAU-12). et procéder à la revue des experts exigés dans le cadre de la conduite de l'étude SDAU de Manga ;
 - **la prise contact avec les acteurs locaux** : Elle s'est traduite par des rencontres et des séances d'information et de sensibilisation des différents acteurs locaux de la commune ;
- Ces rencontres ont permis de :

- Montrer la nécessité d'élaborer le SDAU en tant qu'outil de planification spatiale dans le court, moyen et long terme ;

- Informer les participants (élus locaux, partenaires de mise en œuvre, services techniques, les acteurs locaux) sur «le processus d'élaboration du SDAU ;
- Échanger sur la délimitation du périmètre du SDAU;

0.3.2. Phase de collecte des données

0.3.2.1. Recherche documentaire

Des documents tels que les rapports et études ont été consultés afin d'avoir une meilleure connaissance de la ville de Manga et disposer de données sociodémographiques fiables. Des structures impliquées dans le développement de la ville ont été ciblées et visitées par les consultants. On peut citer le District Sanitaire, la DREBA-Centre Sud, la DPEBA, la Mairie, etc.

0.3.2.2. Les enquêtes terrain

Dans le cadre des enquêtes terrain, deux outils de collecte de données ont été conçus : un questionnaire adressé aux ménages ; un guide d'entretien pour la collecte des données auprès des services techniques déconcentrés et décentralisés présents au niveau local.

Pour l'échantillonnage de l'enquête ménage, l'unité de l'enquête a été le ménage. Le nombre total de ménages de la ville de Manga a été estimé à 3931 en 2006, elle serait de 4802 ménages en 2011 sur la base du taux de croissance annuel moyen de 3,5% entre 1996 et 2006 ($P_t = P_0 (1+r)^t$).

Nous avons opté d'enquêter un échantillon de 240 ménages soit 6% de la taille totale des ménages suivant un quota de ménages par secteur. L'identification des ménages à enquêter s'est faite selon une méthode aléatoire de sorte à permettre à plusieurs ménages d'être enquêtés. Cela signifie que les ménages enquêtés n'étaient pas par avance connus par les enquêteurs.

L'enquête ménage s'est déroulée selon une méthode aléatoire en respectant les consignes suivantes :

- faire un pas de deux concessions et la concession suivante est enquêtée ;
- enquêter trois (03) ménages maximum par concession afin de quadriller tous les secteurs de la ville.

Pour la collecte des données de l'enquête ménage, quatre (04) enquêteurs et un superviseur ont été recrutés et formés pendant une journée pour mener les enquêtes dans les ménages de la ville.

En vue de compléter les données de l'enquête ménage, des entretiens ont été organisés avec les services techniques. Ils avaient pour objectif de collecter des informations sur les projets et politiques sectoriels au niveau de la ville.

Pour l'actualisation de la situation des équipements et la matérialisation des zones d'activités, des levés GPS ont été effectués.

0.3.3. La rédaction et la validation du rapport

Cette phase a concerné la production des rapports intermédiaires, provisoires et définitifs (écrits et graphiques). Les différents rapports ont fait l'objet d'examen et de validation par les instances ci-après :

- Le Comité d'Animation et de Suivi Technique (CAST/SDAU-12) pour le rapport intermédiaire ;
- La Commission Technique de Suivi et de Contrôle (COTESCO) pour le rapport provisoire 1 ;
- La Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) et la Commission régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC) pour le rapport provisoire 2 ;

Le présent rapport est le projet de rapport définitif.

0.4. Les difficultés rencontrées

L'élaboration du présent rapport a connu de nombreuses difficultés qu'il convient de noter. En effet ces difficultés constituent les éléments autour desquelles se fondent les limites de l'étude du SDAU de Manga.

Ce sont :

- la non disponibilité de données spécifiques sur les nouvelles limites de la ville a nécessité une extrapolation de certaines informations pour se rapprocher des réalités urbaines ;
- le caractère scientifique de l'enquête ménage présente quelques limites qui ont nécessité des extrapolations ;
- l'insuffisance ou l'ancienneté des sources primaires notamment économiques a fortement influencé la qualité des analyses urbaines ;
- l'absence de certaines personnes ressources durant le temps du séjour sur le terrain a occasionné de multiples allers-retours sur le terrain.

PREMIERE PARTIE : LA COMMUNE DE MANGA

CHAPITRE 1 : STRUCTURATION SPATIALE

1.1. La situation géographique

La commune de Manga est située dans la région du Centre-Sud, au cœur de la province du Zoundwéogo. Elle s'étend sur une superficie de près de 212 km². Elle partage ses limites avec les communes suivantes :

- au Nord par Bindé ;
- à l'Ouest par la commune de Guiba
- à l'Est et au Sud par la commune de Gogo.

La commune de Manga n'occupe qu'une faible proportion du territoire provincial seulement 6,14% du territoire, loin derrière Gogo qui est la commune la plus étendue, puisque couvrant 26,70%. L'importance de Manga dans la province repose sur les fonctions qu'elle exerce, notamment les fonctions administrative et politique.

Géographiquement, la commune de Manga est située dans la partie Sud du Burkina Faso entre les parallèles 11°37'40" et 11°42'00" et entre les méridiens 1°01'20" et 1°06'20".



Carte n°1 : Situation géographique de la Commune de Manga

1.2. Organisation et évolution administrative

1.2.1. Evolution administrative

La commune de Manga est à la fois le chef-lieu de la Région du Centre-Sud et de la province du Zoundweogo. Elle a connu une évolution administrative significative depuis la période coloniale¹.

- D'abord village et canton jusqu'en 1954, Manga devient par la suite, un poste administratif le 12 février 1954 ;
- Le 1^{er} mars 1956, il devient une subdivision rattachée au cercle de Ouagadougou ;
- Le 1^{er} août 1958, Manga fut érigé en cercle ;
- En 1974, il devient une sous-préfecture rattachée au cercle de Ouagadougou ;
- Le 15 août 1984, Manga devient le chef-lieu de la province du Zoundwéogo.

Par la suite, Manga devint une Commune après donc plusieurs étapes. Elle fut érigée en commune rurale le 15 mai 1988 et commune de plein exercice le 7 mai 1993 aux termes de la loi N°003/93/ADP. Son premier conseil municipal a été installé le 2 mars 1995 à l'issue des élections municipales.

Aux termes de la loi N° 055/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales, Manga devint une commune urbaine ayant en commun le même territoire que celui du département. A la faveur des élections municipales du 26 avril 2006, la commune s'est dotée d'un conseil municipal de 36 conseillers, installé le 15 juillet 2006. On y compte sept (07) femmes dont deux (02) sont membres du bureau du conseil.

La commune de Manga n'occupe qu'une faible proportion du territoire provincial seulement 6,14% du territoire, loin derrière Gogo qui est la commune la plus étendue, puisque couvrant 26,70%. L'importance de Manga dans la province repose sur les fonctions qu'elle exerce, notamment les fonctions administrative et politique.

Le tableau ci-dessous présente quelques caractéristiques de ces communes/départements.

¹ Commune de Manga (2008), p.12.

Tableau n°3: Découpage administratif de la Province du Zoundweogo

Communes	Distance du chef-lieu (km)	Superficie (km ²)	Proportion par rapport à la province	Nombre de communes	Nombre de villages
Béré	30	258	7,47%	1	19
Bindé	18	510	14,77%	1	26
Gogo	18	922	26,70%	1	23
Gomboussougou	45	755	21,87%	1	30
Guiba	12	273	7,91%	1	21
Manga	0	212	6,14%	1	17
Nobéré	46	523	15,15%	1	26
Total (Zoundweogo)	-	3453	100 %	7	162

Source: DRED/CS, SPAT du Zoundweogo 1998-2018,2003, p. 15.

1.2.2. Organisation administrative

La commune de Manga est constituée de deux (2) entités spatiales que sont l'agglomération urbaine et les villages rattachés. Elle compte 13 182 personnes vivant en milieu rural (39,90%) et 19860 habitants pour la ville (60,10%).

1.2.2.1 L'agglomération urbaine

La ville de Manga est l'entité urbaine de la Commune. A première vue, elle est une agglomération comportant un habitat assez homogène. Elle est marquée par des traits ruraux très prononcés : peu de différenciation, faible taux d'occupation de l'espace loti, interpénétration de zones loties et de villages, etc. L'emprise de cet espace sur l'ensemble du territoire communal en termes de dimensions n'est pas très importante. En effet, dans ses limites administratives actuelle, elle occupe moins de 10% de la superficie totale de la commune. Cette agglomération urbaine compte cinq (5) secteurs.

1.2.2.2. Les villages rattachés

Il existe treize (13) villages rattachés à la commune : Basgana, Ganwoko, Gastoèga, Kira, Larga, Léongo, Mokin, Nassamba, Pouswoko, Toula, Sakouilga, Zamsé, Zaptenga.²

² Ibid. p. 10



Carte n°2 : Découpage Administratif

1.3. Manga et son hinterland

Les relations qu'entretient la commune de Manga avec les villages environnants sont de nature administrative, commerciale, sanitaire et scolaire. Aussi elle représente pour sa zone d'influence le centre de loisirs par excellence et un territoire riche culturellement.

Au niveau administratif, Manga est doté des différentes représentations des services administratifs. Ainsi, les populations des villages environnants sont obligées de s'y rendre pour l'accomplissement des formalités administratives.

Le diagnostic du secteur du commerce rend compte d'un lien commercial fort entre elle et les villages environnants parmi lesquels on peut citer Sakuilga, Basgana, Nassamba, Zappinga. En effet la plupart des produits agricoles et pastoraux de la province transitent par le marché de la commune. Les produits commercialisés sont la volaille, les petits ruminants, les céréales (Sorgho, mil, riz,...). Parallèlement Manga est le principal fournisseur de ses différents villages en produits manufacturés. Au fil des années ces relations commerciales se sont renforcées.

Le manque d'équipements de superstructure (sanitaires, scolaires, et de loisirs) dans l'ensemble de la zone d'influence de la commune, se révèle comme l'un des facteurs explicatifs des flux temporaires de population en faveur de ce territoire.

Au niveau de l'organisation du pouvoir coutumier, on peut noter que les chefs coutumiers des villages de Sakuilga et de Basgana sont intronisés par le chef de Manga³.

³ SDAU de Manga 1995

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

Les caractéristiques physiques de la ville de Manga (climat, sols, hydrographie, végétation, la faune, etc.) s'inscrivent dans un ensemble plus vaste allant quelquefois au-delà des limites du territoire communal. Ces caractéristiques présentent des atouts indéniables et quelques contraintes à l'échelle communale, provinciale et régionale.

2.1. Le relief

Le relief de la commune de Manga repose sur un plateau central avec une dominante de cuirasse. Manga est bâtie entre les courbes de niveau 255 et 315 m. La commune présente de vastes étendues monotones occupées essentiellement par des champs de cultures pluviales représentant près de 90% du territoire communal.

Il existe quelques espaces naturels (encore préservés) mais associés à des terres agricoles constitués sur des bandes de terres quelque peu étroites. Ces espaces occupent le centre de la commune au Nord-est et au Sud-est du principal plan d'eau du terroir et également à l'Est sur un tronçon de la frontière avec la commune voisine de Gogo.

Au Nord-est du Barrage de Manga, ou encore, au Nord du village de Toula, près de la limite de la commune avec le département de Bindé, un territoire agro forestier qui s'étend sur une superficie d'environ 8ha. Un site d'emprunt de matériaux notamment de sable s'étend au Nord-ouest de la ville.



Carte n° 3 : Modelé numérique de terrain de la Commune de Manga



Carte n° 4 : Géologie de la commune de Manga

2.3. Le climat

Le climat de la commune de Manga est de type soudano-sahélien. Les moyennes pluviométriques annuelles varient de 600 mm à 900 mm.⁴

Deux saisons alternent au cours de l'année: l'une pluvieuse et courte, l'hivernage et l'autre fraîche et sèche, la saison sèche. L'hivernage dure 4 mois environ, allant de mai à septembre. Une pseudo-mousson humide, en provenance de la côte atlantique, souffle pendant l'hivernage sur le continent, du Sud-ouest vers le Nord-est. La saison sèche quant à elle, dure plus longtemps, près de 8 mois, allant d'octobre à avril. Pendant la saison sèche, l'Harmattan, en provenance des hautes pressions subtropicales souffle du Nord-est vers le Sud-ouest. Les effets desséchants de ce vent et la poussière qui l'accompagne sont souvent sources de maladies (toux, rhumes, méningites etc.). La température moyenne est de 29°C voire au-delà de 38°C.

Tableau n°4 : Evolution de la pluviométrie et du nombre de jours de pluie au cours de l'année

Années	Hauteur d'eau (mm)	Nombre de jours de pluie
2002	899,7	55
2003	834,2	62
2004	913,9	58
2005	769,8	63
2006	916,1	54
2007	1171,2	53
2008	1055,1	58
2009	1041,2	54
2010	1111,4	69
2011	689,8	56
Moyenne	940,33	58,2

Source : DPAHRH du Zoundweogo, janvier 2012.

Au cours de la dernière décennie (2002 et 2011) à Manga, la plus faible hauteur d'eau a été enregistrée en 2011 avec une valeur de 689,8 mm de pluie répartie sur la saison pluvieuse en 56 jours. La plus haute valeur, 1171,2 mm, a été enregistrée en 2007 au bout de 53 jours. Sur la décennie, la pluviométrie est fluctuante.

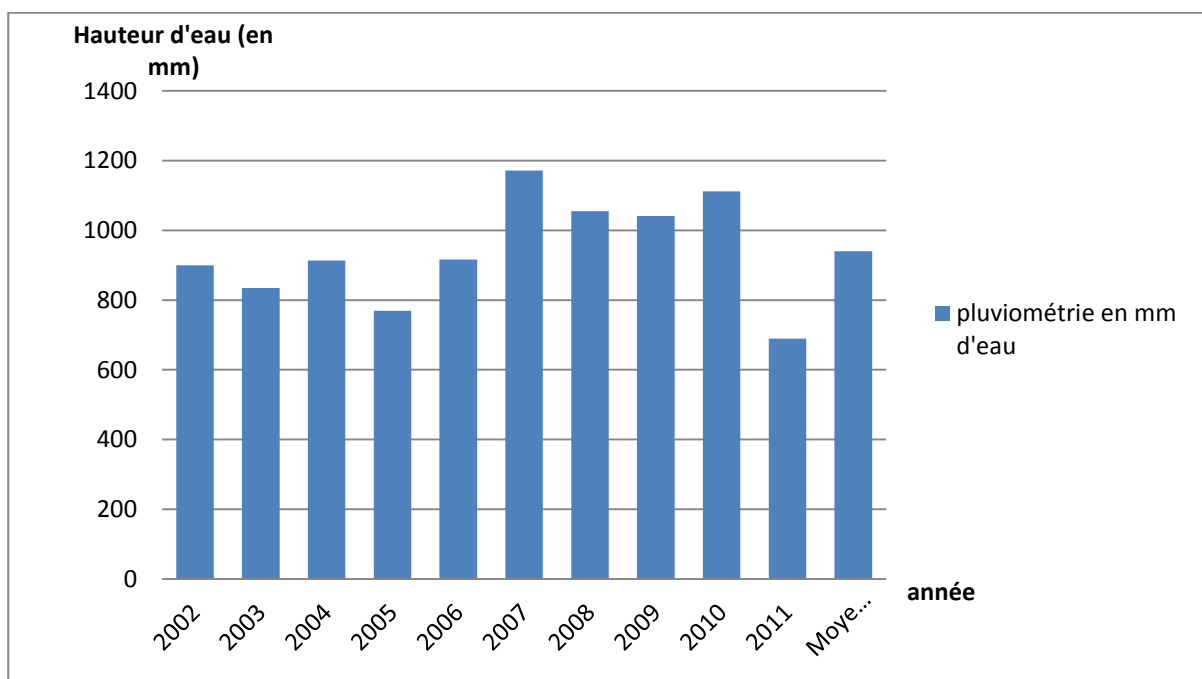
⁴ Atlas Burkina, 2005, Isohyètes 1974-2004, p. 67.

La moyenne pluviométrique enregistrée au cours de cette période est de 940, 33 mm. Excepté l'année 2011 qui a enregistré une faible pluviométrie de façon générale sur l'ensemble du territoire Burkinabé, la pluviométrie s'était maintenue depuis l'année 2007 au dessus de 1000 mm. La pluviométrie de 2011 rappelle celle 1997, seulement 638 mm de pluie.

Sur la base de calcul, la tendance globale est légèrement à la hausse sur la décennie. Au cours de cette période, les écarts entre le nombre total de jours de pluie annuels sont quelquefois assez importants. Ces données rendent compte du caractère aléatoire du climat, marqué par de fortes disparités dans le temps et dans l'espace.

D'autres traits physiques caractérisent le climat de la commune de Manga. Il s'agit de la durée de l'ensoleillement, la hausse des températures, les vents secs et les longues sécheresses, etc. Ceux-ci contribuent à intensifier l'évapotranspiration et l'assèchement rapide des eaux de surface. Ces facteurs ont un effet certain, sur les activités de production agropastorales.

Figure n°1: Evolution de la pluviométrie de 2002 à 2011



Source : DRAHRH du Centre Sud, janvier 2012.

2.4. L'hydrographie

Deux sous affluents du Nakambé encadrent la ville de part et d'autre et coulent dans le sens Ouest-est en se rejoignant à l'Est tout juste avant le barrage. La commune connaît dans sa partie Sud et Nord, un encaissement consécutif à l'action érosive des affluents du Nakambé.

Les deux barrages, le petit Siltouko et le grand à l'Est de la commune sont alimentés en eau par le plus important affluent du Nakambé qui traverse la commune dans sa partie Sud.⁵

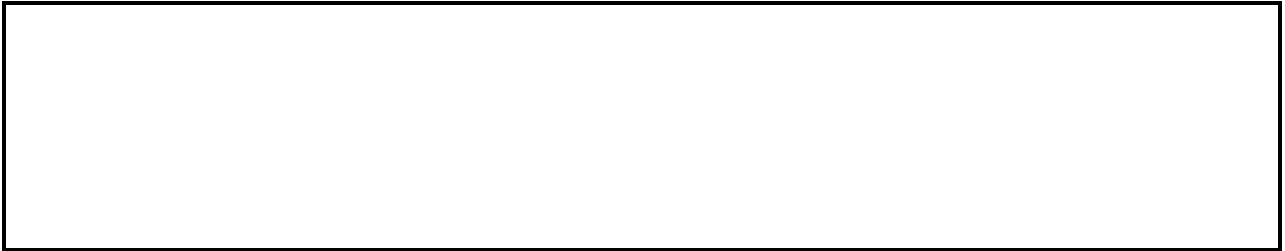
Au niveau de la commune de Manga, les cours d'eau sont temporaires. Le barrage de Manga, situé quasiment au centre de la commune, est le principal plan d'eau. Il s'étend sur 43 ha avec une capacité de 1 600 000 m³. Il a un grand intérêt piscicole, hydro-agricole et pastoral. Cependant, il est menacé par l'ensablement. Selon des témoignages d'exploitants locaux, de vastes superficies jadis occupées par l'eau sont désormais dénudées. Un second plan d'eau artificiel de moindre importance existe au Sud-est plus précisément à la limite de la commune de Manga avec le département de Gogo.

Le potentiel hydrographique souterrain n'est pas très important. Ces ressources sont contenues sur des granites birrimiens et des argilites au Nord-Est de la province.

⁵ SDAU de la commune de Manga 1995



Carte n°5 : Zones inondables dans la commune



Carte n°6 : Zone d'Accumulation du flux hydrique de Commune de Manga

2.5. La flore

La végétation de la commune de Manga se compose des formations naturelles suivantes:

- Une savane arborée à arbustive occupée par des espèces suivantes: *Anogeisus leiocarpus*, *Butyrospermum parkii*, *Laenna* spp. Elle est située majoritairement à l'Est
- Une savane arborée à arbustive composé de *Combretum* spp, *Anogeisus leiocarpus*, *Butyrospermum parkii*). Elle occupe la plus grande partie de la superficie communale, notamment au Nord, à l'Ouest et au Sud.
- Une savane arbustive à arborée de faible proportion, constituée de *Butyrospermum parkii*, *Detarium microcarpum* à l'extrême Sud.

La végétation exotique est plus développée dans les habitats, les bosquets et les bas-fonds. Celle-ci est constituée des espèces suivantes : *Eucalyptus camadulensis*, *Mangifera indica*, *Psidium*, *guajava*, *Azadirachta indica*, etc.

La strate herbacée est composée de graminées annuelles telles que le *Loudetia togoensis* et l'*Andropogon* sp. Les forêts naturelles de la Commune de Manga sont constituées de la forêt de Kira (forêt à statuts) d'une superficie de 75 ha, des bois sacrés et des reliques de forêts. Les forêts artificielles sont constituées des plantations villageoises d'espèces exotiques (0,5-2 ha), du bosquet du Gouverneur au secteur 2 (3 ha) et du bosquet des jeunes de Kira - Toula d'une superficie de 2 ha.

Ces diverses formations végétales sont menacées par les besoins de la population en bois-énergie et en terres arables.



Carte n°7 : Typologie des formations végétales

2.6. La faune et les ressources halieutiques

La faune communale comprend la faune terrestre, la faune aquatique et la faune aviaire.

Suite à la dégradation du couvert végétal et aux actions anthropiques, la faune terrestre dans les terroirs villageois s'est réduite aux petits gibiers et aux reptiles. La faune aquatique comprend les crocodiles, quelques espèces communes de poissons d'eau douce, les batraciens, etc. La faune aviaire est constituée d'environ une vingtaine d'espèces (vautours, tourterelles, pintades, etc.).

La pêche reste très peu développée dans la commune du fait du caractère temporaire des cours d'eau. Néanmoins, elle se pratique de manière saisonnière au niveau des différents plans d'eau. La commune est ravitaillée en poissons à partir du lac de Bagré

CHAPITRE 3 : DONNEES DEMOGRAPHIQUES

3.1. Historique du peuplement

La création de Manga serait intimement liée à l'histoire de l'empire Mossi et au règne de Naaba Zoungrana. Selon les sources orales, Karkui et Tampouy deux descendants de Naaba Zoungrana furent à l'origine de la création de Manga. Accusé à tort ou à raison de vouloir s'emparer du trône, ils sont contraints à l'exil et s'installèrent après plusieurs escales dans une zone fertile et propice à l'agriculture.

Par la suite, ils s'adonnèrent à la culture du Gombo dont une partie de la récolte était convoyée à la cour royale à Tenkodogo en signe d'allégeance au roi. Touché par cette marque d'attachement et de soumission, Naaba Zoungrana décida de donner à Karkui le titre de « Mang Naaba » qui signifie « chef du Gombo » en référence à la prédominance de la culture du gombo dans la localité. Ainsi, Karkui serait le père fondateur de Manga.

Selon toujours certaines sources, Manga est aussi connu sous l'appellation « Naaba SilgTenga » (terre de Naaba Silga), en référence à Naaba Silga, 5ème chef de la lignée qui portait un nom de guerre très significatif : « *l'aigle ne peut éclore que des aiglons* », signe d'union et d'unicité des générations.

L'actuel chef de Manga est connu sous le nom de Naaba Kiba. Il est le 23ème successeur du trône depuis Naaba Karkui.

3.2. Profil démographique

Selon le Recensement General de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006 la commune de Manga comptait 33 042 habitants. Avec cette population, elle est seulement la 4ème commune la plus peuplée de la province de Zoundweogo malgré son double statut administratif de capitale régionale et provinciale. En effet, le classement par ordre décroissant du nombre d'habitants des communes de la province de Zoundweogo, nous montre qu'elle est précédée par Gomboussougou (46 420 habitants), Gogo (38 208 habitants) et Bindé (36 512 habitants). Au niveau régional, Manga vient en troisième position en terme démographique après Kombissiri (67 964 habitants) et Pô (51 552 habitants).

Cette situation quoique atypique, révèle le défis en terme démographique que Manga doit relever compte tenu de la volonté politique affichée qui est de faire de la capitale régionale du Centre-Sud (Manga) le principal pôle attractif de la région.

3.2.1. Structure de la population par âge et par sexe

Avec sa population de 33 042 habitants, la commune de Manga compte 15 749 hommes et 17 293 femmes soit 52,3% de femmes. Ce qui donne un rapport de masculinité de 91 hommes pour 100 femmes.

La structure de la population par âge montre que la population de la commune est relativement jeune. En effet les moins de 20 ans représentent 57,33% de la population totale, les 20-64 ans représentent 36,33% et les 65 ans et plus représentent 6,34%.

3.2.2. Répartition de la population selon leur milieu de vie

La répartition de la population de la commune selon leur milieu de vie dénombre 13 182 habitants en zone rurale soit 39,90% contre 19860 habitants en ville soit 60,10%. On note une forte représentation des femmes en milieu rural (53% de la population rurale). La densité moyenne de la population se chiffre à 155,85 habitants/km² dans la commune.

Malgré cette répartition, on trouve en milieu urbain, un bon nombre d'habitants qui suivent un mode de vie rural.

3.3. Facteurs d'évolution de la population

La mortalité maternelle, infantile, l'âge au mariage, la prévalence contraceptive et la baisse de l'infécondité, exercent une influence sur la croissance démographique.

3.3.1. Solde naturel

Selon le RGPH'2006, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) dans la région du Centre-Sud est estimé à 5,6 tandis que le nombre d'enfants vivants par femme féconde est de 6,1. Le taux brut de natalité (TBN) au niveau de la province du Zoundwéogo est de 43,1‰.

Selon la monographie de la région du Centre-Sud⁶, en 2009 la région présentait un taux global de fécondité générale de 188,7‰ et un indice synthétique de fécondité de 6,2. Le nombre moyen d'enfants par femme était de 5,5 en milieu urbain contre 6,3 en milieu rural. La province du Zoundwéogo affichait un indice synthétique de fécondité de 6,2.

En 2006⁷, le taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances) est estimé à 250,4 dans la région du Centre-Sud et à 235,7 dans la province du Zoundwéogo.

Par ailleurs, la monographie de la région indique que le TBN est de 40,4‰ pour la région et 42,5‰ pour la province du Zoundwéogo. Tandis que le Taux de Mortalité est de 7,5‰. Ce qui est donne un solde naturel (accroissement naturel) de 3,5%.

3.3.2. Les mouvements migratoires

Le Centre-Sud est une zone propice à l'agriculture et à l'élevage. De nombreux immigrés sont présents dans la région et dans la province du Zoundwéogo à la recherche de terres fertiles et de zones de pâturage. Selon le RGPH 2006, la province du Zoundwéogo affiche un solde migratoire positif de 6 063 contrairement à la région qui a enregistré un solde migratoire déficitaire de -38 779.

Dans la région du Centre-Sud en général et la province du Zoundweogo en particulier, la proportion des femmes qui y résident et qui n'y sont pas nées est relativement plus élevée

⁶Monographie de la région du Centre-Sud, INSD, décembre 2009.

⁷Analyse des données du RGPH'2006

que celle des hommes. On note de ce fait, dans le Zoundweogo 10,7 % des femmes qui résident dans cette province et qui n'y sont pas nés contre 10,3 % pour les hommes. Ces proportions sont respectivement de 12,4% et 11,9% dans le Nahouri.

Parallèlement à cette immigration, on assiste à un phénomène d'émigration. Il s'agit d'un phénomène migratoire externe de longue durée notamment des jeunes de la ville vers Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et les pays suivants : Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Italie, Espagne, etc.

Tableau n°3 : Répartition des émigrés de la province du Zoundwéogo selon le pays de destination

Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	2621	74,4
Ghana	249	7,1
Gabon	241	6,8
Mali	70	2,0
Autres pays CEDEAO	42	1,2
Autres pays Afrique	163	4,6
Pays autres continents	124	3,5
ND	12	0,3
Total	3 522	100,0

Source : INSD, RGPH 2006,

Il ressort de ce tableau que dans la province du Zoundwéogo, les trois (3) principaux pays de destination des émigrés sont la Côte d'Ivoire (74,4), le Ghana (7,1), et le Gabon(6,8). Quant aux pays d'autres continents, ils accueillent seulement 3,5% des émigrés en raison des couts d'obtention des visas et autres difficultés de sortie de territoire.

Concernant la migration à l'intérieur du pays, on retient que la destination privilégiée des natifs de cette localité résidant au pays est la région du Centre qui accueille 13,6 %. Cette région est suivie du Centre-Ouest qui accueille 1,1 % des natifs de la région du Centre-Sud résidant au Burkina Faso (Monographie de la région du Centre-sud, INS, 2009).

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIC DU PERIMETRE DU SDAU

INTRODUCTION : PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PERIMETRE DU SDAU

Avec la communalisation intégrale du territoire national, les limites des communes sont désormais confondues à celles des départements. De ce fait, le territoire communal inclut à la fois un espace urbain faisant partie intégrante d'un espace communal généralement plus vaste.

Aux termes de la loi N°017-2006/AN portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso, le SDAU institué comme premier outil de planification urbaine, s'applique à l'agglomération urbaine de la commune. Ce qui implique en termes d'approche, la nécessité d'une délimitation d'un périmètre d'étude pour le SDAU.

Le périmètre du SDAU est l'espace sur la base duquel s'inscrivent les différentes analyses de l'étude SDAU. Ces limites peuvent évoluer in fine selon les projections retenues. Toutes les terres contenues dans ce périmètre seront soumises prioritairement à la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme et accessoirement à celle en vigueur en matière de foncier rural.

Le périmètre du SDAU de Manga a été défini de façon consensuelle en collaboration avec les autorités communales grâce à la mise à disposition d'un agent domanial aux opérations physiques de démarcation.

Selon les mesures effectuées au GPS, le périmètre du SDAU de Manga a une superficie de 2751.14 ha. Elle est située entre les parallèles 11°37'40" et 11°42'00"; et entre les méridiens 1°01'20" et 1°06'20".

Plusieurs raisons expliquent le choix des limites du SDAU, ce sont les plus importantes qui ont été retenues:

- les dispositions de la loi n°055-2004/AN portant code des collectivités territoriales donnant une ossature spatiale de l'espace communale abritant la ville de Tenkodogo ;
- la considération des anciennes limites départementales confondues à celles des communes depuis la communalisation intégrale du territoire national;
- la continuité du bâti et des activités socio-économiques ;
- la prise en compte des amendements et recommandations exprimés lors de l'atelier tenu par les commissions régionales et communales d'urbanisme et de la construction (CCUC et CRUC).

Cette considération a fait prendre en compte des zones jadis hameaux de cultures et actuellement englouties par la ville et dont les habitants, aujourd'hui des citoyens, font des mouvements pendulaires de travail.

Ces anciens villages et hameaux sont également et de ce fait devenus les lieux d'habitation de plusieurs citoyens qui font des mouvements pendulaires de travail.

A Manga, les anciens secteurs n'avaient pas tous été lotis. De ce fait, les espaces vides sont systématiquement occupés en hivernage par des activités agricoles. Les limites de la ville prennent en compte les limites de ces secteurs, quartiers, hameaux ou villages immédiats des anciennes limites de secteurs.

Le village limitrophe de « Nassamba » par la continuité du bâti, l'ancrage de ses activités économiques, l'existence d'une liaison routière fait partie désormais des pôles d'urbanisation future de la ville.

Son intégration au périmètre urbain va permettre de régler son occupation quasi-anarchique au risque d'hypothéquer le développement urbain futur de Manga.



Carte n°8 : Périmètre du SDAU

CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

1.1. Relief

Le relief de la ville est relativement plat. Selon la carte d'élévation numérique, la ville est bâtie entre les courbes de niveau 255 et 302 m. En raison des cours d'eau et des escarpements, la ville ne peut s'étendre en-dessous de la cote 270.⁸

En outre cette topographie ne favorise pas la mobilisation des eaux de surface.

1.2. Sols

Les sols de la commune de Manga sont à l'image de toute la province. On y distingue deux (02) types de sols :

- des lithosols, le plus souvent recouverts de croûte plus ou moins épaisse ;
- des sols d'arène granitique issus d'altération ancienne de granite d'origine kaolinitique.

1.3. Hydrographie

La ville de Manga est traversée dans sa partie sud par le principal sous affluent du Nakambé qui alimente les barrages du petit Siltouko et du grand Siltouko.

Comme indiqué dans l'Hydrographie de la commune, les cours d'eau sont temporaires à Manga. Le barrage de Manga, avec une capacité de 1 600 000 m³ est le principal plan d'eau. Il a un grand intérêt piscicole, hydro-agricole et pastoral. Cependant, il est menacé par l'ensablement. Selon des témoignages d'exploitants locaux, de vastes superficies jadis occupées par l'eau sont désormais dénudées.

Au niveau des eaux souterraines, le potentiel de la nappe phréatique n'est pas énorme. Pour l'exploitation de ces eaux, il faut multiplier le nombre d'ouvrages. Cette situation ne favorise pas une gestion rationnelle du système d'alimentation en eau potable.

La pluviométrie est en moyenne bonne à Manga. Cependant, l'importance de l'évaporation, surtout en saison sèche (environ 3000 mm par an) exige que les hauteurs d'eau aux barrages soient importantes.

1.4. Flore

La végétation de la ville de Manga est à l'image de la commune. Elle est constituée principalement de Savane arborée à arbustive. on note l'absence de forêt au niveau de la ville.

⁸ SDAU MANGA 1995



Carte n°9 : Typologie des Sols dans le périmètre



Carte n°10 : Occupation des terres dans le périmètre

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Avec un taux de croissance moyen annuel de 2,90%, la population est passée de **10 245** habitants en 1985 à **14 035** habitants en 1996. Selon le RGPH de 2006 la population est estimée à **20 101** habitants (soit 19 860 habitants pour les 5 secteurs de la ville et 241 habitants pour le village de Nassamba).

Quant au taux de croissance moyen annuel entre 1996 et 2006, il est estimé à 3,5%. Une analyse des différents taux de croissance révèle que celui-ci a connu une progression de 0,6% entre 1985 et 2006.

2.1. Evolution démographique entre 2006 et 2011

Avec un taux de croissance annuel moyen de 3,5%, la population urbaine est passée de 14 035 habitants en 1996 à 19 860 habitants en 2006. Si ce taux de croissance annuel entre 1996 et 2006 (3,5%) se maintient, la population de Manga est estimée à **23 588** habitants en 2011. Notons que ce taux de croissance annuel est supérieur au taux annuel d'accroissement au niveau national (entre 1996 et 2006) estimé à 3,1%.

Il indique aussi une croissance démographique assez rapide de la population grâce au phénomène migratoire et l'attraction que Manga exerce sur son hinterland en tant que capitale régionale qui abrite plusieurs grandes infrastructures socio-économiques. Si la tendance s'est maintenue, la population de la ville de Manga serait de 23 874 habitants comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°4 : Evolution de la population entre 2006 et 2011

Années	1996	2006	2011
Taux annuel moyen d'accroissement intercensitaire (%)	2,9	3,5	3,5
Population urbaine	14 035	19 860	23 588
Population de Nassamba		241	286
Population du périmètre		20 101	23874

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et du taux de croissance annuel entre 2006 et 2011 (3,5%) selon la formule des intérêts composés : $P_t = P_0 (1+r)^t$

2.2. Structure par sexe et par âge de la population

L'analyse de la structure par âge de cette population indique une prédominance des femmes (51,92%) par rapport aux hommes (48,08%). Cela pourrait s'expliquer par l'exode rural et l'émigration masculine vers les centres urbains et les pays voisins.

Cette population est aussi caractérisée par sa jeunesse en témoigne la proportion d'individus de moins de 15 ans (40,67%) en 2006 comme l'indique la figure ci-dessous. Cette tranche d'âge qui constitue l'avenir de la ville est la population économiquement à charge pour la population active (15-64ans) représentant 54,05%. Elle constitue également

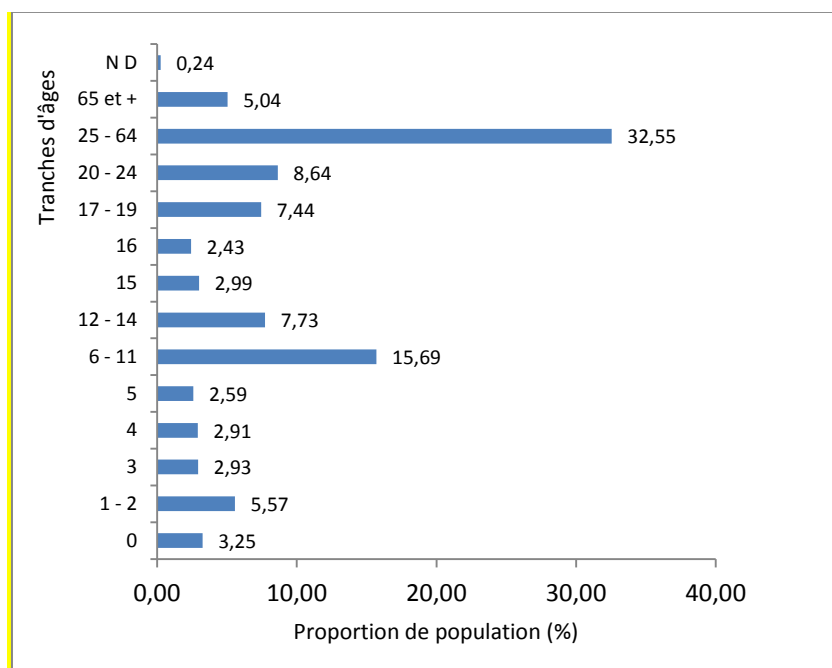
une population scolarisable dont les besoins en éducation demeurent importants. Cette situation induit également des rapports élevés de dépendance et contribue à la réduction des capacités d'épargne des familles. La tranche d'âge de 65 ans et plus (5,04%) à savoir les personnes âgées en marge du processus de production représente une infime partie de la population.

Tableau N°5 : Répartition de la population par tranche d'âge

Tranche d'âge	effectif	%
0-5	3425	17,25
06-11	3116	15,69
12-19	4089	20,59
20-65	8181	41,19
65 et +	1001	5,04
ND	48	0.24
Total	19860	100

Source : RGPH 2006

Figure n° 2 : Pyramide des âges de la population



Source : RGPH 2006

2.3. Facteurs d'évolution de la population

2.3.1. La natalité

La mortalité maternelle, infantile, l'âge au mariage, la prévalence contraceptive, la baisse de l'infécondité, et la fécondité exercent une influence sur le taux de natalité. Selon le RGPH'2006, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) dans la région du Centre-Sud est estimé à 5,6 tandis que le nombre d'enfants vivants pour une femme féconde est de 6,1. Le taux brut de natalité (TBN) au niveau de la province du Zoundwéogo est de 43,1‰.

Selon la monographie de la région du Centre-Sud⁹, en 2009 la région présentait un taux global de fécondité générale de 188,7‰ et un indice synthétique de fécondité de 6,2. Le nombre moyen d'enfants par femme était de 5,5 en milieu urbain contre 6,3 en milieu rural. La province du Zoundwéogo affichait un indice synthétique de fécondité de 6,2.

Par ailleurs, la monographie de la région indique que le TBN est de 40,4‰ pour la région et 42,5‰ pour la province du Zoundwéogo.

2.3.2. La mortalité

La mortalité reste influencée par les facteurs sanitaires, socio-économiques et environnementaux. En 2006¹⁰, le taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances) est estimé à 250,4 dans la région du Centre-Sud et à 235,7 dans la province du Zoundwéogo.

2.3.3. Les mouvements migratoires

Le Centre-Sud est une zone propice à l'agriculture et à l'élevage. De nombreux immigrés sont présents dans la région et dans la province du Zoundwéogo à la recherche de terres fertiles et de zones de pâturage. Selon le RGPH 2006, la province du Zoundwéogo affiche un solde migratoire positif de 6 063 contrairement à la région qui a enregistré un solde migratoire déficitaire (-38 779).

Par ailleurs, la ville de Manga demeure une zone d'immigration par excellence du fait de sa situation de chef-lieu de province et de région. Les migrants que la ville accueille sont essentiellement des ruraux à la recherche d'un travail rémunérateur et de mieux être. Le mouvement démographique dans la ville est également marqué par un flux des agents de l'administration publique et privée.

Aussi, on assiste à un phénomène migratoire externe de longue durée notamment des jeunes de la ville vers Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et les pays suivants : Italie, Espagne, Gabon, Guinée Equatoriale, Côte-d'Ivoire etc.

⁹Monographie de la région du Centre-Sud, INSD, décembre 2009.

¹⁰Analyse des données du RGPH'2006

L'enquête indique que les ménages enquêtés ont enregistré en 2011, des départs qui concernent 8,4% d'adolescents, 49,2% de jeunes et 41,5% d'adultes. Les principales destinations sont Ouagadougou (63,6%), Bobo-Dioulasso (5,5%), d'autres villes du Burkina Faso (9,1%), la Côte d'Ivoire (7,3%) et les pays d'Afrique (1,8%). Les raisons des départs sont exclusivement pour des motifs d'études (51,2%), d'emploi (30,2%), de mariage (11,6%) et de déménagement (4,7%).

Ces émigrés participent au développement urbain à travers les transferts de fonds à leurs familles et la réalisation d'infrastructures socio-éducatives et commerciales.

Tableau n° 6 : Répartition des ménages selon les motifs de départ

Motif du départ	Effectif	Proportion (%)
Etudes	22	51,2
Emploi (travail)	13	30,2
Mariage	5	11,6
Divorce	0	0
Déménagement	2	4,7
Autres	1	2
ND	0	0
Total	43	100

Source : **BADCOM, enquête- ménage SDAU, janvier 2012**

2.4. Répartition spatiale de la population

La densité moyenne de la population se chiffrait à 155,85 habitants/km² dans la commune en 2006.

La population urbaine de Manga est inégalement répartie avec de faibles densités pour une grande partie de la zone aménagée (secteurs 3 et 4). Les secteurs n°4, n°1, n°5, regroupent respectivement une densité comprise entre 4,5 et 5,5; 5,5 et 6,5; 6,5 et 11 habitants à l'hectare. Aussi le secteur 2 est le plus dense avec plus de 11 habitants/ha. Quant au secteur n°3, il est le moins dense avec environ 4 habitants à l'hectare.

Cette situation témoigne d'une forte attractivité relative de la zone périurbaine par rapport à la zone aménagée. En effet, elle enregistre une croissance démographique assez rapide de la population grâce au phénomène migratoire et l'attraction que Manga exerce sur son hinterland en tant que capitale régionale qui abrite plusieurs grandes infrastructures socio-économiques.

Cependant, si l'on compare ces données au nombre de personnes attendues lors d'un aménagement qui est d'environ 100 habitants par hectare avec une taille moyenne de 300 m² par parcelle, on se rend compte que Manga est une ville peu dense malgré les deux (2) opérations d'aménagements.



Carte n° 11 : Densité par secteur à Manga

2.5. Groupes ethniques, langues parlées et religions

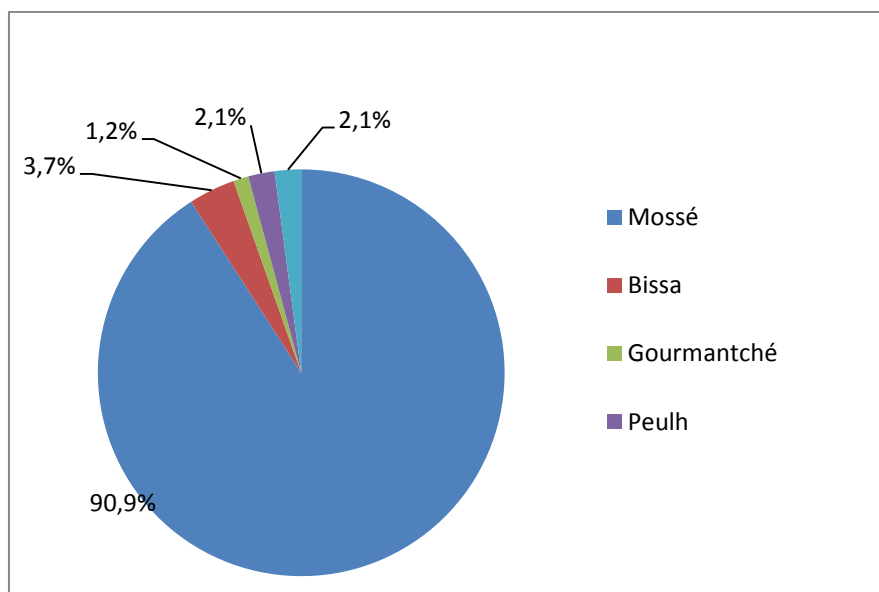
La ville de Manga est peuplée par les Mossé, les Bissa et les Peulhs qui cohabitent principalement avec les Gourounsi, les Gourmantché, les Dioula, les Dafing, les Dagara, les Ko etc.

L'enquête ménage révèle que les Mossé représentent une grande majorité de la population enquêtée (90,9%). Ils sont suivis respectivement par les Bissa (3,7%), les Peulh (2,1%), Gourmantché (1,2%) et les autres ethnies (2,1%). La ville reste culturellement homogène avec pratiquement un groupe ethnique dominant(Mossi). Le graphique ci-dessous illustre cette répartition.

Le Mooré est la principale langue de communication entre les différents groupes ethniques en présence.

Au plan religieux, le catholicisme, l'islam, le protestantisme et l'animisme constituent les principales religions. En effet, l'enquête ménage indique que 64,9% des enquêtés pratiquent le catholicisme, 24,4% l'islam, 7,9% le protestantisme et 2,5% l'animisme.

Graphique n ° 1 : Répartition de la population selon l'ethnie



Source : BADCOM-CAUH/K enquête- ménage SDAU, janvier 2012

CHAPITRE 3 : LE TISSU URBAIN

Le tissu urbain de Manga est composé d'un tissu aménagé et d'un tissu non aménagé. Le tissu aménagé s'est formé suite à deux opérations de lotissements réalisées en 1967 et en 1997 sur une superficie de 437 ha. Le tissu non aménagé renferme aussi bien le tissu spontané que le tissu rural.

3.1. Évolution spatiale

La zone lotie, située au centre du périmètre SDAU, occupe 437 ha soit à peu près le dixième du périmètre SDAU (9,90%). La réalisation de cet espace loti s'est faite par deux lotissements distincts : au lendemain de l'Indépendance de notre pays en 1967 et en 1997 soit trente ans après le premier.

- Le tout premier lotissement effectué ayant permis de dégager 754 parcelles, a vu ses premiers titres fonciers établis en 1976 ;
- Le second aménagement a été réalisé en 1997 et a permis de dégager 4382 parcelles.

Ce n'est véritablement qu'à partir de cet aménagement que l'évolution spatiale de la ville a connu un certain dynamisme. Le bâti occupe seulement 17 ha soit 0,38% du territoire. Dans cette zone, le bâti est dominé par des parcelles non mises en valeur ou aménagées en vergers.

On peut également observer une zone relativement dense correspondant aux secteurs n°3, n°1 et n°5. Celle-ci correspond en grande partie à la zone traditionnelle qui jusqu'à nos jours conserve son originalité avec des constructions en banco. On y trouve aussi quelques infrastructures : le centre culturel, la salle de cinéma, l'ex Haut-commissariat et la mission catholique. Sur la base du comptage, le bureau a estimé le nombre de parcelles mises en valeur à 2143 parcelles sur les 5136 soit un taux de mise en valeur de 42%.

Tableau n°7 : Etat des lotissements à Manga

Année	Superficies (ha)	Nombre de parcelles dégagées
1967	105,17	754
1997	330,71	4382
Total	435,88	5136

Source : Commune de Manga

Tableau n°8 : Etat de mise en valeur des parcelles à Manga

Etat de mise en valeur	Effectif	Pourcentage (%)
Parcelle mise en valeur	2143	42
Parcelle vide	2993	58
Ensemble des parcelles	5136	

Source : BADCOM CONSULT/ CAU-HK , décembre 2011



Carte n°12 : Evolution des lotissements de la ville de Manga



Carte n° 13 : Mise en valeur des parcelles

3.2. Typologie du tissu urbain

La photographie aérienne de Manga présente un aspect plus rural qu'urbain au niveau de sa morphologie. C'est une ville faiblement agglomérée. L'espace traditionnel est dominé par un habitat groupé. Cette physionomie rurale est dominante au secteur n°2 et dans une moindre mesure au secteur n°1 pourtant situés tous deux en zone lotie.

Les villages les plus anciens de la commune sont de nos jours engloutis par l'extension de la ville. Cette situation nouvelle n'a pas entraîné une modification sensible ni de l'habitat ni du mode de vie demeuré rural. Manga est donc caractérisée par :

- la faiblesse de l'urbanisation de la ville en comparaison avec les autres villes régionales du Burkina Faso
- des mutations spatiales peu rapides. En dehors des extensions liées à l'implantation des équipements, il y a peu d'activités individuelles ayant un impact sur la forme de la ville

3.2.1. Le noyau historique

Le noyau historique concerne la première zone aménagée en 1967 sur une superficie de 105,17 ha. Il couvre majoritairement le secteur 2, quelques portions des secteurs 1, 3, 4 et 5. Il regroupe la zone commerciale, une partie de la zone administrative, et quelques habitations. Les équipements structurants localisés dans cette zone sont : le marché central, la gare routière, le centre culturel, la Direction Régionale de la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, le stade provincial, le dispensaire, etc.

3.2.2. Le lotissement de 1997

L'aménagement de 1997 occupe majoritairement les secteurs 3, 4 et des portions des secteurs 1, 2 et 5. Il s'étend sur une superficie de 330,71 ha. Il comprend majoritairement des parcelles d'habitation et abrite une grande partie de la zone administrative, ainsi que des équipements scolaires. Il couvre essentiellement les secteurs 3, 4 mais également des portions des secteurs 1, 2 et 5. Les équipements structurants qui s'y trouvent sont : le Haut Commissariat, le Palais de Justice, la Direction Régionale de l'Action Sociale, la Maison de la Femme, la SONABEL, l'ONEA, la Croix Rouge, etc.

3.2.3. Zone dite 'non lotie'

La zone non lotie concerne surtout les secteurs 3, 4 et 5. Il s'agit des villages les plus anciens de la commune qui sont de nos jours engloutis par l'extension de la ville. Cette situation nouvelle n'a pas entraîné une modification sensible ni de l'habitat ni du mode de vie demeuré rural. Il n'y a pratiquement pas de non-loti ou habitat spontané ; ce qui dénote d'une faible pression foncière urbaine.

Cette zone dite non lotie est occupée par de l'habitat, la végétation, les plans d'eau, les espaces réservés aux champs et jachères, les aménagements maraîchers qui longent le principal cours d'eau qui alimente le barrage.

Selon les autorités communales, on aurait enregistré depuis un certain temps beaucoup de demande de terrains hors lotissement, notamment le long de la route RN 29 reliant Manga à Ouagadougou. La plupart des demandes que l'on peut estimer à une soixantaine a trait à des investissements immobiliers, agricoles et d'équipements.

L'habitat en zone non aménagée est constitué des regroupements de cases en concessions fortement densifiées mais aussi de bâtis de type semi moderne.

Les services de base y sont quasi inexistant hormis les quelques points d'eau. L'activité prédominante est l'agriculture. Il n'existe ni réseau d'adduction en eau potable, ni réseau d'électricité, ni téléphone fixe.

3.3. Typologie de l'habitat

La ville de Manga n'a connu que deux lotissements depuis 1960. On y rencontre un habitat traditionnel, un habitat moderne et un habitat mixte qui est une alliance entre modernité et tradition. Cette typologie de l'habitat est caractérisée par la nature des matériaux utilisés dans la construction.

Tableaux n°9 : Répartition des ménages selon le type de matériaux du logement principal

Type de matériaux	Effectif	Pourcentage %
Banco	112	46,67
Parpaings de ciment	128	53,33
Total	240	100

Source : Enquête SDAU, Manga janvier 2012

Tableau n°10 : Répartition des ménages selon le type de toiture du logement principal

Type de toiture	Effectif	%
Tôle	171	71,25
Tuile	1	0,41
Paille	68	28,33
Total	240	100

Source : Enquête SDAU Manga janvier 2012

La lecture des tableaux ci-dessus, nous précise l'état du cadre bâti. En effet 46,30% des enquêtés vivent dans des logements en banco et 52,5 % dans des logements en parpaings. La tôle est le type de couverture le plus répandu, et représente plus de 70 % du logement des ménages. Les constructions en terre stabilisée sont quasiment inexistantes. La toiture en paille est aussi d'usage (27,3 %) tandis que la toiture en tuile est très peu d'usage (0,41 %).

3.3.1. Habitat traditionnel

A Manga, l'habitat de type traditionnel est composé de cases rondes organisées à l'intérieur de concessions circulaires. Ici, toutes les concessions sont faites de matériaux périssables à partir de technologies traditionnelles. On y distingue des logements en banco avec une toiture en paille. La plupart de ces habitats ne disposent ni de latrines, ni de douches.

Un des enjeux majeurs dans la ville de Manga serait l'amélioration de l'habitat qui paraît plus traditionnel qu'urbain avec un déficit important de services de base.

Planche photographique n°1 : Vue sur l'habitat de type traditionnel



Vues sur un habitat de type traditionnel en pleine ville

source : BADCOM CONSULT, décembre 2011

3.3.2. Habitat moderne

En milieu urbain, l'habitat de type moderne est constitué généralement de maisons rectangulaires ou de formes composites. Il comporte plusieurs pièces. Ce type de logement comprend une maison principale en parpaing avec WC et douches internes. On les rencontre dans les zones résidentielles de la ville et quelquefois dans le noyau historique. La configuration des habitats obéit au plan de lotissement et peut faciliter l'accès de la ville aux services sociaux de base. Les murs sont en parpaings (ciment) avec un enduit ciment et une toiture en tôles ou en dalle. Une faible proportion d'habitat moderne en parpaings a une toiture en dalle.

Ce type de logement représente près 70 % de l'habitat en zone lotie à Manga.

Planche photographique n°2 : Vues sur l'habitat de type moderne



Vue sur un duplex

Vue sur une mini villa jumelée

source : BADCOM CONSULT/CAU-HK, décembre 2011

Les tendances actuelles des constructions sont à base de matériaux définitifs avec une technologie moderne. Pour se faire, leur édification nécessite toujours l'assistance d'un tâcheron ou d'un maçon, voire d'une entreprise (pour le cas des équipements et édifices publics en général).

Le secteur de la construction est soutenu par des promoteurs immobiliers privés construisant des bâtiments en matériaux définitifs. Parmi ces nouvelles constructions, se développent des bâtiments constitués d'une série de logements de type F2 (une chambre et un salon) communément appelés « célibatérium ». Il existe également des logements de type F3 (deux chambres et un salon) qui commencent à prendre de l'importance dans la ville. En effet, entre 22 et 24 % des enquêtés vivent dans ces standings de logement. Les équipements administratifs et socio collectifs sont également construits, en général avec le concours des entreprises.

3.3.3 Habitat de type mixte

Les enquêtes-ménages, doublées de l'observation directe sur le terrain ont également identifié, un habitat de type mixte avec des cases rondes et des maisons rectangulaires implantées concomitamment sur la même parcelle. Ce mode de construction constitue une forme de mutation de l'habitat de type rural vers le type urbain. Elle représente une proportion importante de l'habitat des zones nouvellement loties. Toutefois, il apparaît également de plus en plus en zone non lotie.

Planche photographique n°3 : Vues sur l'habitat de type mixte



Vue sur un logement de type mixte banco enduit en ciment

Vue sur la « cité du 4 Août de Manga »

La tendance générale qui se dégage, est de plus en plus l'auto construction avec l'assistance des tâcherons ou des entreprises. Selon les résultats de nos enquêtes, voir tableau n° 12, ils participent pour près de 75,8 % dans la réalisation de l'habitat urbain contre seulement, 12,40 % dans le cadre de l'auto construction. La population utilise beaucoup de matériaux dits définitifs sur la base d'une technologie moderne pour construire leurs logements.

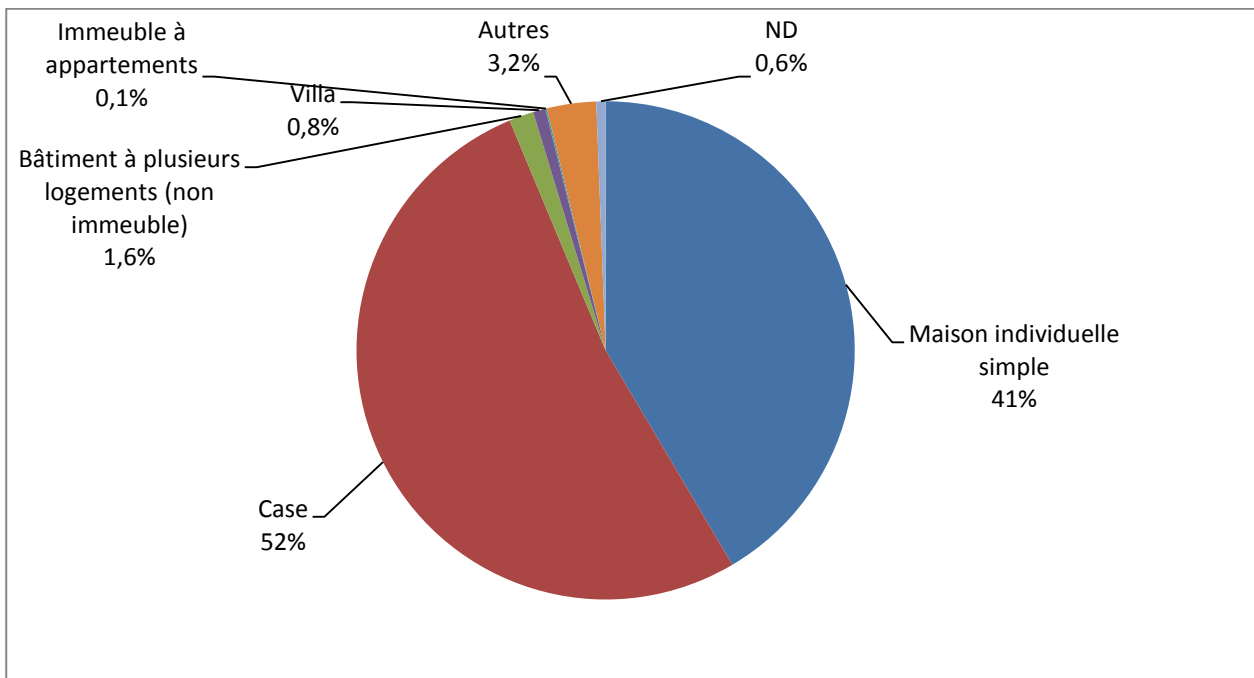
Tableau n°11 : Répartition (en %) des ménages par type d'habitat dans la province du Zoundwéogo

Type habitat	Effectif (%)
Maison individuelle simple	41,5
Case	52,2
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	1,6
Villa	0,8
Immeuble à appartements	0,1
Autres	3,2
ND	0,6
Total	100

Source : Monographie du centre-sud, INSD 2009

L'analyse du type d'habitat montre que dans la province du Zoundwéogo, le type d'habitat le plus représenté est la case (52,2%), ce qui dénote du caractère rural dominant de la localité. Cette catégorie est suivie des maisons individuelles simples (41,5%), des bâtiments à plusieurs logements (1,6%) et des villas (0,8%). Les immeubles à appartement sont presque inexistantes d'où le taux de 0,1% en raison de la cherté du coût de leur réalisation.

Graphique n° 2: proportion (en %) pour chaque type d'habitat dans la province du Zoundwéogo



Source : Monographie du centre-sud, INSD 2009

Tableau n°12 : Répartition des ménages selon le constructeur du logement et le statut d'occupation

Constructeur du logement	Statut d'occupation											
	Propriétaire		Locataire		Logé gratuitement		Autres		ND		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Un tâcheron	135	75,8	38	71,7	5	100	0	0	1	50	181	74,8
Une entreprise	1	0,6	1	1,9	0	0	0	0	0	0	3	1,2
Vous-même	22	12,4	0	0,0	0	0	0	0	0	0	23	9,5
Avec des amis	20	11,2	0	0,0	0	0	0	0	0	0	20	8,3
Autres	0	0	10	18,9	0	0	0	0	0	0	10	4,1
ND	0	0	4	7,5	0	0	0	0	1	50	5	2,1
Total	178	100	53	100	5	100	0	0	2	100	242	100

source

: BADCOM CONSULT/ CAU-HK , décembre 2011

CHAPITRE 4 : LA PROBLEMATIQUE FONCIERE

4.1. Le cadre juridique et réglementaire

Le cadre légal de la gestion foncière repose essentiellement sur un ensemble de lois que sont :

- loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière ;
- la loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997, portant Code de l'Environnement au Burkina Faso ;
- la loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant Code Forestier au Burkina Faso ;
- la loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- la loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme ;
- la loi n°023/AN du 8 mai 2003 portant Code Minier du Burkina Faso ;
- la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
- la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso ;
- la loi n°0034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural au Burkina Faso ;

La loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière ; version relue de la loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant RAF vient tenir compte des dernières évolutions, notamment l'adoption de la loi du 16 juin 2009 portant régime foncier rural. La nouvelle loi n°034 -2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière. Elle consacre que le domaine foncier national comprend :

- le domaine foncier de l'Etat ;
- le domaine foncier des collectivités territoriales ;
- le domaine foncier des particuliers (art. 6 et 7).

La reconnaissance d'un domaine foncier des particuliers est une mise à niveau avec la loi sur le foncier rural qui a reconnu des droits fonciers aux détenteurs des terres selon la coutume.

De façon pratique, la gestion des terres urbaines est assurée selon une responsabilité conjointe et complémentaire entre une administration publique déconcentrée et des acteurs locaux.

4.2. Mode de gestion foncière

4.2.1. La gestion traditionnelle

Le régime traditionnel règlemente le mode de gestion des terres. Malgré la présence des textes (RAF), le droit traditionnel est largement dominant. La terre appartient à un lignage, une ethnie ou une famille. Le patrimoine foncier est placé sous la gestion du chef de lignage ou de famille. Elle est donc un bien collectif inaliénable sur lequel s'exercent des droits d'exploitation et d'usage qui peuvent être permanentes ou temporaires.

Ainsi, ces autorités traditionnelles sont fortement impliquées dans le jeu de la régulation du foncier.

La terre présente un caractère sacré pour les populations. Pour cette raison quiconque voulant de ses faveurs lui doit des offrandes sous forme de sacrifice. Ce sacrifice est souvent l'œuvre du chef de terre appelé « prêtre sacrificateur ». Au sortir de ce rite, le requérant muni de cola et accompagné de son tuteur (ou logeur) obtiendra ou non le droit de s'installer pour y pratiquer l'agriculture ou l'élevage.

Ce système étant de tradition orale, le don de terre est toujours sous-entendu comme un prêt. Cet état de chose est souvent source de conflits. Dans la réalité, le don et le prêt de terre ne sont plus d'actualité comme forme d'acquisition foncière. Ainsi de nos jours, c'est de plus en plus les transactions monétarisées qui régissent l'accès à la terre.

4.2.2 La gestion moderne

La gestion des terres urbaines de Manga, au plan moderne, s'effectue dans le cadre du DFN. En effet, la commune de Manga a la compétence de la gestion des terres de son ressort conformément à la loi n°0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso. Cette loi dispose en son article 80 que : « les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'Etat ».

Le fonctionnement du système moderne de gestion des terres repose sur des structures et des titres :

- les structures de gestion des terres du DFN :
 - la commission communale d'attribution des terres : elle est chargée de l'attribution des terres urbaines réservées par le plan d'aménagement à l'habitation conformément à l'art.127 du décret 97-054/PRES/PM/MEF, aux demandeurs (personnes physiques ou morales) ;
 - la commission communale d'évaluation et de constat de mise en valeur des terres : elle est chargée de vérifier que la mise en valeur des terres du DFN a été réalisée dans les délais et que les investissements sont conformes à la destination des terres. Cette commission peut aussi procéder à l'évaluation des biens immeubles objet de transaction ;
 - la commission de retrait : elle est chargée de statuer sur les dossiers des attributions de terrains considérés comme non mis en valeur. A ce titre, elle peut prononcer le retrait ou accorder un délai supplémentaire de mise en valeur.
- les titres : ce sont des instruments de gestion des terres du DFN. Certains ont un caractère temporaire et d'autres un caractère permanent.

4.2.3. Le mode d'acquisition de la terre

Dans le régime traditionnel, c'est le « chef de terre » qui, attribue les parcelles sur son territoire. Aujourd'hui ce mode d'acquisition n'est en cours que dans les zones non loties ou périurbaine. C'est mode basé sur la parole donnée.

- Au niveau moderne, la terre l'acquisition des terres du DFN se traduit par des titres : le titre de jouissance (06) et le titre de propriété :

- les titres de jouissance à caractère temporaire :
 - le permis d'occuper : c'est un titre de jouissance précaire et révocable délivré aux personnes physiques et morales désirant installer une activité lucrative sur une terre du DFN qui en raison de sa nature ou des circonstances ne peut être attribuée pour une longue durée ;
 - le bail : c'est un contrat de courte ou de longue durée par lequel un droit de jouissance sur une terre du DFN est conféré à une personne physique ou morale publique ou privée. Il précise la durée et les conditions d'occupation et de jouissance.
- les titres de jouissance à caractère permanent :
 - l'arrêté d'affectation : il est permanent et délivré aux services publics pour l'occupation des terres du DFN en vue de l'accomplissement de leurs missions ;
 - l'arrêté de mise à disposition : il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres du DFN aux fins d'y exercer des activités non lucratives ;
 - le PUH : il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines réservées à l'habitation. Il confère à son titulaire un droit de superficie ;
 - le permis d'exploiter : Il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales à des fins d'exploitation lucrative. Il confère un droit de superficie qui doit être publié au Bureau de la Publicité Foncière.
- le titre de propriété : il est matérialisé par le titre foncier. Ce titre assure à son titulaire une garantie sans égard c'est-à-dire un droit absolu sur la terre. Il confère les droits les plus complets sur la terre.

4.3 Les acteurs du foncier

On distingue deux (2) grandes catégories d'acteurs à savoir les acteurs publics et les acteurs privés.

4.3.1. Les acteurs publics

Ce sont pour l'essentiel l'Etat et les collectivités territoriales.

4.3.1.1. L'Etat et ses services déconcentrés

C'est le Ministère de l'Economie et des Finances qui est le premier responsable de la gestion des terres du domaine foncier de l'Etat situées dans le ressort territorial de la commune. De lui dépendent les services chargés des domaines et de la publicité foncière chargés de la gestion des mutations foncières dans la commune. Ses compétences de gestion sont déléguées au maire mais les aliénations à titre de propriété notamment restent de son ressort.

Les autres ministères qui interviennent en matière d'aménagement et de gestion foncière dans la commune sont notamment le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité qui sont chargés de la délivrance des autorisations de lotir, de restructurer, etc.

Ces trois ministères sont représentés au niveau communal respectivement par :

- La Direction Régionale des Impôts du Centre-Est ;
- La Direction Régionale de l'Habitat et de l'Urbanisme du Centre-Est basée dans la capitale de la région l'Est ;
- Le Haut-commissariat.

Ce sont ces services déconcentrés qui appuient au quotidien les services communaux dans l'aménagement et la gestion foncière.

4.3.1.2. La Commune

Les communes disposent aujourd'hui d'importants pouvoirs en matière foncière. Ces pouvoirs sont consacrés pour l'essentiel par les textes portant réorganisation agraire et foncière, la loi n° 2004-055/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales et la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural.

Ces textes reconnaissent à la Commune un domaine foncier constitué essentiellement par les terres que l'Etat lui a cédées à titre de propriété et par celles qu'elle a acquises selon les procédés de droit commun, par l'exercice du droit de préemption ou par application de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle peut aussi recevoir de l'Etat le transfert de la gestion et de l'utilisation de son domaine foncier situés dans son ressort territorial.

S'agissant des prérogatives de gestion, la Commune intervient dans plusieurs niveaux parmi lesquels on peut citer :

- l'établissement et l'exécution des plans de lotissements ;
- l'attribution des parcelles et délivrance des titres d'occupation se rapportant à son domaine foncier propre ou aux parties du domaine foncier de l'Etat ayant fait l'objet de transfert de gestion à son profit ;
- la participation à la gestion des terres du domaine foncier de l'Etat situées dans son ressort territorial ;
- la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public.

C'est dire que ce sont les autorités communales qui assurent la gestion quotidienne des terres dans leur ressort territorial. Malheureusement leurs services fonciers manquent cruellement de ressources humaines, de formations et d'outils adéquats de gestion.

4.3.2. Les acteurs privés

A côté des acteurs publics ci-dessus cités, interviennent de nombreux acteurs privés qui jouent un rôle important dans l'aménagement et la gestion foncière. On peut citer parmi ces

acteurs, notamment les promoteurs fonciers et immobiliers, les bureaux d'études, les agents immobiliers et les populations.

4.3.2.1. Les promoteurs fonciers et immobiliers

A la faveur de l'adoption de la loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant promotion immobilière, de nombreuses autres sociétés de promotion foncière et immobilière ont vu le jour aux côtés de la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina (SOCOGIB) de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) et de la Société immobilière AZIMMO SA.

Aux termes de l'article 5 de cette loi, la promotion immobilière consiste à réaliser ou à faire réaliser notamment « les opérations d'urbanisme et d'aménagement définies par le code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso.. » Il s'agit en l'occurrence des opérations de lotissement, de restructuration, etc. La même disposition précise que les produits fonciers et immobiliers issus de ces opérations sont destinés à la vente.

Pour permettre l'exercice de cette activité soumise à agrément, la loi prévoit que ces promoteurs peuvent accéder aux terres du domaine foncier national par acquisition en pleine propriété ; ce qui implique que ces terres leur seront cédées sans mise en valeur préalable. Le terrain ainsi acquis fera donc l'objet d'un titre foncier au profit du promoteur et ce titre foncier original sera par la suite morcelé au profit des acquéreurs.

L'intervention de ces promoteurs privés contribue à une meilleure organisation du marché foncier et à une sécurisation des transactions. Elle pourrait surtout permettre d'accroître l'offre de terrains viabilisés dans la ville de Manga.

4.3.2.2. Les bureaux d'études

Il existe de nombreux bureaux d'études privés qui interviennent dans l'aménagement foncier aux côtés des acteurs publics et privés. Ce sont surtout des cabinets d'urbanistes et de géomètres experts-agrèés qui sont de plus en plus sollicités par les communes, les sociétés de promotion immobilière,... pour la conception et la réalisation des plans d'aménagement.

Ces professionnels de l'aménagement dont l'activité est réglementée sont constitués en association et en ordre professionnel. Leur intervention permet de palier l'insuffisance de capacités humaines des communes et le non respect des normes en matière d'aménagement.

4.3.2.3. Les agents immobiliers

Les agents immobiliers sont des personnes physiques ou morales qui se livrent ou prêtent leur concours aux opérations portant sur les biens d'autrui et relatives aux transactions et à la gestion foncières et immobilières. Ils agissent donc en qualité d'intermédiaires surtout dans les transactions foncières entre particuliers et sont rémunérés pour les services qu'ils rendent. Ces agents immobiliers font leur entrée sur le marché foncier à Tenkodogo. Il est

évident qu'avec la dynamique foncière en cours, leur nombre ira crescendo tandis que la profession n'est pas encore règlementée.

Cette absence de réglementation a favorisé l'apparition de nombreux acteurs informels appelés « démarcheurs » qui interviennent dans les transactions foncières aussi bien en zone aménagée qu'en zone non aménagée.

Dans les zones non loties, ce sont surtout ces démarcheurs qui mettent en contact les demandeurs de lopin de terre avec les propriétaires fonciers coutumiers et qui contribuent ainsi dans une certaine mesure au développement du marché foncier informel dans ces zones.

4.3.2.4. Les populations

Les populations restent des acteurs incontournables de la gestion foncière surtout dans les zones non aménagées. En effet du fait de la faiblesse de leurs revenus et de l'insuffisance de l'offre publique de terrains aménagés, des populations se sont installées à la périphérie des zones loties et y ont érigé des habitats spontanés.

Ces installations sont favorisées par les détenteurs de droits fonciers coutumiers qui restent encore les principaux acteurs de la gestion foncière dans ces zones. Ces populations anticipent souvent les opérations de lotissement en morcelant au maximum les terrains de manière à faire recenser les occupants comme « propriétaires » et donc comme candidats légitimes à l'attribution de parcelles loties. Ces stratégies d'occupation des terres s'imposent à l'administration qui est obligée d'en tenir compte lors des opérations de restructuration.

Comme on peut le constater, de nombreux acteurs sont impliqués dans la gestion foncière au niveau de la commune. Il est donc nécessaire de créer un cadre de concertation entre ces différents acteurs afin de mieux définir leurs attributions et coordonner les interventions pour plus d'efficacité. Il faut surtout associer fortement les populations, notamment les propriétaires coutumiers à la définition des prévisions d'aménagement pour permettre de rationaliser l'occupation de l'espace.

4.5. Les problèmes liés au fonciers

La gestion des terres urbaines est assurée selon une responsabilité conjointe et complémentaire d'une administration publique déconcentrée généralement hautement qualifiée et compétente et d'acteurs locaux insuffisamment préparés à assumer les compétences qui leur ont été transférées et démunis des outils minimum de maîtrise de la structuration et de la gestion du domaine foncier communal.

Au niveau urbain, la terre est devenue un enjeu financier et monétaire et sa conquête pousse les citoyens à inventer des stratégies d'accaparement. Manga n'échappe pas à cette réalité. Le foncier urbain à Manga connaît plusieurs difficultés d'ordre institutionnel, administratif et technique qui sont :

- Litiges courants et de tout genre ;
- Existence de nombreux terrains non mise en valeur pour des raisons diverses ;
- Apparition du phénomène d'accaparement des terres par l'octroi de grandes superficies à des particuliers ;
- Octroi de superficie par endroit démesurée aux services déconcentrés de l'Etat

- Inachèvement juridique du fait de l'absence de certains textes d'application de la loi
- Problème d'articulation entre le droit coutumier et le droit moderne
- Faiblesse du service foncier communal en ressources humaines et équipements
- Sous-équipement des services déconcentrés de l'Etat
- Difficultés de collaboration entre les acteurs de la chaîne foncière
- Méconnaissance des textes fonciers par certains acteurs.

CHAPITRE 5 : DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE

Les activités économiques dans la commune sont subdivisées en trois grands secteurs : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. A ces activités, s'ajoutent celles des institutions financières. La non disponibilité des données urbaines et communales, nous amène parfois à limiter nos analyses au niveau provincial.

Selon la Monographie du centre-Sud (INSD 2009), dans la province du Zoundwéogo, les actifs occupés sont à 90,6 % dans les activités agro-pastorales, la deuxième catégorie d'occupation concerne «le personnel de service et les vendeurs» (5,4 %). La troisième catégorie regroupe les artisans et les ouvriers (1,8 %).

A elles seules, ces trois catégories regroupent 97,8% des actifs occupés. Au niveau des hommes, 90,0 % d'entre eux sont dans l'agriculture/ l'élevage ou la pêche, 2,8 % dans les services et la vente et 1,8 % sont des ouvriers ou des artisans. Dans la population féminine occupée, 89,3 % sont dans l'agriculture tandis que 7,8 % sont dans les services et la vente, alors que 1,7 % sont des ouvrières ou des artisans. Monographie du centre sud, insd 2009

5.1. Le secteur primaire

5.1.1. L'agriculture

Une bonne partie des populations de Manga a pour activité principale l'agriculture. Elle occupe 52,5% des ménages enquêtés.

Les espaces agricoles s'étendent essentiellement au Sud et au Nord Est de la trame urbaine. Aussi au Sud et à l'Est du village de Monkin, à la lisière de la commune de Gogo sont localisées de grandes superficies agricoles.

En milieu urbain, l'agriculture se mène dans la partie périurbaine et aux abords de plans d'eau du périmètre SDAU. En plus de ces surfaces agricoles, les parcelles non mises en valeur sont exploitées à des fins agricoles avec tous les désagréments que cette pratique comporte.

Les différentes productions constatées sont regroupées en trois grandes catégories à savoir les productions céréalières (maïs, sorgho, mil, riz etc.), les productions de rente (coton, sésame, arachide, niébé, etc.) et les autres cultures (productions maraichères et autres).

En matière de potentialités, la ville de Manga dispose de quelques bas-fonds aménagés et aménageables.

Le tableau ci-dessous retrace quelques uns :

Tableau n°13: bas-fonds aménagés

Partenaires	Sites	Superficies (ha)	Nombre d'exploitants		
			hommes	femmes	Total
Bas fonds PA/FR	Siltouko	33	26	36	62
Bas fonds PRP (projet riz pluvial)	Louré	33,30	100	50	150
Bas fonds PDL/Z (projet de développement local de zounwéogo)	Larghaboromtenga	07	20	19	39
Bas fonds Etat (réalisé par l'ONBAH)	Tintinga secteur 1	10	15	24	39
Bas fonds PDI/Z (projet de développement intégré du zounwéogo)	Zaptengal n°1	12	15	04	19
	Zaptengal n°2	08	12	03	15
	Secteur 1	10	13	20	33
	Secteur 3	10	11	22	33
	Secteur 5	15	30	14	44
	Sakuilga	12	11	08	19
Totaux		150,3	253	200	453

Source : Direction régionale de l'agriculture du centre

Tableau n°14 : Bas- fonds aménageables

sites	Superficie s (ha)	Nombre d'exploitants		
		Homm es	femmes	Total
Plaine Naba- Baongo	70	200	15	215
Largha	05	10	17	27
Totaux	75	210	32	242

Source : Direction régionale de l'agriculture du centre Sud

Malgré ces potentialités ; l'agriculteur rencontre quelques difficultés telles que :

- la baisse progressive des rendements agricoles;
- le faible niveau d'équipements des producteurs ;
- la faible utilisation des intrants agricoles ;
- la rareté des terres cultivables ;
- le faible développement des activités de contre saison ;
- les changements climatiques néfastes pour l'agriculture ;
- la baisse progressive de la fertilité des sols ;
- l'insécurité foncière.

5.1.2. L'Élevage

L'élevage est la seconde activité des populations après l'agriculture. Les résultats des enquêtes ménages indiquent que 20% des ménages pratiquent l'élevage.

Le cheptel est varié et comprend : les bovins, les ovins, les caprins ; les porcins ; les asins et la volaille. Il est pratiqué dans presque toutes les concessions surtout en milieu péri urbain.

Le système d'élevage dominant est le système agropastoral ou système intégrant agriculture - élevage. Il est caractérisé par la prédominance d'un élevage de type familial basé sur l'exploitation des animaux à cycle court (ovins, caprins, porcins, volailles). On y rencontre également un système semi - intensif (unité de production d'œufs de l'Evêché de Manga et l'embouche bovine et ovine pratiquées par des producteurs locaux).

La ville dispose d'un abattoir moderne qui appuie le sous secteur viande. Cependant on note la persistance des abatages clandestins. Cette pratique a pour inconvénients la perte de ressources financières et des risques sanitaires majeurs pour les populations.

Quant au volet commercialisation du bétail à Manga, il est animé par un marché à bétail (secteur5) qui se tient tous les trois jours. Les animaux achetés sont convoyés à l'intérieur du pays (Ouagadougou ou vers les communes voisines) ou à l'extérieur du pays (Ghana, Togo, Bénin et le Nigéria).

Malgré son importance, l'élevage dans la commune rencontre quelques contraintes:

- maladies des animaux ;
- faibles revenus des éleveurs ;
- insuffisance des pistes à bétail et de zones de pâture
- insuffisance d'eau pour assurer l'abreuvement des animaux;
- insuffisance d'aliments de bétail

La réalisation des infrastructures additionnelles (pistes à bétail, parcs à vaccination, points d'eau, marché à bétail, octroi de crédits pour embouche etc.) pourrait encourager la production animale dans son ensemble. Il faut signaler que certaines de ces infrastructures ont été programmées par certains outils de planification comme le PCD.

En dehors de l'agriculture et de l'élevage, l'exploitation des agrégats (sables, graviers, moellons) est également très répandue dans les villages environnants.

5.2. Le secteur secondaire

5.2.1. Unités de Transformation et Mines

L'industrie est inexistante dans la ville de Manga. Cependant, on note la présence d'une usine de décorticage du riz local, installée en 2010 par la Chine de « Taiwan » ; quelques petites unités de transformations : moulins à grains, unités de transformation du beurre de karité gérées par des groupements.

Le secteur minier est marqué par l'existence d'un site aurifère dans le village de Toula. L'exploitation se fait de façon artisanale. Ce site d'or, qui attire aussi des populations d'autres localités, génère des revenus pour les exploitants et permet le développement d'un commerce au niveau local. Cependant, il comporte des effets pervers dans la mesure où se développe une certaine forme de délinquance : la prostitution, le banditisme, la consommation des stupéfiants etc.

5.2.2. L'artisanat

Les activités artisanales sont réparties en cinq(05) grands groupes :

- Le textile (couture, teinture, tissage, etc.) ;
- Le service et réparations (mécanique à deux et quatre roues, l'électricité, etc.) ;
- La forge et assimilés (forge, soudure, fonte, etc.) ;
- Le bâtiment et terre cuite (maçonnerie, poterie, etc.) ;
- Le bois et pailles (menuiserie, etc.).

L'artisanat est une activité qui regroupe beaucoup de personnes utilisant des moyens de production traditionnelle, nécessitant un faible capital investi et utilisant un temps de travail très flexible. Toutefois il se développe un artisanat de type moderne, structuré et utilisant des moyens de production important dans le domaine de la menuiserie bois et métallique, la soudure, la maçonnerie et la mécanique. Les femmes sont beaucoup présentes dans l'artisanat, notamment dans le domaine de tissage, la teinture et la poterie.

Une bonne partie des produits artisanaux sont destinés à l'autoconsommation. L'impact socio-économique du secteur artisanal est important dans la ville en termes de création d'emploi, de valorisation des ressources naturelles et de création de revenus. Toutefois, cet impact reste difficile à estimer.

Grâce à l'appui du projet autrichien PERCOMM (projet d'appui aux artisans) les acteurs de ce secteur (surtout les soudeurs et les menuisiers) ont bénéficié de nombreuses formations ; ce qui les rend compétitifs. Néanmoins les artisans rencontrent de difficultés à savoir :

- l'insuffisance de financement ;
- la faiblesse du niveau technique rendant les produits non concurrentiels;
- la faible utilisation des opportunités de promotion de l'artisanat ;
- l'Insuffisance d'encadrement;
- la faiblesse de la qualité des produits et services offerts ;
- Les difficultés d'accès au crédit ;

5.3. Le secteur tertiaire

5.3.1. Le commerce

La ville de manga dispose d'un seul marché construit par la commune avec l'appui du projet allemand KFW, du FICOD et du projet de développement local du Zoundwéogo(PDL/Z). Situé

dans la zone commerciale au secteur 2, ce marché comprend 91 boutiques, 51 kiosques, 4 garages et 314 hangars ; il constitue le lieu des échanges commerciaux.

Quant au marché de dolo, il est constitué d'une vingtaine de hangars de part et d'autre de la RN 29, dans le prolongement de la gendarmerie et le long de la gare routière. Il occupe les franges publiques. La préparation du dolo a lieu dans les cours d'habitation.

Le commerce des produits agricoles (céréales surtout) et des produits de l'élevage (volaille et petits ruminants) occupent une place importante dans le marché.

En plus des produits locaux, une gamme variée de produits manufacturiers des industries nationales et internationales alimente le commerce général. Il s'agit des produits électroménagers, textiles.

L'activité commerciale est structurée autour des principales branches suivantes :

- le commerce général (produits manufacturés) ;
- le commerce de céréales ;
- le commerce des produits de l'artisanat ;
- le commerce des produits de l'élevage ;

Le commerce rencontre également d'énormes difficultés dont les plus importantes sont, l'insuffisance d'infrastructures marchandes, et la faiblesse d'appui financier aux activités économiques.

5.3.2. Le transport

Le transport constitue un secteur important de soutien aux filières de production que sont l'agriculture, le commerce, l'élevage, l'artisanat et l'industrie. Il est le principal moyen de transport des personnes et des biens vers l'extérieur de la ville, mais aussi de leur circulation dans la région. C'est le mode de transport routier qui est le plus utilisé. C'est un facteur important d'ouverture de la ville de Manga aux localités voisines et plus ou moins lointaines notamment la capitale Ouagadougou et les pays voisins. L'importance du transport se mesure par les tonnages de marchandises, de même que le nombre de voyageurs transitant, entrant dans ou sortant de la ville.

Ce secteur du transport interfère également dans l'économie de façon générale et dans le commerce de façon particulière à travers les activités de vente d'hydrocarbures, de réparation des engins et véhicules de transport, d'acquittement des frais de péages, etc.

L'organisation du transport par les sociétés de transport

La principale compagnie de transport du secteur structuré de la ville de Manga est Rakiéta .

La gare de la société Rakiéta est située au secteur 3. Son parc d'autocars compte 3 véhicules de 33 places et 1 véhicule de 50 places. Ces véhicules font la navette entre Ouagadougou et Manga à raison de deux départs et deux arrivées par jour. La fréquentation demeure cependant faible.

La gare de SITO est située au secteur 4 et assure le transport Manga –Abidjan. D'autres compagnies sises à la gare routière, exerçant dans l'informel, utilisent des minibus pour relier essentiellement les tronçons de la région.

5.3.4. Tourisme et hôtellerie

Contrairement à la Région, la ville ne dispose pas de sites touristiques valorisés pour l'instant. Cependant des potentialités existent. Ainsi dans certaines localités de la province, des sites dignes d'intérêts ont été répertoriés, il s'agit du lac de Bagré et ses sites sacrés, le refuge local des hippopotames de Woozi (communes de Gogo et de Gon-Boussougou), les objets historiques de Naaba BILGO (commune de Nobéré), le Parc National Kaboré Tambi (PNKT) avec sa diversité biologique, les reliefs pittoresques de Zourmakita (commune de Gon-Boussougou), les vestiges culturels (danseurs guenguéré et bissa, les masques de Nobéré, etc...).

En ce qui concerne l'hôtellerie, la commune de Manga compte sept (7) infrastructures d'hébergement dont cinq (5) fonctionnelles. Dans l'ensemble, les prestations offertes sont en deçà des normes en la matière.

5.3.5. Les institutions financières

La ville dispose d'une caisse populaire, d'une coopérative diocésaine d'épargnes, une coopérative d'épargnes et de crédits, d'un service de transfert d'argent de la Banque Régionale et de la Solidarité(BRS) et un autre pour la Banque Of Africa (BOA). Vue la grande importance des institutions financières dans le développement d'une localité, un des enjeux serait de trouver des formes appropriées pour faciliter leurs implantations dans la ville.

CHAPITRE 6 : LES EQUIPEMENTS

Ce chapitre sera consacré à l'analyse de l'existant en matière de réseau viaire, d'assainissement et de drainage, d'alimentation en eau potable, d'électricité et de télécommunications.

6.1. Les équipements d'infrastructures

6.1.1. La voirie

L'armature urbaine de la commune de Manga est composée de cinq (5) secteurs lotis. La plupart des infrastructures, des équipements marchands, des services administratifs et la plus grande partie de la population se concentrent au centre-ville.

En fonction des emprises des voies et du niveau d'entretien, il est possible de distinguer trois réseaux distincts.

Le réseau primaire : il est principalement composé par trois routes principales :

- la nationale N°29 bitumée jusqu'avant le Conseil Régional du Centre-Sud qui rallie Ouagadougou à Bagré en passant par Manga ;
- D'autres voies internes d'emprise moindre qui sont non bitumées.

En dehors de la RR 12, le réseau des voies de communication est fortement dégradé et dépourvu de caniveaux. L'entretien de cette route nationale est assuré par la Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement. La mairie assure l'appui technique pour le contrôle des exécutions.

Il est à noter qu'une étude a déjà été faite pour le bitumage de deux (02 km) de la voie quittant la Gendarmerie en passant par la gare routière, le marché jusqu'au Gouvernorat.

Le réseau secondaire : il est constitué des routes inter secteurs ; l'entretien est à la charge de la commune. Il est constitué des voies d'emprises variant entre 30, 25 et 20 m telles que prévues dans les différents lotissements.

Dans la ville de Manga, plusieurs voies secondaires nécessitent d'être améliorées. Les voies concernées doivent par ailleurs être accompagnées de la réalisation de caniveaux d'évacuation des eaux pluviales.

Le réseau tertiaire : composé des voies d'emprises de 15 ou 12 m prévues dans l'aménagement et qui desservent les unités de voisinages et l'accès aux parcelles de la zone lotie à l'intérieur des secteurs.

Tableau n°15 : Etat de la voirie de la ville de Manga

Désignation	Unité	Quantité	Localisation
Voirie primaire bitumée	ml	4175	Secteurs 1, 2, 3, 4, 5
Voirie primaire aménagée	ml	4000	Secteurs 1 et 2,
Voierie avec éclairage public	ml	6000	Secteurs 2, 3,4 et 5

Source : Audit de Manga 2011



Carte n°14 : La voirie urbaine

6.1.2. Assainissement

L'assainissement comporte plusieurs aspects tels que la gestion des ordures ménagères, l'évacuation des eaux pluviales et la gestion des excréta et eaux usées.

6.1.2.1. Le drainage des eaux de pluie

En matière d'assainissement, la commune accuse un grand retard. En dehors des caniveaux réalisés le long de la RR29, la ville est dépourvue d'un système d'évacuation des eaux pluviales. La ville de Manga ne dispose pas de réseau d'égout pour l'évacuation des eaux usées et des excréta.

Aussi ces caniveaux sont fortement utilisés par les ménages des concessions riveraines qui y rejettent leurs eaux usées à travers des raccordements avec leurs installations sanitaires ou par rejet direct. Ces caniveaux, déjà obstrués par les dépôts successifs de déchets solides ménagers, deviennent ainsi de véritables bouillons de culture pour divers germes pathogènes et de nids de bestioles vecteurs de maladies (mouches, moustiques, cafards, etc.). A cela, il faut ajouter les odeurs nauséabondes qui s'y dégagent.

6.1.2.2. La gestion des ordures ménagères

Dans la ville de Manga, les modes d'évacuation divergent selon les ménages. Le tableau ci-dessous nous donne les différents modes en cours dans la ville.

Tableau n° 16 : Mode d'évacuation des ordures du ménage

Lieu de dépôt des ordures du ménage	Effectif	Pourcentage (%)
Entassées dans un coin de la cour	06	2,5
Dans la rue	52	21,5
Dans un récipient de stockage	30	12,4
Dans un dépotoir contrôlé	36	14,9
Dans un dépotoir sauvage	109	45,0
Abonnement à un enlèvement	01	0,4
ND	08	3,3
Total	242	100,0

Source : Enquête SDAU, janvier 2012

Le mode d'évacuation des ordures ménagères le plus fréquent dans les ménages est le rejet dans un dépotoir sauvage. En effet, 45% de ménages ont recours aux dépotoirs sauvages dans la ville de Manga. Ensuite 21,5% des ménages jettent leurs ordures dans la rue tandis que 14,9% utilisent des dépotoirs contrôlés. 12% de la population-cible stockent dans des récipients, et seulement 0,4% sont abonnés aux services d'enlèvement.

Les raisons de ces pratiques sont liées à l'insuffisance des dépotoirs contrôlés et à l'inefficacité des services d'enlèvement des ordures dans la ville. Aussi le manque de moyens et la cherté du service d'enlèvement des ordures justifient ces pratiques.

6.1.2.3. La gestion des eaux usées

La commune de Manga accuse un grand retard dans le domaine de l'assainissement. En ce qui concerne les eaux usées, les deux (2) lieux d'évacuation privilégiés sont la cour (53,2%) et la rue (46,2 %) comme l'illustre le tableau ci-dessous. Aussi certains ménages ont recours aux caniveaux tandis que d'autres font usage des puits perdus (27,3%).

Tableau n°17 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et l'existence de problèmes

Problèmes d'évacuation des eaux usées	Mode d'évacuation des eaux usées													
	Dans la cour		Dans la rue		Dans un puits perdu		Dans les caniveaux		Autres		ND		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oui	42	53,2	54	46,2	3	27,3	0	0	14	53,8	4	50	117	48,3
Non	34	43,0	56	47,9	6	54,5	1	100	10	38,5	3	37,5	110	45,5
ND	3	3,8	7	6,0	2	18,2	0	0	2	7,7	1	12,5	15	6,2
Total	79	100	117	100	11	100	1	100	26	100	8	100	242	100

Source: Enquête SDAU, janvier 2012

6.1.2.4. La gestion des excréta

A Manga, très peu de ménages dispose de WC pour l'évacuation des excréta comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau n°18 : Lieux d'aisance des ménages ne disposant pas de WC

Lieux d'aisance	Effectif	%
Dans la nature	75	74,3
Chez le voisin	9	8,9
WC public	0	0
Autres	6	5,9
ND	11	10,9
Total	101	100

Source : Enquête SDAU, janvier 2012

Ce tableau montre que 74,3% des ménages ne disposent pas de WC et font leurs besoins dans la nature. 8,9% utilisent les lieux d'aisance du voisin. L'insuffisance ou l'absence de latrines publiques au niveau local constitue des risques pour la santé publique. C'est pourquoi la puissance publique est sollicitée pour trouver des réponses idoines à cette problématique.

Tableau n°19: Répartition des ménages selon le type de WC

Type de WC	Effectif	%
Fosses sceptiques	4	2,9
Latrines améliorées	42	30,0
Latrines traditionnelles	86	61,4
Toilettes à chasse d'eau	0	0
ND	8	5,7
Total	140	100,0

Source : Enquête SDAU, janvier 2012

Ce tableau montre que 61,4% des ménages utilisent des latrines traditionnelles et 30% des latrines améliorées. Les latrines modernes c'est-à-dire celles qui comportent des fosses sceptiques ne représentent que 3% compte tenu de la cherté du coût de leur réalisation. En matière d'assainissement collectif, la commune ne dispose d'aucune structure ni d'aucun moyen efficace pour rendre la ville propre et accueillante. Sur le plan individuel, la plupart des déchets solides et liquides est jetée dans la nature, dans la rue, dans les champs ou dans un coin de la cour. La commune est dépourvue de tout équipement approprié pour remplir sa mission.

De façon générale, le secteur de l'assainissement rencontre les difficultés suivantes :

- L'absence d'un schéma de drainage des eaux pluviales ;
- L'insuffisance d'ouvrages d'assainissement (caniveaux) ;
- L'absence d'un centre d'enfouissement technique ;
- L'insuffisance de latrines modernes dans certaines concessions et lieux publics ;
- L'insuffisance d'intervenants publics ou privé dans le domaine

Les questions de l'assainissement dans la ville de Manga sont des préoccupations majeures de nos jours comme à l'horizon du SDAU. Compte tenu de la croissance de la population, il devrait être engagé très rapidement des études d'un schéma directeur d'assainissement.

6.1.2.5. Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par le réseau d'adduction d'eau de l'ONEA, les forages équipés et les pompes manuelles. La situation des points de desserte en eau potable¹¹ indique que la ville compte 392 branchements particuliers ONEA, 14 bornes fontaines (ONEA), 5 AEPS, 67 forages équipés de pompes manuelles et 12 puits modernes.

¹¹ Plan stratégique d'assainissement de la ville de Manga, août 2011.

Tableau n°20: Etat du réseau d'alimentation en eau potable

Désignation	Unité	Quantité
Château d'eau (1)	m ³	150
Capacité d'exploitation journalière	m ³ /jour	400
Réseau d'eau potable de l'ONEA	km	3,8857
Débit cumulé	m ³	30
Abonnés en décembre 2011	u	600
Forages en décembre 2011	u	7 dont 2 non fonctionnels 4 en attente de raccordement
Bornes fontaines décembre 2011	u	16 dont 15 fonctionnelles 3 en attente de raccordement
Prévision extension réseau 2012	km	4 km
Prévision branchements 2012		100

Source: ONEA, Manga janvier 2012

Selon le plan stratégique d'assainissement de la ville, la couverture en ouvrages hydrauliques est acceptable et indique que 80% des ménages utilisent l'eau de l'ONEA (adduction d'eau ONEA et bornes fontaines) et seulement 20% utilisent les autres sources d'approvisionnement en eau potable (forages équipés, pompes manuelles, puits).

Les données de l'enquête ménage corroborent celles de l'ONEA. En effet, les principales sources d'approvisionnement des ménages en eau de boisson sont : les bornes fontaines (43,4%), les forages équipés (19,4%), les puits (17,8%) et l'eau courante à domicile (15,7%).

Tableau n°21 : Répartition des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau

Source eau de boisson	Effectif	Proportion (%)
Eau courante à domicile	38	15,7
Borne fontaine	105	43,4
Forage	47	19,4
Puits	43	17,8
Autres	2	8
ND	7	2,9
Total	242	100

Source : BADCOM-CAUH/K enquête-ménage SDAU, janvier 2012

Au regard de cette analyse globale de la situation des secteurs AEPA, il ressort des contraintes majeures liées à l'AEP et également à la promotion de l'assainissement de la ville.

- La couverture incomplète de la ville de Manga par le réseau de l'ONEA ;
- Le coût élevé des branchements particuliers au réseau de l'ONEA par rapport au niveau de revenu de la population ;
- Le nombre élevé de forages en panne ;
- La mauvaise répartition des ouvrages hydrauliques dans l'espace communal ;
- La méconnaissance des risques liés à la consommation d'eau non potable ;
- Le mauvais fonctionnement ou l'absence des comités de gestion des points d'eau ;
- Les fréquentes coupures d'eau dans la ville de Manga.



Carte n°15: Réseau d'alimentation en eau potable dans la ville de Manga (1)



Carte n°15 : Réseau d'alimentation en eau potable dans la ville de Manga (2)

6.1.2.6 Alimentation en électricité et en énergie

L'électricité joue un rôle important dans le développement économique d'une ville. Elle permet l'installation de certains équipements, industries, services et commerces susceptibles de créer des emplois et de rendre les conditions de vie des habitants meilleures. Il existe un réseau électrique public qui couvre principalement une partie du centre ville (le long de la principale voie). Le développement du réseau électrique à Manga devient un enjeu majeur pour l'avenir.

La commune de Manga est alimentée en énergie électrique par la SONABEL. La centrale thermique de la SONABEL est composée de deux groupes dont un possède une puissance de 212 KW et le deuxième une puissance de 75KW. Elle fonctionne en continue depuis mars 2007. La SONABEL a produit au cours de l'année 2006, 1 067 864 KWH d'électricité dont 948 949 KWH ont été vendus aux 780 abonnés. Pour mieux satisfaire la population, une interconnexion de la ville de Manga avec le réseau de Ouagadougou a été réalisée à partir de la ville de Kombissiri. Le nombre total des abonnés en 2012 est estimé à 1610 selon la SONABEL. L'artère principale (RN29) et le centre commercial de la ville de Manga sont éclairés par soixante deux foyers lumineux.

Selon les enquêtes-ménages, peu de ménages ont accès à l'électricité fournie par la SONABEL (37,6%), l'essentiel de l'éclairage domestique se fait encore à partir de la lampe à pétrole (53,7%).

Tableau n°22 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage principal

Mode d'éclairage principal	Effectif	Pourcentage (%)
SONABEL	91	37,6
Groupe personnel	1	0,4
Lampe à pétrole	130	53,7
Autres	7	2,9
ND	13	5,4
Total	242	100

Source : BADCOM-CAUH/K enquête-ménage SDAU, janvier 2012

Le mode d'éclairage le plus répandu dans les zones non loties surtout est la lampe tempête. Le pétrole est un des hydrocarbures le plus couramment utilisé par les populations particulièrement en zone rurale. On constate de plus en plus une consommation du gaz butane pour la cuisine dans les ménages urbains où le chef de ménage exerce un métier rémunérateur. La distribution des hydrocarbures dans la ville est assurée par deux (02) petites stations d'essence : la station ExelEcodis et Total et par des détaillants revendeurs. Le bois et le charbon de bois constituent les principales sources d'énergie localement utilisée pour la cuisine et dans la préparation du « dolo ». Ils sont sources de destructions massives de l'environnement urbain et rural.



Carte n°16 : Alimentation en électricité -schéma général

6.1.2.7 Télécommunication

La télécommunication est assurée à Manga par l'ONATEL et trois autres opérateurs de la téléphonie mobile : AIRTEL, TELECEL et TELMOB.

L'analyse du tableau ci-dessous montre qu'à Manga la ligne téléphonique est accessible à la majorité des ménages d'où l'effectif de 256. Les lignes pour télécentres sont chiffrées à 35 tandis que les cabines téléphoniques sont seulement quatre(4). La ville ne compte que deux (2) cybercafés.

Tableau n°23 : Abonnés téléphoniques

Désignation	Unité	Quantité
Lignes téléphoniques	U	256
Lignes pour télécentres	U	35
Cabines téléphoniques	U	04
Cybercafés	U	02

Source : Onatel- Manga citée par l'audit urbain 2011

Le tableau ci-dessous atteste qu'à Manga le téléphone fixe est peu répandu, seulement 1,5% des ménages en sont dotés. Par contre, la téléphonie mobile est largement utilisée par 97% des ménages. Quelques ménages (0,5%) utilisent les deux modes de communications.

Tableau n°24 : Répartition des ménages possédant le téléphone selon le type de téléphone

Nature du téléphone		Effectif	Pourcentage (%)
Fixe ou mobile	Fixe	3	1,5
	Mobile	195	97
	Les deux	1	0,5
	ND	2	1,0
	Total	201	100

Source : Enquêtes-ménages 2012, BADCOM-CAUH/K

Le paysage médiatique de la ville est pauvre. On distingue deux (02) principales sources d'informations de la population :

Les sources traditionnelles : il s'agit des communicateurs traditionnels (les crieurs publics, les griots) qui, à travers les marchés, les mosquées, les églises diffusent les nouvelles aux groupes cibles.

Les sources modernes : elles se résument essentiellement à la radio, à la presse écrite et à la télévision.

Dans la ville de Manga une seule radio émet en modulation de fréquence ; il s'agit de la radio notre Dame de la Paix « Radio PAX » avec un rayon de couverture d'environ 60 Km.

Il n'existe pas de presse écrite locale dans la ville. Cependant la population a quotidiennement accès aux journaux grâce aux sociétés de transport qui desservent la ville. Il s'agit des éditions Sidwaya, des éditions le Pays, de l'Observateur Paalga, de l'Indépendant, de l'Express du Faso et de l'Evénement. Il existe également un journal trimestriel (Les Echos du Centre-Sud) édité par le Gouvernorat de Manga. Ces journaux qui ont des représentants dans la ville, donnent régulièrement les nouvelles et informations du pays voire du monde aux populations. Au niveau de l'audio-visuel, l'espace communal est couvert par la Radio Nationale et la Télévision Nationale du Burkina.

Les problèmes majeurs de la communication dans la ville de manga sont entres autres :

- l'insuffisance des canaux de communication ;
- les pertes de réseaux de téléphonie ;
- les perturbations des lignes téléphoniques ;



Carte n°17 : Télécommunication

6.2. La mobilité urbaine

6.2.1. Les motifs et les moyens de déplacement

Les motifs de mobilité sont multiples et varient d'une personne à une autre. Il s'agit des visites de courtoisie, des déplacements de travail, pour des raisons de commerce, pour des raisons de santé, sportives et de loisirs, scolaires etc. Les gens se déplacent sur des distances plus ou moins importantes selon les motifs qui président à ce phénomène.

Les déplacements se font essentiellement à pied ou à bicyclette, l'usage de la charrette à traction animale est de coutume dans la commune. Mais de plus en plus, cyclomoteurs et motocyclette constituent le moyen de locomotion idéal avec le foisonnement des engins motorisés venant d'Asie. Au cours de la décennie couvrant 2002 à 2011, le parc des engins à deux roues de la province du Zoundweogo soumis à immatriculation a évolué progressivement, passant de 949 à 4 839 engins à deux roues (DGTMM/DLEAS, 2012). Si cette tendance se poursuit, à l'horizon du SDAU dans 18 ans, la province pourra enregistrer plus de 7000 nouveaux engins à deux-roues avec une part importante pour la ville de Manga. Cela nécessitera des mesures d'accompagnement conséquentes. L'usage de la voiture particulière n'est pas très répandu à Manga.

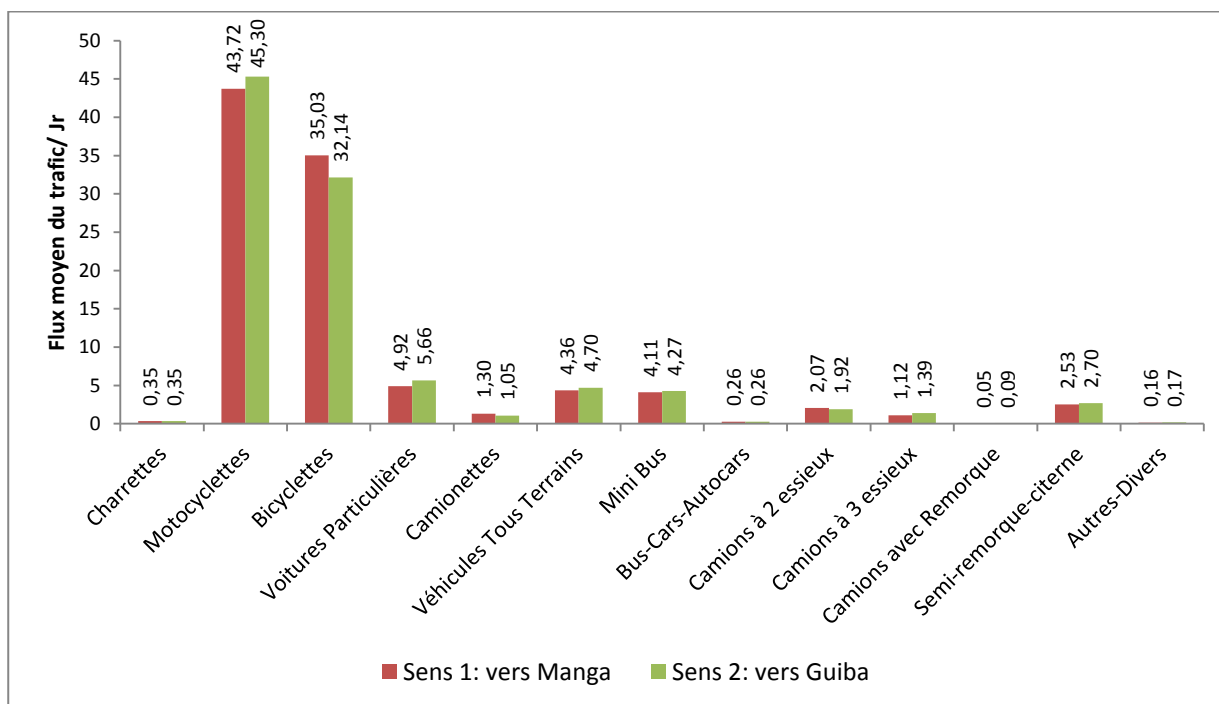
6.2.2. Analyse du trafic

La variation du trafic urbain

Le trafic est intense dans la commune à cause des grands axes routiers qui la traversent. Le transport voyageur est particulièrement animé. Les périodes de forts flux coïncident avec la période des vacances scolaires, les veilles de fêtes, notamment celles de fin d'année.

Mais ce sont surtout la présence des gros porteurs en provenance du Ghana, et transitant par la ville de Manga à destination de Ouagadougou qui influent sur le trafic urbain.

Figure n°3 : Structure des flux moyen journaliers selon le moyen de transport sur la RN 29 du 01 au 07 mai 2012 (tronçon RN29-2-RB) de la ville de Manga



Sur la période allant du 01 au 07 mai 2012, la figure ci-dessus illustre la prépondérance des deux-roues constitués par les motocyclettes et les bicyclettes sur la RN 29 (sur le tronçon RN29-2-RB) en allant dans les deux sens (vers Manga et vers Guiba). Ces deux-roues enregistrent respectivement dans les deux sens, au total, une part du trafic moyen journalier cumulé de plus de 77%. Les voitures particulières viennent loin en deuxième position avec près de 5 à 6% et sont fortement concurrencées par les véhicules Tout-Terrains (4 à près de 5%) et les minibus (4%) suivis en troisième position par les semi-remorques (2 à 3%) et les camions à 2 ou 3 essieux (1 à 2%). Les charrettes enregistrent une proportion très négligeable (0,35%). L'analyse de ces données sur différentes périodes et sur différentes voies, permet d'avoir une situation d'ensemble de la structure du trafic moyen et de son évolution. Par ailleurs, les difficultés résultant de la situation du trafic sont analysées ci-dessous.

6.2.3. Les difficultés de la mobilité urbaine

Des problèmes se posent avec acuité en matière de respect des règles de conduite : il s'agit du non respect du code de la route. Des conducteurs, détenteurs d'un permis de catégorie C, conduisent des véhicules (minibus) au mépris des textes en vigueur qui exigent un permis D. Ces infractions ont été maintes fois relevées par l'Office Nationale de Sécurité Routière (ONASER) à cause des risques d'accidents potentiels.

Les accidents sont fréquents sur certains rues et carrefours :

- le carrefour de la station Excel ;

- la bretelle qui passe devant le lycée de Manga ;
- devant le palais de justice ;
- à l'entrée de la ville (Nassamba) ;
- la voie non-bitumée devant le district sanitaire ;
- la voie non-bitumée devant le service de la douane.

Il se pose donc une nécessité d'information, de formation et de sensibilisation des acteurs du secteur des transports, pour mieux assainir ce domaine. En outre, la sensibilisation devrait s'étendre aux citoyens de façon générale pour limiter les actes d'incivisme dans la circulation.

D'autres problèmes graves ont été soulignés par la clientèle, confirmés par les Forces de sécurité. Il s'agit de l'excès de vitesse sur les voies, et la montée d'un certain incivisme. Cela se traduit concrètement par le non-respect des panneaux de signalisation, l'utilisation de permis non conformes, les surcharges etc.

6.3. Les équipements de superstructure

6.3.1. Equipements administratifs

Il s'agit des sièges des différentes administrations de la ville. A Manga on distingue les équipements suivants :

le Gouvernorat de la Région de Centre-sud, au sud de la trame au secteur 1 ;

le Haut-commissariat de la Province du Zoundwéogo, au nord ouest au secteur 2 ;

la préfecture du département de Manga ;

l'Agriculture l'Hydraulique et les Ressources Halieutiques ;

les Ressources Animales, au secteur 4 ;

l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, au nord ouest au secteur 3 ;

l'Enseignement Secondaire, Supérieur, au nord ouest au secteur 3 ;

Les Sports et Loisirs ;

L'Economie et le Développement ;

Les Infrastructures et Désenclavement ;

L'Environnement et le Cadre de Vie, au nord ouest au secteur 3 ;

Le Centre Hospitalier Régional (CHR) au secteur 3 ;

L'Action Sociale et la Solidarité Nationale, au secteur 5 ;

La Promotion de la Femme ;

La Trésorerie Principale ;

La Division Fiscale au secteur 3 ;

Le Contrôle Financier, au secteur 4 ;

Le Tribunal de Grande Instance, au nord ouest au secteur 4 ;

La Gendarmerie, au centre au secteur 4 ;

La Police Nationale (DRPN, DPPN), au secteur 2 ;

Ces services sont pour certains déconcentrés au niveau provincial et départemental et sont basés également dans la ville de Manga.

- Les sociétés d'Etat et/ou parapubliques

L'Office National des Télécommunications (ONATEL) au secteur 5 ;

La Société Nationale des postes (SONAPOST) au secteur 3;

Le centre auxiliaire de l'ONEA au secteur 4;

La Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL) au secteur 3.

- Les autres services publics, privés et para-militaires

La brigade mobile des douanes,

La société Faso coton,

La maison d'arrêt et de correction de Manga au nord ouest au secteur 4,

Le palais de justice, au secteur 3,

- Les institutions financières

Aucune banque n'est implantée dans la commune de Manga. Cependant on note la présence des structures de financement décentralisées suivantes : L'UCEC/Z, la Caisse Populaire, la COOPEC GALOR et le FAARF.

- Projets, Programmes et ONG

Plusieurs projets, programmes, ONG et associations interviennent à Manga.

Il s'agit entre autres de :

L'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES) ;

La Fondation pour le Développement Communautaire (FDC) ;

L'ONG BØRNEfonden ;

La Croix Rouge ;

Association Provinciale des Artisans et Groupements d'Artisans du Zoundwéogo

Nayalgué (APAGAZ –Nayalgué) ;

Association des femmes catholiques de la paroisse de Manga ;

Associations des élèves et étudiants du Zoundwéogo ;

Association YILEMDE ;

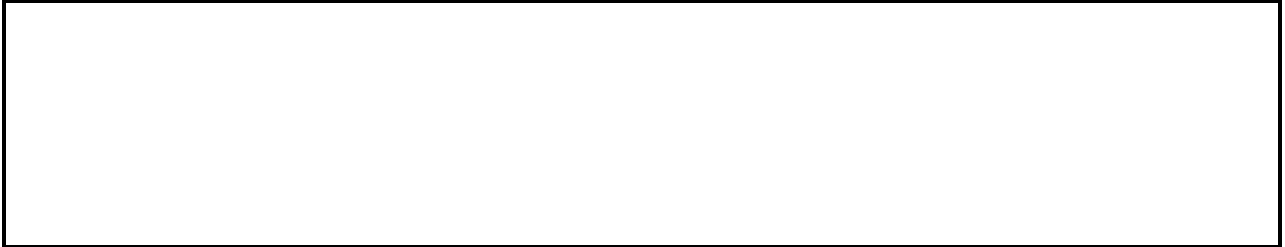
Association Initiative Citoyenne pour la Démocratie (ICD)

Association DROIT DE VIVRE (ADV) ;

Association des animateurs du Zoundwéogo (AAZ) ;

Réseau d'associations de lutte contre les IST- VIH/SIDA (RALIS) ;

Association Zoundwéoyinga



Carte n°18 : Equipements Administratifs dans la ville de Manga

6.3.2. Equipements scolaires

6.3.2.1. Enseignement préscolaire

Il existe très peu d'équipements préscolaires à Manga. On note cependant, d'une part, la présence d'une garderie populaire située au secteur n°4, d'une capacité d'accueil de 150 enfants et d'autre part, une autre structure préscolaire dénommée 3E (Espace - Education - Eveil) fondée par la mission catholique.

Enfin, deux garderies ou « Bissongo » situés au secteur n°1 (Zigla) et dans le village de Sakuilga interviennent également dans l'éducation « des tout petits ». Ces bissongo créés et gérés par l'ONG BØRNEfonden ont une capacité d'accueil de 70 enfants chacun. Ces structures paraissent insuffisantes pour pouvoir répondre aux besoins de la population dans le domaine de l'enseignement préscolaire.

En dépit de cela, toutes rencontrent quelques difficultés liées d'abord à la pauvreté des ménages qui les empêchent d'envoyer les enfants au préscolaire, ensuite à la méconnaissance du bien fondé de cet ordre d'enseignement.

6.3.2.2. Enseignement primaire

En 2011-2012, la CEB de Manga totalise 3 017 élèves dont 1 540 filles et 1477 garçons : la discrimination positive au bénéfice des filles est réellement en marche. La CEB compte 141 classes et 115 enseignants.

Les 11 établissements primaires de la ville (6 publics et 5 privés) sont inégalement répartis dans l'espace urbain. Ils sont fortement concentrés dans les secteurs n°2, n°3 et n°5. Par contre, d'autres en sont dépourvus (secteurs n°1 et n°4).

Tableau n°25: Effectifs des élèves dans la ville de Manga en 2011-2012

N°	Nom Etablissement	Statut	Localisation	Total		
				G	F	Total
1	Louré	Public	Louré	214	223	437
2	Manga Centre Catholique A	Privé	Secteur 2	56	63	119
3	Manga Centre Catholique B	Privé	Secteur 2	145	130	275
4	Manga Communale A	Public	Secteur 5	206	254	460
5	Manga Communale B	Public	Secteur 5	211	218	429
6	Manga Evangélique	Privé	Secteur 3	108	132	240
7	Manga secteur 2	Public	Secteur 2	107	93	200
8	Manga secteur 3	Public	Secteur 3	182	186	368
9	Manga secteur 5	Public	Secteur 5	178	191	369
10	MinhalDjounl Salam	Privé	Secteur 5	23	13	36
11	RIDWANE	Privé	Secteur 3	47	37	84

	TOTAL	11		1477	1540	3017
--	--------------	-----------	--	-------------	-------------	-------------

Source : DPEBA-MANGA

6.3.2.3. Enseignement secondaire

Manga compte quatre (4) établissements secondaires. Il s'agit du lycée provincial NaabaBaongo, du lycée Municipal, du lycée catholique Saint Gabriel et du Collège d'Enseignement Général de Manga.

Le lycée catholique St Gabriel qui a ouvert ses portes au cours de l'année scolaire 2007-2008, comportait deux classes (une 6^{ème} et une 3^{ème}). Sa capacité actuelle est de 6 classes où une dizaine d'enseignants vacataires assurent des cours à 123 élèves.

Le lycée municipal compte 13 classes fonctionnelles dont 7 au premier cycle et 6 au second cycle. Le nombre moyen d'élèves par classe pour le premier cycle est de 60 contre 30 pour le second cycle situés au centre-ville et à Zigla.

Le lycée provincial NaabaBaongo est le plus grand établissement et de la commune de Manga et de la province du Zoundwéogo. Il compte 14 classes au premier cycle et 6 classes au second cycle. Le nombre moyen d'élèves par classe pour le premier cycle est de 82 et de 64 pour le second cycle. La ville ne dispose pas d'établissement d'enseignement technique. En 2010, l'ensemble des établissements dont l'effectif total était de 2 680 élèves a connu une hausse en passant à 3 289 en 2012.

Tableau n°26 : Etablissements secondaires de la commune de Manga

Etablissements	Statut	Localisation
CEG de Manga	Public	Zigla
Lycée Municipal de Manga	Public	Secteur n°2
Lycée Provincial de Manga	Public	Secteur n°4
Collège Gabriel de Manga	Privé	Secteur n°3

Source : Direction Régionale de l'Enseignement Secondaire du Centre-Sud ; Janvier 2012

Planche photographique n°4 : Etablissements secondaires



Source: BADCOM –CAUH/K, SDAU 2012

6.3.2.4 Centres de formation professionnelle

La ville abrite quelques centres de formation professionnelle et plusieurs petits centres de formation artisanale à majorité féminins spécialisés dans la couture et le tissage. Il s'agit du centre de formation régionale, du centre de formation des jeunes filles, du centre de production féminine, du Capa Verti (centre d'apprentissage et de promotion et de l'art vestimentaire) etc.

En 2011-2012, 31 apprenants ont bénéficié d'une formation notamment en mécanique auto (23) et la plomberie(10). Par ailleurs, 10 femmes bénéficiaires ont été accompagnées par le Fonds d'Appui à la Formation Professionnel et à l'Apprentissage (FAFPA) dans le cadre du renforcement de leurs capacités.



Carte n°19: Equipements socio-collectifs-scolaire

6.3.3. Equipements de santé

L'agglomération urbaine de Manga compte trois (3) formations sanitaires à savoir : un (1) CMA, un (1) CSPS, une infirmerie, une(01) maternité, et un (01) CREN.

Le CMA compte trois services d'hospitalisation : la médecine, la maternité et la chirurgie. Il permet une prise en charge adéquate des pathologies compliquées. Ces unités spécialisées sont dans des locaux inadaptés, tandis que les salles d'hospitalisation du service de médecine sont en nombre très insuffisant. Il se pose déjà un problème de capacité d'accueil des patients. Il est à craindre que l'accroissement de la demande sanitaire ne vienne compliquer davantage la situation actuelle.

Pourtant, l'accessibilité géographique des infrastructures sanitaires est satisfaisante : la majorité de la population communale est à moins de 5 Km d'une formation sanitaire.

Sur le plan interne, des problèmes demeurent en matière d'hygiène : le CMA dispose de deux (02) incinérateurs dont un (01) en mauvais état et l'autre non encore fonctionnel. En outre, les accompagnants des malades n'observent pas les règles élémentaires d'hygiène (les déchets sont jetés pêle-mêle dans la cour). Enfin, le CMA est clôturé mais n'a pas de portail ce qui favorise la divagation des animaux domestiques à l'intérieur.

En plus du CMA la ville dispose d'un (01) CSPS situé à Zigla au secteur n°1, d'une (01) maternité au secteur n°3 et d'un (01) CREN (Moridja). La plupart des bâtiments de ces équipements sont dans un état vétuste et en nombre insuffisant. Quant aux logements du personnel soignant, ils sont non seulement en nombre insuffisants mais aussi inadaptés.

Le système d'assainissement dans les formations sanitaires c'est-à-dire le drainage des eaux pluviales et usées, la collecte et l'évacuation des ordures et excréta est rudimentaire (absence de caniveaux, de poubelles etc.).

Le niveau d'équipements sanitaires est globalement acceptable par rapport aux normes (un CM pour 150 000 habitants, un CSPS pour 10 000 habitants). Néanmoins, la vétusté des installations en limitent les performances attendues.

Tableau n °27 : les équipements de santé et leur localisation

EQUIPEMENTS DE SANTE	LOCALISATION	EFFECTIF
CMA	Secteur 1	1
CSPS	Zigla (secteur 1)	1
Maternité	Secteur 3	1
CREN	Secteur 1	1
Dispensaire	Secteur 3	1

Source: BADCOM –CAUH/K, SDAU 2012

6.3.4. Equipements marchands.

Le marché, la gare routière, l'abattoir et le marché à bétail constituent les équipements marchands de la ville de Manga. Parmi ces équipements, seul **le marché central** au secteur 2 et l'abattoir sont aménagés.

Située au secteur 2, **la gare routière** est non aménagée et sous exploitée par les transporteurs. C'est pourquoi quelques transporteurs la fréquentent peu, préférant faire la navette entre Ouagadougou et Manga à partir de sites itinérants le long de la voie publique en attente des passagers.

Situé au secteur 1, **l'abattoir** par contre a été sommairement aménagé. Il dispose seulement d'une aire d'abattage et d'une fosse fumièrè.

Planche photographique n°5 : Vue sur les infrastructures marchandes



Source : BADCOM SDAU 2012

6.3.5. Equipements socio-culturels, sportifs et de loisirs

Le sport est pratiqué un peu partout dans les secteurs et villages de la commune. Le football étant devenu un sport populaire, chaque village dispose d'un terrain de sport sommairement aménagé. Toutefois, les infrastructures et équipements sportifs dignes de ce nom font défaut : stade clôturé, plateau omnisport, etc. Cependant, un stade Provincial, un plateau omnisport sont en construction au secteur 4 à l'est du lycée provincial.

Sur le plan de la culture et des loisirs, la ville offre de nombreuses opportunités : existence de nombreuses troupes traditionnelles de danse (le "GUENGUERE", le "WARBA", le "WINNEGA" et le "KIGBA") et des troupes théâtrales ("SAGL TAABA", "WEND SONGDA").

L'organisation de festivités telles que les semaines culturelles et l'appui matériel et financier aux différentes troupes seront d'un atout important pour la promotion de la culture.

La salle de cinéma, le centre culturel et la maison des jeunes sont localisés au secteur 2 et méritent d'être aménagés.

6.3.6. Equipements de défense et de sécurité

Manga abrite plusieurs services des forces, de défense et de sécurité. On peut citer : la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS), la compagnie de gendarmerie au secteur 4, le commissariat de police au secteur 2, etc.

Les services de défense et de sécurité manquent de moyens logistiques, de personnel compétent pour être véritablement opérationnels. Devant ces insuffisances, l'autorité communale se doit de réagir par des actions vigoureuses et efficaces pour donner à la commune un cadre de vie apaisé et durable.

6.3.7. Equipements hôteliers et touristiques

La commune de Manga compte sept (7) infrastructures d'hébergement dont cinq (5) fonctionnelles. Elles sont de taille réduite (6 à 20 chambres), d'une capacité d'accueil totale estimée à 53 chambres. Le coût des nuitées s'échelonne entre 3 000 FCFA et 12 500 CFA selon le standing, quelques unes étant climatisées. Elles appartiennent soit à des ONG, à l'Administration publique et privée ou à des particuliers.

Tableau n°28 : Infrastructures hôtelières dans la ville de Manga

Hôtels/auberges	Chambres climatisées		Chambres ventilées		Dortoirs	
	Nombre	Nuitées (FCFA)	Nombre	Nuitées(FCFA)	Nombre	Nuitées (FCFA)
Auberge de l'amitié	05	12500	10	5000	0	0
Auberge Zug-Ramba	02	12500	02	5000	0	0
Auberge Wend-loé-baongo	0	0	10	3000 à 5000	0	0
Auberge nord sud	0	0	06	4000 à 5000	0	0
Auberge de l'OCADES	04	10000	16	5000	0	0
Auberge de la DREBA	0	0	08	3000	0	0
La maison des jeunes	0	0	03	3500	0	0

Source : BADCOMCONSULT-CAUH/K Enquête terrain 2012

Pour accroître le parc hôtelier de la commune, il a été entrepris depuis 2009, la construction d'un hôtel à trois(03) étoiles d'une capacité de 124 chambres climatisées et trois (3) salles de conférence d'un coût global d'un milliard huit cents millions de FCFA (1 800 000 000 FCFA).

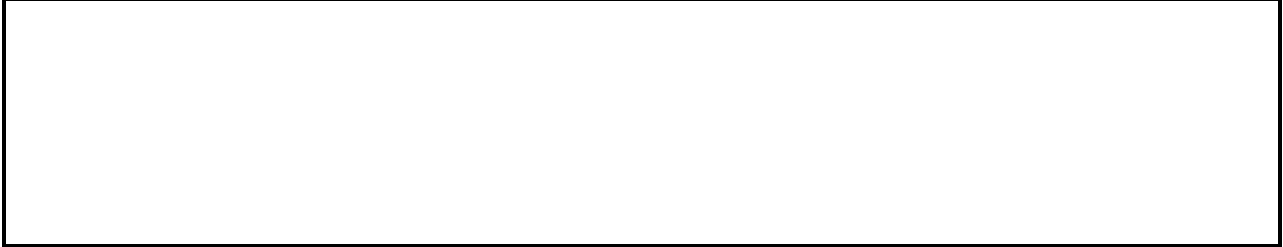
Sur le plan touristique, Manga est pauvre. Il n'existe pas de sites touristiques de grande importance. Néanmoins, dans certaines localités de la province, des sites dignes d'intérêts existent tels que le lac de Bagré et ses sites sacrés, le refuge local des hippopotames de Woozi (communes de Gogo et de Gon-Boussougou), les objets historiques de Naaba BILGO (commune de Nobéré), le Parc National KaboréTambi (PNKT) avec sa diversité biologique, les reliefs pittoresques de Zourmakita(commune de Gon-Boussougou), les vestiges culturels (danseurs guenguéré et bissa, les masques de Nobéré, etc....). Ces différents sites se situent dans la zone d'influence de la commune. De ce fait, une bonne organisation d'un

circuit touristique autour de ceux-ci pourrait permettre aux acteurs de la commune d'en tirer profit.

6.3.8. Espaces verts

La ville compte plusieurs réserves destinées à l'aménagement d'espaces verts prévus dans le cadre de lotissements précédents. Mais jusque-là rien n'a été fait dans ce sens ; pourtant, les espaces verts ont un intérêt écologique et ornemental de premier plan. Seul l'espace vert du secteur 3, section AD, lot 27, parcelle 00 est fonctionnel. Il bénéficie d'un forage sur le site.

Il revient à la commune de veiller à l'aménagement de ses espaces verts qui procèdent de l'embellissement de la ville en même temps qu'ils contribuent à rendre le cadre de vie agréable.



Carte n°20 : Equipements de superstructures dans la ville de Manga
Accueil et tourisme culte, sport et loisirs



Carte n°21: Equipements de superstructure : scolaires, sanitaire, marchands

CHAPITRE 7 : GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES

7.1. La gouvernance locale

La gouvernance locale désigne, dans le cadre de l'action publique, le développement des processus permettant de fonder adéquatement les décisions et d'accompagner leur mise en œuvre, éclairée par l'association de tous les acteurs. En matière de gouvernance locale, les mécanismes de participation sont des éléments essentiels dont l'enjeu et la difficulté sont d'associer toutes les forces vives concernées.

La gouvernance locale s'exerce au Burkina Faso à travers une organisation administrative à deux variantes : la déconcentration et la décentralisation.

7.1.1. La déconcentration

L'exercice du pouvoir local dans la commune se fait sous la tutelle de l'Etat central à travers la déconcentration. La commune de Manga du fait de son statut de chef-lieu de province et de région abrite plusieurs structures déconcentrées qui participent à la consolidation de la gouvernance locale.

Le département en tant que circonscription administrative est dirigé par le préfet de Manga. Le chevauchement des territoires communal et départemental fait du Préfet de Manga le premier répondant de proximité de la déconcentration. On note du fait du cumul des statuts de la ville de Manga, la présence des structures d'administration du territoire comme le Haut-commissariat et le Gouvernorat.

Plusieurs autres services déconcentrés des ministères et institutions de l'Etat soutiennent à divers niveaux la gouvernance. Certains ont un niveau de déconcentration avancé jusqu'au niveau départemental. Il s'agit des structures de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et l'hydraulique, des ressources animales, de l'action sociale, de la sécurité et l'économie et des finances.

Le gouvernorat, le Haut-commissariat et la préfecture correspondent à un niveau de découpage administratif pour limiter l'étendue de pouvoir de chaque structure. D'autres structures d'envergure régionale telles que la Gendarmerie, la Police Régionale, la Douane, l'Armée, la Trésorerie Principale et la Division Fiscale, le Palais de Justice de Manga, la Maison d'Arrêt et de Correction témoignent de l'importance de la ville en tant que chef-lieu du Centre-sud.

A ces structures, il faut ajouter les projets dont les actions contribuent au développement de la commune. Toutes ces structures bien que rattachées à leur ministère de tutelle sont sous l'autorité du gouverneur de la région.

7.1.2. La décentralisation

A la faveur de l'application des dispositions de la constitution du 2 juin 1991 portant organisation du territoire national en collectivités territoriales, Manga est devenue une collectivité publique territoriale décentralisée. Elle est de ce fait dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Erigée en collectivité territoriale de plein exercice le 7 mai 1993 aux termes de la loi N°003/93/ADP, la Commune a connu son premier conseil municipal installé le 2 mars 1995. En outre le troisième a été installé le 15 juillet 2006.

7.1.2.1. Le conseil municipal

Les missions du conseil municipal sont de définir les grandes orientations en matière de développement communal, de discuter et adopter les plans de développement communaux et contrôler leur exécution, de régler par ses délibérations les affaires de la commune et donner son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Etat ou par d'autres collectivités territoriales.

Pour mieux s'acquitter de ses missions, le conseil municipal a conformément aux textes réglementaires mis en place trois commissions permanentes :

- a) la commission « affaires générales, sociales et culturelles » ;
- b) la commission « affaires économiques et financières » ;
- c) la commission « environnement et développement local ».

Par ailleurs, la loi a prévu la création des Commissions Ad' hoc par le conseil municipal pour traiter toute question qu'il juge nécessaire. Au-delà de ces commissions, des Comités Villageois de Développement (CVD) ont été installés conformément aux règles dans les 83 villages.

7.1.2.2. La mairie

Organisation et fonctionnement

Le Maire constitue l'exécutif municipal. Il est appuyé dans ses missions de gestion de la municipalité par des agents permanents et contractuels, placés sous l'autorité hiérarchique d'un secrétaire général. Ce personnel connaît une évolution permanente. Cette évolution traduit une dynamique d'ajustement des ressources humaines pour répondre aux besoins des responsabilités croissantes et des prestations attendues de la commune.

Au plan institutionnel, la création de la Direction des Services Techniques de la Mairie (DSTM) reste de loin le changement le plus significatif susceptible d'imprimer un changement qualitatif au fonctionnement de la mairie. En effet, elle est chargée de proposer au maire toute action et initiative de développement, de contribuer à l'élaboration et à la gestion des projets communaux. En outre, ce service participe à la planification, à l'exécution et au suivi évaluation de toutes les actions de développement dans la commune. En dépit de ces améliorations, l'insuffisance en personnel est loin d'être résorbée. En effet, la faiblesse des recettes est toujours justifiée par l'insuffisance quantitative de personnel bien qualifié à déployer sur le terrain pour être l'interlocuteur des acteurs des différents domaines de la vie sociale et économique (santé, éducation, assainissement, hygiène, activités économiques etc.).

Aussi, le recrutement de personnel complémentaire pourrait dynamiser certains services et permettre la création de nouveaux services.

7.1.2.3. Le partenariat et la coopération décentralisée

Projets d'appui gouvernementaux et non gouvernementaux

Les populations de la commune ont bénéficié de l'appui des projets, des programmes et des ONG dans différents domaines. Il s'agit entre autres de :

- L'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES) ;
- La Fondation pour le Développement Communautaire (FDC) ;
- L'ONG BØRNEfonden ;
- La Croix Rouge ;
- Association Provinciale des Artisans et Groupements d'Artisans du Zoundwéogo Nyalgué (APAGAZ –Nyalgué) ;
- Association des femmes catholiques de la paroisse de Manga ;
- Associations des élèves et étudiants du Zoundwéogo ;
- Association YILEMDE ;
- Association Initiative Citoyenne pour la Démocratie (ICD)
- Association DROIT DE VIVRE (ADV) ;
- Association des animateurs du Zoundwéogo (AAZ) ;
- Réseau d'associations de lutte contre les IST- VIH/SIDA (RALIS) ;
- Association Zoundwéoyinga

Au titre des actions réalisées par les organisations non gouvernementales, il ya l'appui du projet Autrichien PERCOMM (projet d'appui aux artisans) les acteurs de ce secteur moderne (surtout les soudeurs et les menuisiers) ont bénéficié de nombreuses formations ; ce qui les rend compétitifs. Les produits de cet artisanat sont très demandés en raison l'importance de l'activité. Aussi l'ONG BØRNEfonden a créé deux (2) garderies 'Bissongo' qui assurent l'éducation des enfants du pré scolaires.

7.2. Le budget communal

7.2.1. Analyse de la structure budgétaire

Le budget communal est structuré en recettes et en dépenses. Le tableau ci-dessous fait ressortir l'évolution du budget des cinq (5) dernières années.

Les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement

7.2.2. Evolution budgétaire

7.2.2.1. Evolution des recettes

Le recouvrement des recettes de la commune de Manga tout comme les autres communes se subdivise en recettes de fonctionnement et en recettes d'investissement. Le cumul des recettes totales réalisées sur les cinq dernières années se chiffre à 486 306 940 FCFA, soit une moyenne de 97 261 388 FCFA par an avec un taux de recouvrement moyen de 83,21%. Ce taux moyen reste inférieur aux taux des deux(02) dernières années. Ceci signifie que les recouvrements ont un peu baissé les deux dernières années.

Le cumul des recettes de fonctionnement sur la période considérée s'établit à 405 775 911 FCAF, soit une moyenne de 81 155 182 FCFA par an tandis que le cumul des recettes d'investissement s'élève à 80 530 029 FCFA, soit une moyenne de 16 106 006 FCFA par an.

Une analyse des recouvrements en fonction des chapitres, nous indiquera les principales sources de financement du budget.

Tableau n°29: Budget communal des cinq dernières années (2006 à 2010)

Année	Prévision de recouvrement	RF	RI	RT	Taux de recouvrement	DF	DI	DT	Taux de dépenses (DT/RT)	Solde
2006	55115815	59422233	6679144	66101377	120%	50037992	6679144	56717136	85,80 %	9384241
2007	103854745	74 141 044	11 567 230	85708 274	80,57%	76559421	11567230	88126651	105%	-4451340
2008	88052661	72 525 698	9556993	82082691	93,22%	59578747	5 613100	65 191 847	79,42 %	1689084 4
2009	143414012	93 279 559	9556993	102836552	71,70%	82211531	25162479	107374010	104,41 %	4537458
2010	193964853	106 407 377	43169669	149577046	77,11%	87780030	60864304	148644334	99,37 %	932712
TOTAL	584402086	405 775 911	80530029	486 306 940	82,86%	356167721	109886257	466053978	96,24 %	1821899 9
Moyenne	116880417	81 155 182	16106006	97 261 388	83,21%	71233544	21977251	93210796	96,24 %	3643799

Source : Comptabilité de la mairie de Manga

RF=Recette de Fonctionnement, RI=Recette d'Investissement ; RT=Recette Total

DF=Dépenses de Fonctionnement, DI=Dépenses d'Investissement ; DT=Dépenses Totales

Tableau n°30: Recouvrement des recettes en fonction des chapitres des cinq dernières années

Sections	Chapitres	Libellés	2006	2007	2008	2009	2010	Totaux	moyenne
Section de fonctionnement	70	Produits d'exploitation	6 984 545	16 589 585	9 495 575	8 719 275	10 190 100	51 979 080	10 395 816
	71	Produits domaniaux	13 020 200	18 752 025	23 646 575	21 412 951	21 142 625	97 974 376	19 594 875
	72	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
	73	Recouvrement et participation	0	1 896 760	2 353 077	24 905 584	19 284 217	48 439 638	9 687 928
	74	Produits divers	184 000	2 914 880	2 346 400	877 000	1 444 800	7 767 080	1 553 416
	75	Impôts et taxes, contributions directes	13 355 418	125 797 93	12 946 570	11 806 260	13 530 328	64 218 369	12 843 674

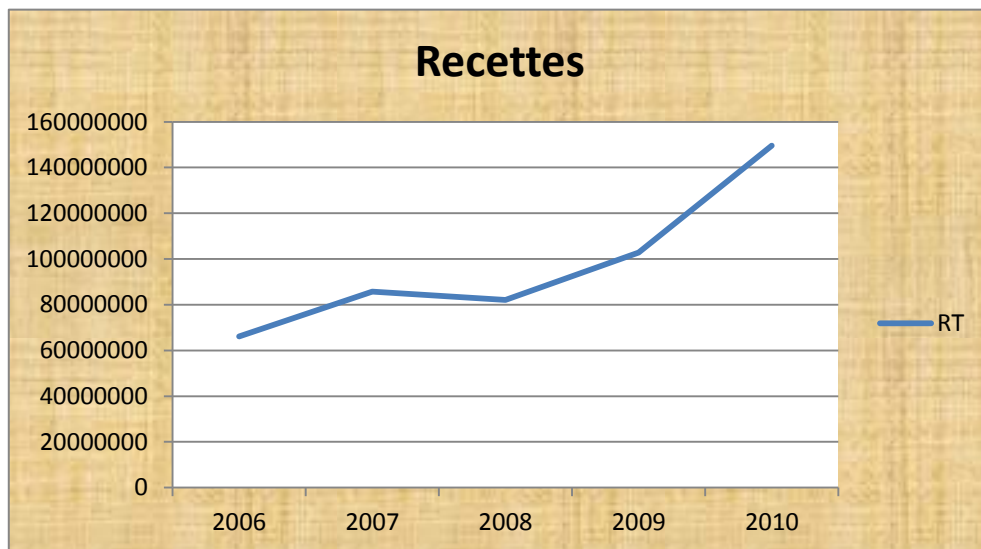
	76	Impôts et taxes indirectes	1706 625	7906160	16 806 492	17 622 646	9 259 782	53 301 705	10 660 341
	79	Produits exceptionnels	5 717 600	4 117 600	4 931 009	7 935 843	7 540 346	30 242 398	6 048 480
	82	Produits antérieurs	18453845	9 384 241	0	0	24 015 179	51 853 265	10 370 653
	Total recette De fonctionnement		59 422 233	74 141 044	72 525 698	93 279 559	106 407 377	40577591 1	81 155 182
Section d'investissement	060	Excédent d'investissement	0	0	0	0	28 438 073	28 438 073	5 687 615
	11	Réserves	6 679 144	2 032 963	0	0	0	8 712 107	1 742 421
	14	Participation à des travaux	0	9 534 267	9 556 993	9 556 993	14 731 596	43 379 849	8 675 970
	Total opérations non affectées		6 679 144	11 567 230	9 556 993	9 556 993	43 169 669	80 530 029	16106 006
Total des recettes			66 101 377	85 708 274	82 082 691	102 836 552	149 577 046	486 305 940	97 261 188

Source : Comptabilité de la mairie de Manga/rapport final d'audit financier de Manga

Les impôts et taxes, contributions directes ; les impôts et taxes indirectes ; les produits d'exploitations, les produits domaniaux et les produits antérieurs, constituent les principales ressources de la commune.

Les recettes d'investissement ont beaucoup évolué ces dernières années. Les articles pourvoyeurs de recettes d'investissement sont les réserves et les participations à des travaux. Le graphique ci-dessous indique l'évolution des recettes communales.

Figure n°4 : Evolution des recettes communales



7.2.2.2. Evolution des dépenses

- Les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement

Le cumul des dépenses totales de la commune s'élève à 466 053 978 FCFA soit une moyenne annuelle de 93210796 FCFA avec un taux moyen de 96,24%.

Les dépenses totales comprennent non seulement les dépenses de fonctionnement mais également les dépenses d'investissement.

Le cumul des dépenses de fonctionnement s'établit à 356 167 721 FCFA soit en moyenne 71 233 544 FCFA par an tandis que celui des investissements s'élèvent à 109 886 257 FCFA soit une moyenne annuelle de 21 977 251 FCFA. Le taux de dépenses d'investissement par rapport aux recouvrements est égal à 22,69% ce qui signifie que la commune doit encore faire un effort d'investissement afin d'amorcer son « Take off ». Le tableau ci-dessous, nous fait ressortir les dépenses en fonction des chapitres

Tableau n°31: Exécution des dépenses en fonction des chapitres des cinq dernières années

Sections	Chapitres	Libellés	2006	2007	2008	2009	2010	Totaux	moyenne
Section de fonctionnement	60	Denrées et fournitures consommées	8649280	9383885	11606626	22610186	28 581 942	80831919	16166384
	61	Allocation et subventions	2484648	7 964 825	1 844 280	3 900 000	4 201 528	20 395 281	4 079 056
	63	Travaux et services extérieurs	7859793	16985562	9007190	8249137	13 683 445	55785127	11157025
	64	Participation et contingent aux services de tiers	710 000	300000	330000	330000	887 563	2 557 563	511513
	65	Frais de personnel	10016519	25306924	19440185	20104727	23 739 814	98 608 169	19721634
	66	Frais de gestion général et de transport	8938608	11631762	11704089	12417815	14 585 738	59 278 012	11855602

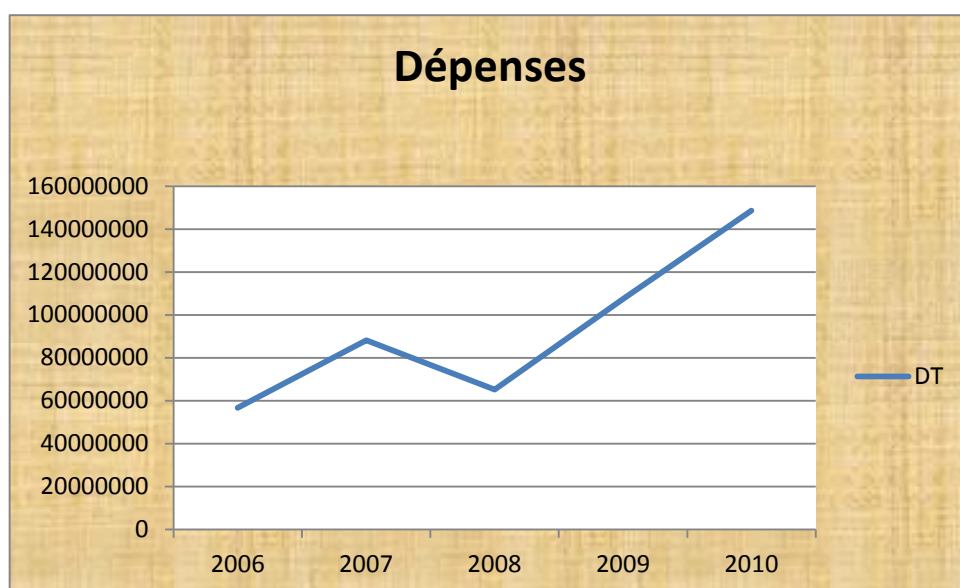
	67	Frais financiers	4700000	2953500	3228000	2 500 000	2100 000	15 481 500	3 096 300
	69	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
	82	Résultats antérieurs	0	0	2418377	0	0	0	0
	83	Excédent ordinaires capitalisés	6679144	2 032 963	0	12 099 666	0	20 811 773	4 162 355
	Total des dépenses de fonctionnement		50 037 992	76559421	59578747	82211531	87 780 030	356 167 721	71233 544
Section d'investissement	13	Frais extraordinaires	0	0	0	0	0		
	21	Immobilisation corporelles et incorporelles	0	4642630	4161700	4619454	29 306 410	42 730 194	8 546 039
	23	Immobilisations en cours	6679144	6924600	1451400	20543025	31 557 894	67 156 063	13431 213
	Total opérations non affectées		6 679 144	11 567 230	5 613 100	25 162 479	60 864 304	109 886 257	21977 252
Total des dépenses			56 717 136	88 126 651	65 191 847	107374 010	148 644 334	466 053 978	93210 796

Source : Comptabilité de la mairie de Manga/rapport final d'audit financier de Manga

Les denrées et fournitures consommées, les frais du personnel, les frais de gestion et les travaux et services extérieurs constituent les dépenses les plus importantes de la commune. D'une manière générale, les dépenses de fonctionnement occupent une grande portion dans les dépenses de la commune ; soit en moyenne 76,42 % des dépenses annuelles.

Les dépenses d'investissement sont orientées souvent vers les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours. Elles sont en moyenne 23,58% des dépenses communales par an. Ce taux est un peu faible, pour ce, la commune gagnerait le pari de son développement en investissant davantage. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des dépenses communales.

Figure n°5: Evolution des dépenses communales



7.2.3. La capacité d'autofinancement

Par définition, la capacité d'autofinancement est l'excédent de trésorerie sur les dépenses de fonctionnement (recettes- dépenses de fonctionnement) qui doit permettre à la commune d'assurer une partie de ses besoins en investissements. Le tableau ci - dessous présente la situation réelle de la capacité de la commune de Manga à s'autofinancer pour insuffler le développement de la localité.

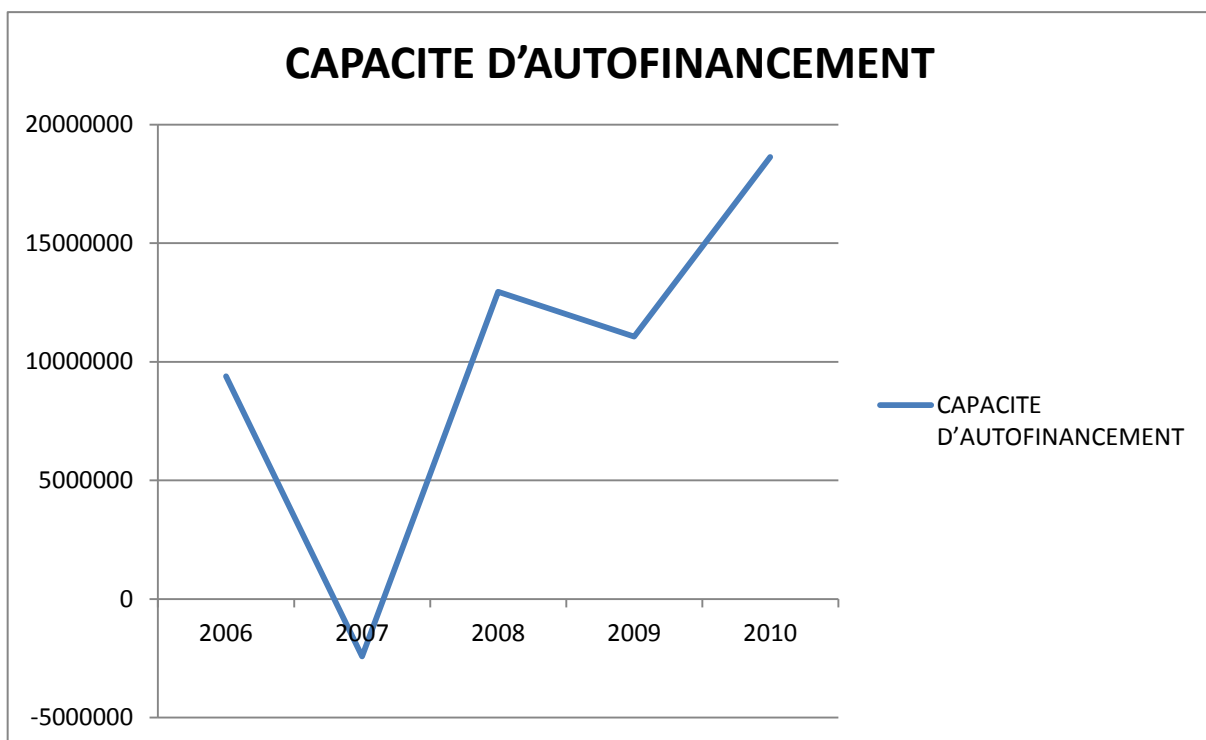
Tableau n° 32 : Evolution de la capacité d'autofinancement 2006 à 2010

	2006	2007	2008	2009	2010
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	59.422.233	74.141.044	72.525.698	93.279.559	106.407.377
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	50 037 992	76 559 421	59 578 747	82 211 531	87 780 030
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9.384.241	-2.418.377	12.946.951	11.068.028	18.627.347

L'analyse des données du tableau ci – dessus révèle qu'au cours des cinq dernières années, les excédents financiers ont évolué en dents de scie. On note même une variation négative en 2007. Cette variation de la capacité d'autofinancement reste néanmoins positive après 2007 mais toujours en dents de scie (tantôt en baisse, tantôt à la hausse), toute chose qui prouve que la commune n'arrive pas à maîtriser le recouvrement de ses recettes fiscales. La capacité d'autofinancement moyenne est égale à 9.921.638 FCFA

Cette capacité d'autofinancement moyenne est très faible au regard des besoins d'investissement pour le développement de la commune. Une des principes clés du développement local reste l'autofinancement. Ceci étant, la commune devra à tout prix œuvrer à l'accroissement de sa capacité d'autofinancement afin de pouvoir financer ses propres activités sans recours à une aide extérieure. Pour cela, il faudra mettre en place un bon système de recouvrement des recettes communales.

Figure n°6: Evolution de la capacité d'autofinancement de la commune de Manga



Le recouvrement des ressources financières de la commune de Manga rencontrent aussi d'énormes difficultés telles que :

- le faible niveau de compréhension des finances locales par les acteurs ;
- l'incivisme fiscal ;
- le faible niveau de prestation des services de la Mairie n'incite pas les populations à payer les taxes d'où une faiblesse des recouvrements

CHAPITRE 8 : BILAN DIAGNOSTIC

8.1. Les caractéristiques naturelles

Le bilan du milieu physique fait ressortir les atouts et contraintes suivants :

Tableau n°33. Atouts et contraintes du milieu naturel

Thèmes	Forces	Faiblesses
Relief	<ul style="list-style-type: none">○ Un site monotone présentant peu de problèmes d'aménagement	
Sols		<ul style="list-style-type: none">○ la présence de sols lourds difficiles à travailler,○ la pauvreté de la plupart des sols,○ l'érosion hydrique et éolienne○ la tendance à l'épuisement des terres agricoles ;
Climat		<ul style="list-style-type: none">○ La mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies et la très forte évapotranspiration des eaux de pluie;
Hydrographie	<ul style="list-style-type: none">○ Existence de deux (2) barrages d'une capacité totale de 1 850 000 m³ d'eau ;○ Existence de cours d'eau temporaires exploitables ;	<ul style="list-style-type: none">○ Le caractère temporaire des cours d'eau, la faiblesse de la ressource en eau souterraine et l'ensablement des plans d'eau ;
Végétation	<ul style="list-style-type: none">○ abondance et diversité des produits forestiers non ligneux	<ul style="list-style-type: none">○ Forte dégradation des ressources et une forte pression anthropique sur les végétaux.

8.2. Les données démographiques

Tableau n°34: forces et faiblesses au niveau démographique

Contraintes	Potentialités
- L'extrême jeunesse de la population pourrait constituer une charge pour la population active ;	- Présence d'une main d'œuvre abondante;
- Faible implication des femmes dans les actions de développement de la ville ;	- Existence de plusieurs partenaires qui appuient (crédits, formations) les organisations des femmes et des jeunes.
- Emergence de phénomènes sociaux tels que l'alcoolisme, la prostitution et le chômage qui touchent essentiellement les jeunes.	- Cohésion sociale et stabilité ;

Source : Enquête terrain SDAU/ Manga, janvier 2012

8.3. Le tissu urbain

Tableau n°35. forces et faiblesses du cadre bâti de la ville de Manga

Forces	Faiblesses
Part dimensionnelle de la ville dans la commune, peu importante possibilité de promotion de l'habitat collectif (22% de la population en location)	Traits ruraux très prononcés Faible taux d'occupation de l'espace loti (42%) Faiblesse de l'urbanisation de la ville en comparaison avec les autres villes régionales du Burkina Faso

8.4. La problématique foncière

Tableau 36 : forces et faiblesses de la problématique foncière

Atouts	Contraintes
- Existence de plusieurs fronts d'extension urbaine - Existence des principaux acteurs du foncier propice à une éventuelle organisation du secteur.	- Litiges courants et de tout genre - Existence de nombreux terrains non mise en valeur pour des raisons diverses. - Apparition du phénomène d'accaparement des terres par l'octroi de grandes superficies à des particuliers - Octroi de superficie par endroit démesurée aux

	<p>services déconcentrés de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inachèvement juridique du fait de l'absence de certains textes d'application de la loi - Problème d'articulation entre le droit coutumier et le droit moderne - Faiblesse du service foncier communal en ressources humaines et équipements - Sous-équipement des services déconcentrés de l'Etat - Difficultés de collaboration entre les acteurs de la chaîne foncière - Méconnaissance des textes fonciers par certains acteurs.
--	---

8.5. Forces et faiblesses des activités économiques

➤ Le secteur primaire

- Agriculture

Forces	Faiblesses
- Présence de nombreux bas-fonds aménageables ;	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'équipements des producteurs ; - cout élevé des intrants agricoles ; - Faible pratique des activités de contre saison ; - Insécurité foncière.

- Elevage

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'un abattoir ; - Présence de débouchés pour l'écoulement de bétail (proximité avec le Ghana); 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des pistes à bétail et de zones de pâture ; - Insuffisance d'eau ; -Coûts élevés des produits vétérinaires.

➤ **Le secteur secondaire**

- **Artisanat**

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -organisation du secteur de l'artisanat ; -Existence de matières premières ; -Existence d'un savoir faire local ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Faiblesse de la qualité des produits et services offerts ; -Difficulté d'accès au crédit ; -Insuffisance de débouchés ;

➤ **Le secteur tertiaire**

- **commerce**

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Forte implication des femmes et des jeunes dans les activités commerciales ; -Proximité du Ghana 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement sommaire du marché ; -Difficultés d'accès aux crédits ;

-Transport et routes

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Diversité des acteurs intervenant dans le transport ; -Existence d'une gare routière ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Occupation anarchique des abords des voies ; -Faible organisation du secteur des transports ;

-Tourisme et hôtellerie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Existence de manifestations culturelles ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Faible valorisation des sites touristiques ; -Absence de structure de promotion du tourisme ; -Faible capacité d'accueil et de prestation hôtelière.

- Energies

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'un réseau moderne d'éclairage ; -Utilisation de sources d'éclairage alternatives ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Faiblesse du réseau ; -Vente anarchique de produits d'hydrocarbure ; - Coût inaccessible aux citadins ;

-Utilisation du gaz butane ; -Existence de stations service	- Non maîtrise de la qualité de produits pétroliers vendus.
--	---

- Communication

Forces	Faiblesses
-Existence de support de communication ; -Existence de relais d'information dans les lieux publics ; -Utilisation des moyens moderne de communication ; - Accessibilité aux média ; - Zone couverte par des compagnies de téléphonies mobiles.	-Insuffisance des canaux de communication ; -Pertes des réseaux de téléphonie ; -Perturbation des lignes téléphoniques.

8.6. Les équipements

Tableau n°37 : forces et faiblesses des équipements d'infrastructure

Thèmes	Atouts	Contraintes
Voirie		Quasi absence de voie bitumée - Absence de voie aménagée
Alimentation en eau potable	Taux acceptable d'accès en AEP ;	La faible couverture du réseau de l'ONEA ; Le nombre élevé de forages en panne ; La mauvaise répartition des bornes fontaines dans le périmètre urbain ; Les fréquentes coupures d'eau dans la ville de Manga Insuffisance du dispositif d'adduction d'eau potable
Energie		Faible couverture du réseau électrique insuffisance de la valorisation des énergies renouvelables (le solaire surtout) faible capacité de production de la centrale électrique
Assainissement		Nombre insuffisant des structures ou association de collecte des déchets Absence d'un schéma directeur d'assainissement

		Faible niveau d'utilisation des latrines: 25,7% ;
--	--	---

8.7. La mobilité urbaine

Tableau n° 38 : forces, faiblesses dans la mobilité urbaine

Potentialités	Contraintes
	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état de certaines voies ; -Insuffisance d'éclairage publique de la voirie ; -Non respect du code de la route ; -Incivisme dans la circulation ; -Stationnement anarchique aux abords des voies ; -Insuffisance de signalisation dans la circulation (feux tricolores et panneaux).

Source : Groupement BADCOM-Consult, CAUHK, novembre 2012.

8.8. Les équipements de superstructure

Tableau n°39 : forces et faiblesses des équipements de superstructure

Thèmes	Forces	Faiblesses
Enseignement préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> - forte population scolarisable; - Contribution des ONG à l'offre d'éducation préscolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu d'équipements préscolaires ; - faible niveau de fréquentation des CEEP existants.
Enseignement primaire Secondaire et Supérieur et formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Forte demande de l'enseignement secondaire et technique - Présence de centres de formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - inégale répartition des établissements primaires dans l'espace urbain ; - absence d'établissement technique ; - Nombre insuffisant d'établissements secondaires ; - Effectif pléthorique dans les classes ; - Absence d'établissement de formation supérieure
Equipements de santé	<ul style="list-style-type: none"> - bonne couverture sanitaire 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Locaux inadaptés des unités ; spécialisées du CMA ; - Faible niveau d'équipement des formations sanitaires
Equipements marchands	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de réserves prévues dans tous les secteurs pour les équipements marchands 	<ul style="list-style-type: none"> - Gare routière non aménagée et sous exploitée - Aménagement sommaire de l'abattoir.
Equipements hôteliers, touristiques et culturels		<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de prestation hôtelière (qualité et capacité d'accueil) - Absence de sites touristiques de grande importance
Equipements sportifs et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de nombreuses troupes traditionnelles de danse et de théâtres 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement sommaire des terrains de sport - Absence d'équipements sportifs d'envergure - Vétusté des équipements culturels - Manque de manifestations culturelles

8.9. Gouvernance et finances locales

Tableau n°40 : force et faiblesse gouvernance et finances locales

Forces	Faiblesses
-Présence d'un potentiel fiscal ;	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de communication dans la mobilisation des ressources ; - Faible niveau d'instruction des conseillers municipaux; - Faible niveau de recouvrement budgétaire; - Capacité d'autofinancement faible

8.10. Synthèse du bilan diagnostic

Tableau n°41 : synthèse du bilan diagnostic

Forces	Faiblesses
	-Insuffisance d'équipements (infrastructure et superstructure) en quantité et en qualité ; -Homogénéité socio culturelle de la population ; -Absence d'un schéma directeur d'assainissement -faible dynamisme économique

8.11. Les fonctions urbaines

La ville de Manga a essentiellement une fonction administrative en raison de son statut de capitale régionale (déconcentration de services administratifs). Cependant au plan économique, l'activité agricole occupe la majeure partie de la population (72,5%), ce qui dénote des traits ruraux prononcés de la ville. La fonction agricole n'étant pas une fonction d'avenir pour la ville, il convient de mettre en orbite le commerce à travers le renforcement du niveau d'équipement marchands et d'infrastructures adéquats.

CONCLUSION PARTIELLE

Au regard des analyses effectuées au niveau socio-économique, les atouts et les potentialités de la ville de Manga se retrouvent plus dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, du commerce, de l'administration. La fonction dominante de la ville de Manga est la fonction administrative mais au plan économique l'agriculture reste prépondérante.

La ville de Manga est à l'image des petites villes africaines au Sud du Sahara. En effet, elle présente plusieurs types de transport où coexistent un secteur structuré faiblement développé et un secteur informel plus étendu. La population se déplace fréquemment pour satisfaire des sollicitations diverses intra et extra urbaines. De façon générale, les voies sont mal entretenues, peu de routes sont bitumées et la voirie dans son ensemble laisse à désirer. La population est gagnée par un certain incivisme qui se reflète dans la circulation routière : les nombreux accidents auraient pu être évités si le code de la route était respecté.

A l'horizon du SDAU, Manga est appelé à accroître ses fonctions. Il importe d'organiser l'espace par une planification rigoureuse en matière de mobilité et de mettre l'accent sur la sensibilisation des acteurs au respect des normes et valeurs en matière de circulation urbaine.

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES, DEFIS ET ORIENTATION

CHAPITRE 1 : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA VILLE

1. 1. Perspectives du milieu physique et naturel

En termes de perspectives du milieu physique, l'actualité de la dernière décennie est marquée de façon générale sur la planète, par la brutalité des changements climatiques. Ces changements climatiques produisent des effets contrastés quelquefois imprévisibles et leurs paramètres ne se limitent pas seulement au niveau local. Ils peuvent provoquer des sécheresses graves d'une année à une autre, tout comme des excès de pluie conduisant souvent à des inondations.

En dehors de phénomènes exceptionnels et au regard du caractère fluctuant de la pluviométrie autour de moyennes annuelles supérieures à 600 mm¹² au cours du récent quinquennat étudié, on peut supposer dans les années à venir, voire jusqu'à l'horizon du SDAU (2025), supposer qu'une éventuelle dégradation ne soit pas notoire et que la pluviométrie demeure dans la marge des valeurs caractéristiques du type de climat de la ville.

Pour d'autres aspects du milieu plus susceptibles d'être maîtrisés, si rien n'est fait, les détériorations déjà constatées notamment sur les ressources naturelles comme contraintes dans le présent diagnostic vont se poursuivre et même s'aggraver au regard de la pression démographique consécutive à l'augmentation progressive de la population urbaine selon les tendances. On pourrait noter entre autres contraintes à l'avenir :

- Au niveau du climat, la mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies et la très forte évapotranspiration;
- Au niveau des ressources en eau : le caractère temporaire des cours d'eau, la faiblesse de la ressource en eau souterraine et l'ensablement des plans d'eau et l'inondation consécutive de la ville ;
- Au niveau des sols, l'érosion hydrique et éolienne et enfin la tendance à l'épuisement et à l'appauvrissement des terres agricoles ;
- En matière de couvert végétal, la forte dégradation des ressources et une forte pression anthropique sur les végétaux.

Il convient donc de développer des initiatives pour améliorer les conditions de vie des populations de la ville et des localités environnantes. Il s'agit entre autres de :

- Réhabiliter les berges du barrage de Manga ;
- Stabiliser les abords du barrage, au besoin par des reboisements pour freiner son ensablement
- Dégager une zone franche autour des barrages, de largeur minimale de 100 mètres, interdite au logement ; de même, appliquer cette mesure aux zones inondables autour des barrages ;

- Aménager des canaux d'évacuation des eaux de ruissellement dans la ville sur la base d'une étude technique approfondie ;
- Réhabiliter les espaces verts par des reboisements ;
- Vulgariser le foyer à gaz butane
- vulgariser d'autres foyers économiques, c'est-à-dire, utilisant peu de bois comme les foyers améliorés.
- Développer une collaboration plus étroite entre les services municipaux et les services de l'environnement pour réussir l'éducation éco citoyenne des populations.

1.2. Perspectives démographiques

1.2.1. Hypothèses d'accroissement démographique

Entre 1996 et 2006, l'analyse de l'évolution du taux de croissance de la population indique une croissance démographique (3,5%) supérieure à la moyenne nationale (3,1%). Cette croissance indique que la tendance pourrait se poursuivre et même connaître une légère hausse du fait que Manga constitue le chef-lieu de la région du Centre-sud .

Par ailleurs, l'élargissement de la couverture vaccinale et la réduction de la mortalité maternelle, infantile sont autant de facteurs qui pourraient contribuer à un renforcement de la croissance démographique.

A la lumière de ces éléments d'analyse, trois (03) hypothèses peuvent être formulées sur l'évolution de la population à l'horizon du SDAU (2030). Il s'agit d'une :

- **hypothèse pessimiste (3,1%).**
- **hypothèse tendancielle (4%) ;**
- **hypothèse volontariste (5%) ;**

Ces hypothèses de croissance démographique ne reposent pas seulement sur le taux de croissance naturel de la population qui est assez faible mais plutôt sur une volonté politique qui veut donner à la ville de Manga le statut de capitale régionale.

1.2.2. Projection de la population

Avec la première hypothèse pessimiste d'un taux annuel de croissance de 3,1%, la population va atteindre 41 824 habitants en 2030. La deuxième hypothèse tendancielle et la troisième volontariste seraient basées sur des taux de croissance annuels respectifs de 4 et 5%. Ces scénarios sont basés sur la probabilité d'une hausse de la croissance de la population du fait du maintien ou d'une légère hausse de l'Indice Synthétique de Fécondité (6,2)¹³ et du phénomène migratoire dans la région du Centre-Sud.

Cependant, nous opterons pour l'hypothèse volontariste de 5% avec laquelle la population de Manga atteindra 64 828 habitants à l'horizon 2030.

Cette hypothèse de croissance démographique se veut ambitieuse, et a pour avantage de faire de la ville de Manga un véritable pôle de croissance régionale et un centre de convergence qui

¹³Monographie de la région du Centre-Sud, INSD, décembre 2009.

attire les acteurs et investisseurs potentiels en provenance de la région, du Burkina et du reste du monde.

Aussi, le choix d'une telle hypothèse ne repose pas seulement sur le taux de croît naturel de la population mais sur plusieurs facteurs exogènes. Par exemple, le développement de la ville à travers la construction de grands équipements socio-collectifs (écoles, CHR, centres de formation, université, etc.) va à coup sûr attirer les populations des villes et villages environnants et entraîner une croissance de la population.

Tableau n°42: Projection de la population selon l'hypothèse pessimiste (3,1%)

Années	2011	2015	2020	2025	2030
Pop projetée	23 416	26 457	30 820	35 903	41 824

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et du Taux de croissance de 10% selon la formule des intérêts composés : $P_t = P_0 (1+r)^t$

Tableau n°43 : Projection de la population selon l'hypothèse tendancielle (4%)

Années	2011	2015	2020	2025	2030
Pop Projetée	24 456	28 610	34 808	42 350	51 525

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et du Taux de croissance de 7% selon la formule des intérêts composés : $P_t = P_0 (1+r)^t$

Tableau n°44 : Projection de la population selon l'hypothèse volontariste (5%)

Années	2011	2015	2020	2025	2030
Pop Projetée	25 654	31 183	39 799	50 794	64 828

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et du Taux de croissance de 5% selon la formule des intérêts composés : $P_t = P_0 (1+r)^t$

1.3. Perspectives de développement spatial

L'aspect actuel de la ville de Manga ne lui confère nullement le statut urbain avec la prédominance de l'habitat traditionnel.

En effet c'est une ville très peu aménagée, dépourvue de voies bitumées et sous équipée. L'espace urbain aménagé est faiblement mis en valeur (48%) et dépourvu de toute viabilisation. Ce qui rend précaires le cadre et les conditions de vie.

En tant que capitale régionale, Manga pourrait bénéficier d'un ensemble de facteurs favorables (le renforcement de ses fonctions administrative et culturelle, le développement d'un tissu d'activités intéressantes) qui stimuleraient à l'horizon du SDAU une dynamique de développement, d'où des besoins à pourvoir. Cela passe par le renforcement du tissu urbain à

travers des opérations d'urbanisme spécifique : la restructuration et le renforcement du noyau ancien, la mise en valeur effective des parcelles existantes, etc.

En outre le renforcement du niveau d'équipement et des services urbains de base pourrait être envisagé.

La réalisation de l'ensemble de ces actions conférerait à la ville de Manga un renouveau urbain.

Pour les nouveaux espaces à urbaniser à l'horizon 2030 du SDAU, les facteurs suivants sont ainsi définis :

- Taille des ménages : 5 ;
- Trente (30) % des ménages à loger dans l'agglomération urbaine seront absorbés par la densification du tissu urbain actuel et 70% seront logés dans de nouveaux espaces ;
- Parmi ces 70 %, 80 % seront en habitat pavillonnaire dans des parcelles de 300 m² en moyenne, 20 % seront en HLM. On considèrera qu'une parcelle de 700 m² pourra accueillir six (6) logements sur deux (2) niveaux ;

Tableau n°45 : Programmation de l'espace à aménager l'hypothèse volontariste de 5% jusqu'en 2030

Années		2011	2015	2020	2025	2030
Population projetée		25 654	31 183	39 799	50 794	64 828
Nombre total de ménages		4 802	6 237	7 960	10 159	12 966
Parcelles disponibles		5136				
Ménages à loger		-	1 101	2 824	5 023	7 830
Ménages supplémentaires à loger sur de nouveaux espaces	Total		770,7	1976,8	3516,1	5481
	pavillonnaire		616,56	1581,44	2812,88	4384,8
	HLM)		154,14	395,36	703,22	1096,2
	Parcelles HLM		25,69	65,89333	117,2033	182,7
Superficie total à aménager en ha			45	116	206	321

Source: DGUTF 2012

En 2030 la population de Manga atteindrait 64 828 habitants, cette croissance engendrerait un besoin en superficie à aménager de 321 ha. Le nombre de parcelles d'habitation nécessaires s'élèvera à 5481 afin de loger les 12 966 ménages à l'horizon du SDAU.

1. 4.perspectives sur les équipements d'infrastructure

1.4.1. Perspectives en matière d'aménagement de la voirie

L'évolution de la voirie à Manga connaîtra une amélioration du trafic dans les années à venir du fait de l'urbanisation, de l'augmentation des besoins de déplacement et de mobilité intra urbaine, de l'éclatement des activités et des équipements structurants dans l'espace.

En perspective l'option du développement de la voirie s'imposera dans l'optique d'assurer:

- le maintien d'une voirie de base en bon état dans toutes les zones d'habitat;
- une meilleure structuration de l'espace urbain et une meilleure accessibilité des unités d'habitation à tout moment de l'année ;
- une limitation des zones de conflits entre les automobiles (intersection de voies) ;
- une ouverture de la voirie urbaine et le ré profilage des principales artères de la ville ;
- le prolongement de la RR29 jusqu'à la frontière améliorera les échanges commerciaux

1.4.2- Perspectives en matière d'AEP

La ville de Manga connaît une insuffisance dans la couverture en réseau d'eau ONEA et dans la répartition des ouvrages hydrauliques. Cela rend problématique l'approvisionnement en eau de la ville de Manga.

Il serait nécessaire d'étendre la couverture du réseau d'eau au périmètre du SDAU avec l'objectif de satisfaire la quasi-totalité des ménages.

Suivant les projections démographiques, la population urbaine de Manga devrait passée de 25 654 en 2011 à 64 828 habitants en 2030. Cette croissance démographique devrait avoir un impact certain sur les besoins locaux en consommation d'eau potable. Ainsi l'estimation de ces besoins futurs se fonde sur les hypothèses suivantes :

- Consommation spécifique au branchement particulier (BP).....80 l/j/hab. ;
- Consommation spécifique à la borne fontaine (BF)..... 30 l/j/hab. ;

L'objectif de la SCADD et des OMD, celui de l'accès à l'eau potable à tous en 2015, il va de soi qu'à l'horizon du SDAU, chaque ménage de Manga ait accès au branchement particulier et l'utilisation des bornes fontaines devenant dérisoire. En partant de la consommation individuelle journalière estimée ci-dessus de 80 l/j, pour 64 828 Hbts en 2030 on estime la consommation journalière totale à 5 186,240 m³/J soit 1 892 977,60 m³/an. Si l'on considère les besoins en eau liés aux activités agropastorales, des sources additionnelles fiables sont à créer afin de garantir l'approvisionnement en eau de la ville de Manga.

1.4.3. Perspectives en matière d'évacuation des eaux pluviales

La ville de Manga ne dispose pas d'un réseau de drainage des eaux pluviales. En dehors des caniveaux réalisés le long de la RR29, la ville est dépourvue de tout système d'évacuation. Cela est lié à la platitude du relief qui réduit considérablement les efforts en la matière.

A l'horizon du SDAU, avec les sensibilisations pour les mises en valeur effective des parcelles, le coefficient de ruissellement d'eau pluviale de la ville de Manga s'augmentera et élèvera les risques d'inondation. Il conviendra à cet effet de doter la ville d'un système adéquat d'évacuation des eaux pluviales. Il s'agira de construire de grands collecteurs qui desserviront les grands ensembles de la ville ainsi que les ouvrages secondaires (les caniveaux) pour la desserte au niveau tertiaire.

1.4.4 Perspectives en matière d'assainissement eaux usées et excréta

L'urbanisation et l'augmentation de la population engendreront logiquement un accroissement de la consommation de l'eau et donc une progression de volumes d'eaux usées à traiter.

Dans la ville de Manga, les eaux usées domestiques sont jetées derrière les concessions. La lessive est faite aux alentours des points d'eau où les eaux usées sont déversées. Ces pratiques devraient s'amoinrir avec l'urbanisation. A cet effet la mise en place d'un système de gestion adéquate s'avère nécessaire à travers la dotation de chaque ménage en ouvrages idoines (fosses septiques, puisards, etc). Cela faciliterait plutard la mise en place d'un système collectif d'évacuation des eaux usées.

1.4.5- Perspectives en matière de gestion des déchets solides

L'accroissement de la population, l'amélioration des conditions et du niveau de vie urbaine vont engendrer une progression de la consommation avec pour conséquence une augmentation des volumes de déchets solides produits.

Partant des hypothèses suivantes, il serait possible d'apprécier les quantités de déchets solides pouvant être produits à l'horizon du SDAU.

Les quantités d'ordures produites par personne varient entre de 200 g/j/hab. dans les zones rurales, à 1kg/j/hab. en zone urbaine. Ces chiffres peuvent atteindre jusqu'à 2 kg/j/hab. dans les pays industrialisés (source : Manuels d'urbanisme pour les pays en développement). Dans le cas de Manga, nous allons considérer que la quantité d'ordures produites par personne devrait évoluer de 0,5 kg/j/hab. en 2013 à 1 kg/j/hab. à 2030.

Avec cette simulation, la population de Manga produirait 11 937 kg/j/hab. en 2011 contre 64 828 kg/jr. à 2030. Nous observons que la production en déchets domestiques des ménages pour la ville de Manga va quintupler d'où la nécessité de la mise en place d'un système efficient et efficace de collecte, de transport et de traitement des déchets solides.

1.4.6- Perspectives en matière d'énergie

L'énergie est un indicateur capital pour le développement urbain durable. Elle permet l'installation de certains équipements, industries, services et commerces susceptibles de créer des emplois et de rendre les conditions de vie des habitants meilleures. Cette situation est loin d'être une réalité à Manga. En effet plus de 50% des ménages n'ont pas accès à l'électricité. Afin de renforcer son statut de capitale régionale et sa fonction administrative, l'accès à l'électricité à tous les ménages est une condition sine qua none. Dans cette optique, il est impératif de vulgariser et de faciliter l'accès aux sources d'énergies alternatives telles que le solaire.

1.4.7. Perspectives en matière de télécommunication

En matière de télécommunication et de TIC, il faut reconnaître que l'engouement est plutôt dirigé vers la téléphonie mobile que vers la téléphonie fixe. Seule la vulgarisation du Coded Division Multiple Access (*CDMA ou système de téléphonie fixe sans fil*) prépayé pourrait permettre de mieux desservir les ménages.

Les besoins dans le domaine de l'Internet (*haut débit*) iront en grandissant car cette technologie s'imposera dans les ménages.

1.5. Perspective sur la mobilité urbaine

Les contraintes énumérées risquent de s'aggraver et de provoquer des effets multiplicateurs à l'horizon du SDAU. Cette situation d'anarchie observée au niveau de la mobilité urbaine va, entraîner des solutions coûteuses à l'avenir. C'est pourquoi, il convient dès à présent, de planifier des actions vigoureuses dans les domaines concernés notamment :

- Organiser le secteur des transports
- Désenclaver la ville par la réalisation de voies praticables en toutes saisons pour intensifier les activités de commerce et de transport
- Ouvrir des voies et réaliser des caniveaux et des panneaux de signalisation dans la ville pour faciliter la circulation.
- Former les conducteurs en sécurité routière pour permettre d'éviter les accidents
- Aménager la gare routière
- Informer, sensibiliser la population et les acteurs du secteur des transports aux lois en vigueur en matière de transport au Burkina Faso . Au besoin, recourir à la répression face aux récalcitrants.

1.6. Perspectives au niveau des équipements de superstructure

1.6.1. Les équipements scolaires

Contrairement aux autres villes capitales régionales où l'environnement scolaire est marqué par l'insuffisance des équipements et les effectifs pléthoriques dans les classes, le diagnostic révèle que la ville de Manga a des effectifs inférieurs aux normes en vigueur. Cependant à l'horizon du SDAU, avec l'accroissement de la population, la demande éducative se verra à la hausse. Par conséquent il conviendrait de renforcer l'offre éducative.

1.6.2. Les équipements de santé

La ville de Manga est faiblement dotée en équipements de santé (un CMA et un seul CSPS) comparativement aux normes de l'OMS (un CM pour 150 000 habitants, un CSPS pour 10 000 habitants). En effet certains secteurs (2, 4 et 5) sont dépourvus de formations sanitaires et celles existantes sont sous équipées avec un personnel insuffisant. Cette situation se dégraderait davantage à l'horizon du SDAU avec l'accroissement démographique.

Il conviendrait alors d'améliorer l'offre de santé à travers la réhabilitation et le renforcement des formations sanitaires. La transformation du CMA en hôpital de district serait un atout.

1.6.3. Equipements culturels, sportifs et hôteliers

L'insuffisance des équipements culturels traduit le faible niveau des activités culturelles dans la ville. Avec le renforcement de son statut de capitale régionale, doublée de l'accroissement de la population à l'horizon du SDAU, la ville de Manga va connaître un besoin important en équipements culturels et sportifs.

Donc il serait nécessaire de réaliser des équipements d'envergure régionale à travers la réhabilitation de la salle de cinéma et la construction d'un centre culturel.

Concernant les équipements sportifs, il s'agira de réhabiliter les terrains de Volley, handball et le stade provincial de Manga.

Quant aux équipements hôteliers, l'accent sera mis sur le renforcement de leur capacité d'accueil et la qualité des prestations.

1.6.4. Perspectives en matière d'équipements marchands

Les équipements marchands jouent un rôle déterminant dans la production économique et dans la mobilisation des ressources locales. A Manga, les équipements marchands existants de façon générale sont sommairement aménagés et sous exploités entamant ainsi leur rentabilité. Des actions s'imposent pour optimiser leur exploitation. Il s'agirait de l'aménagement de la gare routière, de la réhabilitation du marché central et de l'achèvement de l'aménagement de l'abattoir.

1.6.5. Perspectives en matière d'équipements administratifs

Manga avec son triple statut de ville chef-lieu de région, de province et de commune constitue un pôle moteur important au sein cette entité territoriale. A ce titre, elle a un poids administratif majeur à l'échelle du centre-sud. C'est ainsi qu'elle constitue le siège de l'ensemble des administrations déconcentrées (*Gouvernorat, Haut-commissariat, Préfecture et services techniques de l'Etat*) et décentralisées (*Conseil Régional et Mairie*) de son ressort territorial. Le présent SDAU devra renforcer la zone administrative et la représentativité des services déconcentrés de l'Etat.

1.7. Perspectives économiques sectorielles

1.7.1. Perspectives dans le secteur primaire

L'aménagement des berges des barrages constituera une opportunité pour le développement de la culture maraîchère et par conséquent l'amélioration des revenus des ménages vivant de cette activité.

L'élevage est pratiqué dans la ville de Manga. L'activité rencontre d'énormes difficultés liées à l'insuffisance d'aménagement des aires de pâturage, à la faiblesse des moyens techniques et des équipements. Avec le développement de la ville, l'activité telle que pratiquée aujourd'hui aura tendance à disparaître pour faire face à des types comme l'embouche sur place.

La pratique de l'élevage dans les zones spécialisées notamment les zones de pâture et les zones agricoles à la périphérie de la ville permettrait d'éviter les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

1.7.2. Perspectives dans le secteur secondaire

Secteur pourvoyeur d'emplois et de revenus dans la ville de Manga, l'artisanat se caractérise par l'utilisation de techniques peu innovantes et la faiblesse de l'encadrement des acteurs. Pour favoriser le développement de ce secteur et rendre les produits compétitifs, les efforts à entreprendre porteront sur le renforcement des capacités et des conditions de production, l'amélioration de l'accès des artisans aux crédits et la promotion des produits.

L'industrie est inexistante dans la ville. En tant que capitale régionale, future locomotive de l'économie régionale, il convient d'adopter des stratégies spécifiques d'industrialisation et de promotion du secteur privé. Cela passerait par la promotion et le développement des PME-PMI notamment en matière d'agro-alimentaires et d'agro-industries. Il s'agira donc de créer des conditions incitatives en termes d'aménagement d'une zone industrielle ; de mise en place de systèmes de crédits idoines ; et d'encourager les acteurs privés à s'y implanter.

Ainsi, elle sera appelée à jouer un rôle très capital dans l'économie locale en terme de création d'emplois, d'amélioration des recettes, et des conditions de vie des populations.

1.7.3. Perspectives dans le secteur tertiaire

Le commerce et le transport, principaux secteurs de soutien à la production, apportent une contribution considérable dans la création des richesses au niveau de la commune. Cependant, le développement de ces secteurs est forcément lié à l'existence des infrastructures et à une bonne organisation des acteurs

Le désenclavement de la ville par la réalisation de voies praticables en toute saison viendrait intensifier les activités de commerce et de transport. L'ouverture des voies et la réalisation des caniveaux et les panneaux de signalisation dans la ville faciliteront la circulation. L'extension de l'ancienne ou la construction d'une autre gare routière moderne de grande capacité sera un atout pour le secteur du transport. La formation des conducteurs en sécurité routière va permettre de réduire les accidents.

Une sensibilisation des commerçants sur le civisme fiscal permettrait le paiement des taxes et impôts et par conséquent l'amélioration de l'assiette fiscale de la commune. L'accent sera mis sur l'aménagement des équipements marchands en vue de dynamiser ce secteur.

En ce qui concerne l'hôtellerie dont la dynamique actuelle (capacité d'accueil insignifiante, faible professionnalisme des acteurs) n'est pas à la hauteur du statut de ville capitale régionale. Manga pourrait constituer une ville relais en direction du Ghana et des autres villes de la région. Ce qui nécessiterait le renforcement de son offre hôtelière et partant de là diversifier les sources de création de richesses.

1.7.4. Perspectives dans le domaine de la gouvernance et des finances locales

La gouvernance et la finance locale constituent un des piliers de décentralisation et de développement local. En effet l'amélioration des finances locales à Manga passerait par une prise en compte effective des principales activités économiques de la ville d'où la promotion de l'économie locale.

Aussi, le faible niveau de son budget et de sa capacité d'autofinancement ne lui permette pas de réaliser les investissements nécessaires pour le bien être de sa population.

En vue d'améliorer la gouvernance locale de la ville, il s'agirait dans les années à venir de mettre l'accent sur :

- La mobilisation des ressources locales (humaine, matérielle, et financière);
- La gestion transparente et participative ;
- Le renforcement de la représentativité des services de l'état ;
- Le renforcement de la coopération décentralisée.

En outre, il est nécessaire de noter que l'existence de l'incivisme fiscal serait un frein à la mobilisation des ressources voire la gouvernance locale si aucune action n'est entreprise en vue de son éradication.

CHAPITRE 2 : LES DEFIS ET LES ORIENTATIONS

2.1. Les défis du SDAU

Manga a bénéficié des mesures de réorganisation du territoire décidées au niveau gouvernemental pour se hisser à la place qu'elle occupe en ce moment ; à savoir capitale provinciale et régionale. Au niveau de l'aménagement et de l'équipement, de la taille de la population, de l'habitat, aucun indice significatif ne présageait de l'avenir urbain de cette ville. Au niveau de l'espace, Manga capitale régionale du centre Sud, a connu seulement en 30 ans deux aménagements qui ont eu lieu en 1967 sur 105ha et en 1997 sur 330 ha soit au total une superficie totale aménagée (437 ha).

Le nombre total de parcelles dégagées par ces deux aménagements est de 5049 parcelles. L'état de mise en valeur de ces parcelles est très faible. Dans l'ensemble, on constate que les mutations spatiales sont peu rapides et sont le fait surtout de l'implantation des équipements en périphérie de la ville. Les équipements d'infrastructure et de superstructure sont à l'état embryonnaire et méritent d'être renforcés au regard des ambitions urbaines de la ville à l'horizon du SDAU. Au regard des analyses faites, Manga demeure, une ville à construire.

C'est dire la multitude de problématiques qui doivent être relevés dans la ville de Manga. L'enjeu principal, c'est de pouvoir répertorier, les leviers et les conditions pour que la ville de Manga puisse véritablement jouer son rôle et réponde aux ambitions nationales qui sont de faire de ces villes des pôles de développement.

Un certain nombre de défis devra être relevé pour que la ville puisse jouer son rôle de capitale régionale du Centre-sud.

- Une maîtrise de l'organisation spatiale : elle sera menée par la création des pôles de développement.
- Le renforcement des équipements structurants afin de créer une dynamique urbaine
- Le développement de l'économie locale par le renforcement des secteurs secondaire et tertiaire.

2.2. Les orientations retenues

Le défi majeur est la construction de la ville de Manga. Dans l'optique de résoudre les préoccupations des différents acteurs à Manga, les grandes orientations suivantes ont été retenues :

- le renforcement de son statut de capitale régionale à travers un renforcement des équipements socio-collectifs ;
- le désenclavement de la ville à travers la réalisation d'infrastructures et d'ouvrages d'art ;
- l'aménagement de la voirie afin de faciliter la mobilité

**QUATRIEME PARTIE : LE PARTI D'AMENAGEMENT ET LA MISE EN
OEUVRE DU SDAU**

CHAPITRE 1 : PARTI D'AMENAGEMENT

1.1 Les principes d'aménagement

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Manga ambitionne de renforcer son caractère urbain. Pour ce faire les propositions prennent en compte :

- les différentes préoccupations des acteurs (Etat, Commune, populations) ;
- l'accroissement démographique ;
- les contraintes naturelles du site ;
- le souci de prendre en compte le développement urbain durable ;
- Le souci de densifier et équiper le tissu urbain existant ;
- La maîtrise de l'expansion urbaine.

1.2. Le schéma de structure

1.2.1. Structure générale

Le diagnostic réalisé en amont établit clairement les futures conditions exigentes du développement de la ville à l'horizon du SDAU. Ainsi les différentes perspectives établies permettent de déterminer les probables orientations à donner au schéma en termes de zonage et de spécialisation des différents espaces à partir des usages actuels des espaces et des potentielles vocations détectées. Du reste l'organisation de l'espace prévoit le renforcement des fonctions urbaines de la ville de Manga.

A cet effet, la configuration urbaine s'articule autour des grands ensembles spatiaux suivants : la zone d'habitation, la zone d'activité, la zone de préservation, et la zone de contraintes.

La zone d'habitation : elle est composée de la zone d'habitation actuelle, de la zone à structurer, de la zone de promotion immobilière.

La zone d'activités : elle est constituée de la ZAD, de la zone commerciale, de la zone administrative, de la zone universitaire, la zone agropastorale.

La zone de préservation : elle concerne les zones vertes

Les zones inondables: il s'agit des zones les plus basses de la ville correspondant aux emprises des cours d'eau, des barrages et de leurs servitudes.

Le schéma d'aménagement situe les différents pôles urbains dans la ville sur lesquels, s'appuiera la structure.

1.2.1. Organisation de la voirie

Le schéma de structure de la ville de Manga propose l'amélioration de la structure existante au niveau de la voirie mais surtout elle propose pour l'horizon du SDAU une structure viaire qui prend en compte les ambitions de développement de Manga comme pôle urbain.

Le schéma de structure de la ville de Manga prend en compte les équipements existants mais également les infrastructures de voiries et de transport qui seront projetés. En termes d'équipement structurant de la ville, l'organisation du réseau de voirie constitue le maillon fort de la composition et de la structuration de l'espace urbain. En effet, la voirie définit l'armature urbaine et innervé les grands ensembles et les équipements structurants.

La structuration de la voirie connaîtra deux (2) types d'actions principales : le renforcement de l'existant et la création de nouvelles voies.

Voirie primaire existante : elle se résume au tronçon urbain de la RN 29 et l'axe allant de la Gendarmerie au Gouvernorat en passant par la gare routière et le marché. Cet axe sera bitumé à l'horizon du SDAU. Quant au tronçon urbain de la RN 29, il sera aménagé en double voie avec terre plein central et doté d'aires de stationnement.

Voiries primaires projetées : elle est constituée essentiellement de la rocade ceinturant immédiatement la trame urbaine. Elle permettra de dévier les flux circulatoires venant de Ouagadougou et du Ghana. D'une longueur de 11,54 km, elle sera à l'horizon du SDAU aménagée en double voie avec terre plein central et dotée par endroit de stationnement.

Voirie secondaire existante : Elle permet de relier les secteurs et de desservir les équipements structurants. Parmi ces voies, certaines seront bitumées et d'autres reprofilées (avec réseaux divers).

Voirie secondaire projetée : Ces voies desserviront les zones et les équipements projetés en cohérence avec la trame existante. Elles connaîtront deux types de traitement dans le périmètre du SDAU: bitumage ou reprofilage avec les réseaux divers.

Les nœuds : Les nœuds sont des points de croisements entre les grandes voies de circulation. Leur aménagement permettra d'améliorer la mobilité urbaine et de réduire les risques d'accident. A cet effet à l'horizon du SDAU, il est prévu l'aménagement :

- De sept (07) carrefours secondaires et,
- De six (06) carrefours principaux

Quant aux ouvrages d'art, leur réalisation permettra le franchissement des différents canaux et cours d'eau ainsi que le désenclavement de certains quartiers de la ville. Il s'agira de la réalisation à l'horizon du SDAU de douze (12) ouvrages d'art (ponts).



Carte n°22: Schéma de Structure Projetée

1.3. Schéma d'aménagement

1.3.1. Zoning

Le zoning traduit les grandes orientations d'aménagement de l'espace urbain à l'horizon du SDAU. Il vise à mieux organiser l'espace urbain en vue d'une gestion rationnelle et optimale en cohérence avec la vision de développement de la ville de Manga. Il comporte les différentes zones d'habitation, d'activités, de préservation naturelle et non aedificandi.

1.3.1.1. Zone d'habitation

Elle comprend le noyau urbain à densifier, à viabiliser et à équiper, la zone à restructurer, la zone de promotion immobilière, la zone d'extension préférentielle et la zone d'aménagement différé.

➤ **Le noyau urbain à densifier, à viabiliser et à équiper :**

Il ressort du diagnostic que le noyau urbain est sous équipé avec un faible taux de mise en valeur des parcelles (48%). Dans le cadre du présent SDAU, il conviendrait de le densifier à travers la construction par des mesures incitatives et l'application des textes. Dans cette zone, la construction d'équipements collectifs et l'aménagement des voies et réseaux divers sont indispensables. Elle couvre une superficie de 523,9 ha.

➤ **la zone à restructurer :**

Située au sud ouest du tissu aménagé, elle couvre une superficie de 101,55 ha. Cette zone abrite de l'habitat précaire dépourvu d'équipements socio-collectifs. Le SDAU doit prendre en compte l'aménagement de cette zone afin de la rendre plus viable.

➤ **Les zones de promotion immobilière :**

Localisée au nord et au sud-ouest du périmètre d'étude, ces zones de promotion immobilière accueilleront tout projet d'habitat et éventuellement la cité des forces vives dans le cadre des festivités tournantes du 11 Décembre. Elle vise donc à répondre aux besoins en logements à l'horizon du SDAU eu égard à la croissance démographique.

➤ **les zones d'urbanisation future :**

Ces zones se situent au nord et nord-est du périmètre. Il ressort du diagnostic que le village de Nassamba localisé au nord, est déjà dans la dynamique urbaine (une continuité du bâti, un ancrage de ses activités économiques). Cette zone d'extension préférentielle du nord intègre le village de Nassamba et vise donc à organiser la dynamique d'occupation spatiale.

➤ **les zones d'aménagement différé :**

Située au nord-est, nord-ouest ces zones doivent être considérées comme des zones préférentielles d'extension future de la ville. Toutefois leur utilisation doit faire l'objet d'une étude spécifique. Par conséquent, elle ne doit donc pas faire l'objet d'aménagement à l'horizon du SDAU.

1.3.1.2. Les zones d'activités

Les zones d'activités sont constituées des zones administrative, commerciale, agropastorale, universitaire et d'activités diverses.

➤ **Les zones administratives à densifier :**

Elles sont localisées dans le noyau urbain, le long de la route nationale 29 et couvrent une superficie de 81.14 ha. En vue de renforcer la fonction administrative de Manga, il serait nécessaire à l'horizon du SDAU de densifier ces zones à travers une utilisation rationnelle de l'espace en permettant ainsi l'implantation des autres structures déconcentrées.

➤ **Zone commerciale à créer et à restructurer :**

La zone commerciale comprend le marché central, la gare routière. Elle est située au secteur 2 et couvre une superficie de 7.08 ha. L'aménagement va consister à réhabiliter le marché et construire la gare routière afin d'améliorer leur fonctionnement et partant l'économie régionale.

➤ **Zone d'activités diverses :**

Elle est localisée au nord-ouest du périmètre sur la RN29 et s'étend sur 38 ha. Elle abritera les unités de transformation et de stockage des produits agricoles de la région. La réalisation de cette ZAD permettra de regrouper les PMI/PME pour une meilleure organisation et un renforcement du secteur de la production.

➤ **Zone universitaire et de formation à créer :**

Il est prévu la création d'une zone universitaire et de formation. Elle se situe au secteur 4, au bord de la route nationale n°29 et s'étend sur 159.56 ha. Elle abritera aussi les écoles supérieures orientées sur les potentialités de la région et les écoles de formation professionnelle en vue de répondre aux besoins en matière de formation universitaire et professionnelle au niveau de la région.

➤ **Zones agropastorales :**

Situées au sud et sud-ouest du périmètre, ces zones sont destinées aux activités agricoles et pastorales. Les activités dans ces zones seront orientées vers l'intensification et une exploitation rationnelle de la ressource eau.

1.3.1.3. Les zones de préservation

➤ Bande verte à créer :

La bande verte ceinture la trame dans sa partie sud-ouest, sud et jusqu'au nord. Cette bande servira d'écran végétal pour le maintien de l'équilibre de l'écosystème. Elle contribuera à améliorer le cadre de vie par la réduction de la pollution atmosphérique.

➤ Parc urbain à créer :

Le parc est situé au sud-ouest du périmètre du SDAU à la fin de la bande verte. Il permettra de renforcer la trame verte de la ville et offrir un cadre ludique et formateur en matière d'éducation environnementale.

➤ Zone naturelle à préserver

Située dans la partie sud-est du périmètre, cette zone non urbanisable du périmètre du SDAU permettra d'améliorer et de renforcer le couvert végétal de la ville.

1.3.1.4. Les zones inondables

Ces zones se résument aux lits des cours d'eau ainsi que leurs servitudes. Situées essentiellement à l'est et à l'ouest du périmètre, ces zones serviront à la pratique du maraichage.

1.3.2. Programmation des équipements

1.3.2.1. Dans le domaine de l'éducation

La ville de Manga concentre à elle seule plus de la moitié des établissements primaires et secondaires de la province, mais ces équipements s'avèreront insuffisantes à l'horizon du SDAU. C'est pourquoi il sera préconisé des actions suivantes :

- la construction d'une université régionale et des centres de formations professionnelles. L'optique est de créer un pôle universitaire et de formation professionnelle visant à améliorer et à renforcer l'offre éducative afin d'offrir à l'horizon 2030 une possibilité de poursuivre des études supérieures après le secondaire

La population scolarisable est constituée par la population située dans la tranche d'âge comprise entre trois (03) et cinq (05) ans pour le préscolaire ; six (06) et onze (11) ans pour le primaire et douze (12) et dix-huit (18) an pour le secondaire.

L'estimation des besoins en équipements scolaires est faite sur la base des perspectives démographiques et de la proportion de la frange scolarisable de la population et des effectifs moyens par classe. Par manque de données sur la ville, les taux nationaux ont été utilisés pour les projections de populations scolarisables. Sur la base des données du RGPH 2006, les populations de 3 à 5 ans représentent 8,43%, ceux de 6 à 11 ans 15,69% et 12 à 18 ans 20,59%. L'estimation de la population scolarisable de 2006 à 2030 se présente comme suit :

Tableau N° 46: Estimation de la population scolarisable de la ville de Manga de 2006 à 2030

Année	Effectif de population			
	Totale	Pré scolarisable : 3-5 ans (8,43%)	Scolarisable enseignement de base : 6-11 ans (15,69%)	Scolarisable enseignement secondaire : 12 - 18 ans (20,59%)
2011	25 654	2 163	4 025	5 282
2015	31 183	2 629	4 893	6 421
2020	39 799	3 355	6 244	8 195
2025	50 794	4 282	7 970	10 458
2030	64 828	5 465	10 171	13 348

Source: BADCOM CONSULT-CAUH/K 2012

1.3.2.1.1. Estimation des besoins pour l'éducation préscolaire

La programmation des équipements préscolaires prend en compte le plafonnage du nombre d'élève par classe à 35 et l'évolution progressive du taux de préscolarisation passant de 3% en 2010 à 11,5% en 2015 pour atteindre 25% au moins en 2021(PDSEB). Sur cette base nous estimons que ce taux pourrait atteindre 30% en 2025 et 35% en 2030.

Tableau n° 47: estimation des besoins en salles de classe pour le préscolaire

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	25 654	31 183	39 799	50 794	64 828
Effectif pré-scolarisable	2 163	2 629	3 355	4 282	5 465
Taux de préscolarisation %	3	11,5	25	30	35
Population préscolarisée	65	79	101	128	164
Nombre moyen d'élèves par classe	35	35	35	35	35
Nombre de classe à prévoir	2	2	3	4	5
Nombre cumulé de classe à créer	-	4	7	11	16

Source : DGUTF, 2013

Il ressort de ces estimations que la ville de Manga devrait disposer en 2030 de 16 classes comprenant la petite, la moyenne et la grande section. Ces établissements doivent être répartis équitablement en tenant compte des zones d'habitation et de sorte à faciliter leur accès aux enfants.

1.3.2.1.2. Estimation des besoins pour l'enseignement primaire

La programmation des équipements de l'enseignement primaire prend en compte le plafonnement du nombre d'élève par classe à 55 et l'évolution progressive du taux de scolarisation pour atteindre 75,10% en 2015 et 100% en 2021 (PDSEB). Ce taux est estimé à 52,7% en 2006 au plan national (INSD). Le tableau suivant permet d'évaluer les besoins en termes d'équipements scolaires dans la ville de Manga.

Tableau n° 48: Estimation des besoins en salles de classe pour le primaire

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	25 654	31 183	39 799	50 794	64 828
Effectif scolarisable	4 025	4 893	6 244	7 970	10 171
Taux de scolarisation %	52,7	75,1	100	100	100
Population scolarisée du primaire	2121	3675	6244	7970	10171
Nombre moyen d'élèves par classe	55	55	55	55	55
Nombre de classe à prévoir	38	67	114	145	185
Nombre cumulé de classe à créer	-	105	219	364	549

Source : DGUTF, 2013

Selon les estimations du tableau ci-dessus, on aura besoin de 549 nouvelles classes en 2030 soit 92 écoles de six (06) classes à construire.

1.3.2.1.3. Estimation des besoins pour l'enseignement secondaire

Entre 2010 et 2012 la progression du taux d'accroissement scolaire est de 0,2272 en deux (2) ans. Sur cette base nous estimerons que ce taux serait de 51,23% en 2011, 62,6 en 2015, 63,17% en 2020, 63,75% en 2025 et 64,32% en 2030.

Au Burkina Faso les normes sont de 70 élèves par classes au secondaire et 60 pour le post-primaire.

Tableau n°49 : Estimation des besoins en salles de classe pour le secondaire

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	25 654	31 183	39 799	50 794	64 828
Effectif scolarisable	5 282	6 421	8 195	10 458	13 348
Taux de scolarisation %	51,23	62,6	63,17	63,75	64,32
Population scolarisée du secondaire	2706	3289	4198	5358	6838
Nombre moyen d'élèves par classe	70	70	70	70	70
Nombre de classe à prévoir	39	47	60	76	98

Nombre cumulé de classe à créer	-	86	146	222	320
--	---	----	-----	-----	-----

Source : DGUTF, 2013

Pour l'estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement secondaire, nous opterons pour 70 élèves par classes car nous ne disposons pas de données pour estimer séparément les besoins au post- primaire et au secondaire.

Il ressort du tableau que la population susceptible de fréquenter les établissements secondaires entre 2011 et 2030 passera de 5 282 à 13 348. Pour satisfaire les besoins de la population de la ville en équipements destinés à l'enseignement secondaire des premier et second cycles il faut 86 classes complémentaires soit 12 établissements de 07 classes chacun en 2015.

A l'horizon du SDAU, en 2030 il faudrait réaliser au total 320 classes complémentaires soit 46 établissements de 07 classes chacun. Toutefois, la construction de tous ces établissements ne sera pas du seul ressort de l'état. Les initiatives privées doivent être encouragées.

1.3.2.2. Au niveau de l'enseignement non formel

L'enseignement non formel occupe une place non négligeable dans les villes du Burkina Faso. C'est pourquoi, il faudra envisager :

- la construction de centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) ;
- la formation et le recyclage d'animateurs en alphabétisation ;
- l'équipement en matériels pédagogiques.

1.3.2.3. Dans le domaine de la santé

Le renforcement de la couverture sanitaire et l'accès aux soins passent nécessairement par les actions suivantes :

- la construction d'un CHR ; le projet semble bien avancé.
- la construction d'un CSPS urbain ;
- l'augmentation des capacités d'accueil des formations sanitaires en lits ;
- l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie dans les formations sanitaires ;

Sur la base des projections effectuées dans le cadre de cette étude (hypothèse volontariste 5%), la population de la ville de Manga serait de 64 828 habitants en 2030. Au regard de cet accroissement de la population et de l'offre actuelle de santé du premier échelon (soit un seul CSPS urbain), il faudra prévoir la construction d'équipements supplémentaires à l'horizon du SDAU. Ainsi, selon les normes du Ministère de la santé, il faudra un CSPS pour 10 000 habitants. En rapportant l'effectif de la population à la norme nationale (10 000 habitants) on obtient les résultats suivants :

Tableau n°50 : Besoin en équipements de santé du premier échelon à l'horizon du SDAU

Années	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	25 654	31 183	39 799	50 794	64 828
Nombre de CSPS nécessaire	2	3	3	5	6
Nombre de CSPS existant	1	2	3	3	5
Nombre de CSPS à prévoir	1	1	-	2	1
TOTAL	2	3	3	5	6

Source : DGUTF, 2012

Tableau n°51 : Besoin en équipements de santé de niveau supérieur à l'horizon du SDAU

Années	2011	2015	2020	2025	2030
Population de la province	282 230	381 544	486 958	621 496	793 203
Nombre de CMA nécessaire	2	2	3	4	5
Nombre de CMA existant	1	2	2	3	4
Nombre de CMA à prévoir	1	-	1	1	1
TOTAL	2	2	3	4	5

1.3.2.4. Dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie et de la lutte contre la pauvreté

Afin d'inciter et de favoriser la création d'activités économiques par les populations, les principales stratégies d'actions sont :

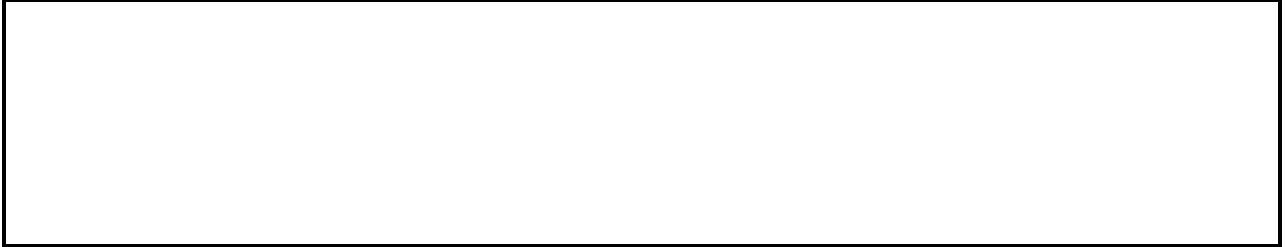
- Favoriser l'accès des promoteurs aux financements susceptibles d'être mobilisés tout en leur assurant une assistance dans les domaines de la gestion et de la technique ;
- Créer des centres d'apprentissage et de formation des jeunes aux métiers ;
- la création d'emplois et la promotion de l'auto emploi ;
- l'incitation des institutions financières et aux micro-finances, à s'installer et la facilitation de l'accès au crédit ;
- la promotion des femmes à travers l'accès au crédit et la création d'AGR (embauche, maraîchage, artisanat, etc.) ;

- la création et le développement des activités socio culturelles au profit de la jeunesse (jeux de société, football, etc.)

1.3.2.5. Dans le domaine de la bonne gouvernance

Les principales stratégies d'actions sont :

- la gestion transparente des affaires de la commune et de la région ;
- la lutte contre la corruption ;
- la promotion de la liberté d'opinion politique et le respect des droits de l'homme ;
- la promotion de la démocratie ;
- la promotion de genre.



Carte n°23: Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme de Manga

CHAPITRE 2 : PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS

2.1. Planification des infrastructures

2.1.1. Voirie

Dans l'optique d'une fluidité du trafic et une meilleure qualité de circulation dans la ville de Manga au cours des dix-huit (18) prochaines, il est prévu l'aménagement de :

- 9 Km de voirie primaire à bitumer avec terre-plein central ;
- 5 Km de voirie secondaire à bitumer ;
- 26 Km de voirie de contournement ou rocade;
- 10 km de voirie secondaire à recharger ;
- cinq (05) ouvrages d'art dont trois (03) ponts à construire et deux (02) à réhabiliter ;
- trois (03) dalots à construire ;
- Des canaux primaires à construire pour drainer les eaux de pluies vers les barrages.
- deux (02) grands carrefours à réaliser.

Tableau n°52: Planification du réseau de voirie

VOIRIE	2012-2015	2015-2020	2020-2025	2025-2030
Voirie primaire à bitumer avec un terre-plein central (km)	1,5	2,5	2,5	2,5
Voirie primaire (rocade) à bitumer (Km)	-	8	8	10
Voirie secondaire à bitumer (Km)	-	2	1,5	1,5
Voirie secondaire à aménager en terre (Km)	2,5	2,5	2,5	2,5
Ponts à construire		1	1	-
Canaux primaires à réaliser			ml	MI
Pont à réhabiliter	1	1	-	-
Dalot à construire	1	2		-
Grands carrefours à aménager	1	1		

Source : BADCOM,-CAUH/K 2012

2.1.2. Alimentation en eau potable

L'enjeu majeur pour la ville à l'horizon du schéma restera de l'approvisionnement en eau potable. La recherche d'une retenue d'eau d'une capacité plus importante permettrait de faire face à l'accroissement de la population pour une extension éventuelle du réseau ONEA.

Tous les secteurs doivent bénéficier de l'extension du réseau en l'occurrence les habitations éloignées de la route nationale et les extensions futures. La réalisation de forages à travers les ONG et Associations humanitaires permettrait d'atténuer le manque d'eau potable.

2.1.3. Alimentation en électricité

L'électricité étant un vecteur de développement urbain, le développement du réseau d'électricité est un enjeu majeur pour la ville. En perspective l'interconnexion sous régionale avec le Ghana pourra augmenter les capacités de production de l'électricité et réduire le coût de l'électricité en faveur de la majorité de la population. En attendant, il faudra pourvoir en électricité plusieurs habitations particulièrement au secteur n°1.

2.2. Planification des superstructures

2.2.1. Programmation sur le court terme (2013-2015)

Les actions programmées sur le court terme (2012-2015) sont celles considérées comme prioritaires.

Tableau n°53 : planification des actions du SDAU court terme (2013-2015)

PROJETS	QTES	COUTS EN FCFA (X 1000)	PROGRAMMATION			Acteur principal	ACTEURS
			2013	2014	2015		
AMENAGEMENT SPATIAL							
Elaboration du POS	01	70 000				commune	MHU, Collectivité territoriale
Actions de préservation des zones Agropastorales						commune	,MAH, Communes
Elaboration d'un SIF ou SIU						commune	commune
Délimitation des zones inondables et submersibles		PM				MHU/DRHU	Commune, MEDD
Aménagement de la bande		PM				commune	commune

verte autour du périmètre du SDAU avec une largeur de 200 m							
Aménagement des aires de pâturage		5555				MRA	MEDD, communes
Réhabilitation du noyau ancien						commune	
Zone administrative						commune	
Zone commerciale						commune	
Zone d'Aménagement Divers (zone industrielle)	0101					Chambre de commerce et d'industrie	MCI, commune
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE							
CMA (réhabilitation)	01	50.000				Commune,MS	Commune, MS
Stade Municipal (en cours)	01	150.000				commune	Commune,MSL
Marché de quartier	01	100.000				commune	commune
Aire de stationnement	01	60.000					
EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURE							
Voirie							
Voirie primaire à bitumer	1,5 km	525.000				commune	MID
Voirie	2,5	240.000				commune	Commune

secondaire à aménager en terre	km						
AEP							
Réalisation d'un château d'eau	03	600.000				commune	ONEA,MAH
Bornes fontaines	15	4500				commune	ONEA,
Poteau d'incendie	04					commune	Commune, ONEA
Réalisation de forage	50	3.000.000				Commune	Commune, ONEA,MAH
Assainissement							
Elaboration du schéma Directeur de Drainage des eaux pluviales	01	50.000				MHU	Commune
Construction de caniveaux (kml)	4 km	320.000				commune	ONEA
Réhabilitation de pont	01	5.000					
Electricité							
Extension du réseau	20	1.000.000				SONABEL	SONABEL,
Extension du réseau d'éclairage public (km)	30	1500.000				commune	SONABEL, commune
TOTAL		7.604.500					

Source: Badcom-Consult /CAU-K, 2012

2.2.2. Programmation sur le Moyen terme (2016-2020)

Tableau n°54 : planification des actions du SDAU moyen terme (2016-2020)

PROJETS	QUANTITES	COUT FCFA(X 1000)	PROGRAMMATION						ACTEURS
			2016	2017	2018	2019	2020		
AMENAGEMENT SPATIALE			2016	2017	2018	2019	2020		
Actions de préservation des zones Agropastorales	-	50.000						commune	INERA, MAH, Communes, MRA
Délimitation des zones inondables et submersibles	01	80.000						commune	Commune, MHU,
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE									
Centre de Formation professionnelle	01	40.000						MJE	Commune, MPF
CSPS	30	2400.000						MS	Commune, MS
Clinique vétérinaire	01	150.000						MS	Commune, MS
Marché de quartier	01	150.000						commune	Commune
Marché à bétail	01	100.000						commune	MRA
EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURE									
Voirie									
Rocade (voie circulaire) à bitumer	8 km	2.800 000						MID	Commune
Voirie primaire à bitumer	2,5km	875 000						commune	MID
Voirie secondaire à	2 km	325 000						commune	MID

bitumer									
Voirie secondaire à aménager en terre	2,5 km	260 000						commune	Commune, CR
AEP									
Bornes fontaines	20	1.000.00 0						commune	Commune, ONEA
Poteau d'incendie	03							commune	, commune
Réalisation de forage	30	180.000						commune	ONEA
Assainissement									
Elaboration du schéma Directeur de Drainage des eaux pluviales		50.000						MHU	Commune
Construction de caniveaux (kml)	15 km	1.200.00 0						commune	Commune
Réalisation de pont	01	5.000						commune	Commune, Projet
Réhabilitation de pont	01	2.000						commune	Commune
Electricité									
Extension du réseau	20	1.000.00 0						commune	SONABEL,
Extension du réseau d'éclairage public (km)	30	1500.00 0						commune	SONABEL, commune
TOTAL		12.017.0 00							

Source: Badcom-Consult /CAU-K, 2012

2.2.3. Programmation sur le Long terme (2020-2025)

Tableau n°55 : planification des actions du SDAU long terme (2020-2025)

PROJETS	QUANTITES	COUT FCFA (X1000)	PROGRAMMATION					ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS
			2021	2022	2023	2024	2025		
AMENAGEMENT SPATIALE									
Actions de préservation des zones Agropastorales	-	50.000						commune	INERA, MAH, Communes, MRA
Délimitation des zones inondables et submersibles	-	80.000						commune	Commune, MHU,
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE									
Plateau Omnisport	01	150.000						commune	Commune, MLS
Marché de quartier	01	200.000							
EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURE									
Voirie									
Elargissement de route nationale		500.000							
Rocade (voie circulaire) à bitumer	8 km	1050 000						commune	Commune, MID
Voirie primaire à bitumer	2.5km	875.000						commune	Commune, MID

Voirie secondaire à bitumer	1,5	525 000						commune	Commune, MID
Voirie secondaire à aménager en terre	2,5 km	260 000						commune	Commune, CR
AEP									
Bornes fontaines	20	1.000.000						commune	ONEA
Poteau d'incendie	03	-							
Réalisation de forage	30	180.000						commune	ONEA
Assainissement									
Elaboration du schéma Directeur de Drainage des eaux pluviales	01	50.000						commune	commune
Construction de caniveaux (km)	15 km	1.200.000						commune	Commune
Curage des caniveaux existants	23,5 km	2.350.000						commune	Commune
Réalisation de pont	10	50.000						commune	commune
Réhabilitation de pont	05	25.000						commune	commune
Construction de dalot	10	1.300.000						commune	commune
Electricité									
Extension du réseau	20	100.000						Commune, SONABEL	SONABEL,
Extension du réseau d'éclairage public (km)	30	1500.000						Commune, SONABEL	SONABEL, commune

TOTAL		11.445.00 0							
-------	--	----------------	--	--	--	--	--	--	--

Source: BADCOM-Consult /CAU-K, 2012

2.2.4. Programmation sur le Long terme (2026-2030)

PROJETS	QUANTI TES	COUT FCFA (X1000)	PROGRAMMATION					ACTEUR PRINCIP AL	ACTEURS
			2026	2027	2028	2029	2030		
AMENAGEMENT SPATIALE									
Actions de préservation des zones Agropastorales	-	50.000						commun e	MAH, Commune s, MRA
Délimitation des zones inondables et submersibles	-	80.000						commun e	Commune, MHU,
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE									
Centre de Formation Professionnelle	01	40.000						MJE	Commune, MJE MASSN
Université	-	200.000						MESS	Commune, MESS,
CHR	-	150.000-						MS	Commune, MS
EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTU RE									
Voirie									
Elargissement de route nationale									
Rocade (voie circulaire) à bitumer	10 km	3500 000						commun e	Commune, MID
Voirie primaire à bitumer	2.5km	PM						commun e	Commune ;MID
Voirie secondaire à bitumer	1,5	525 000						commun e	Commune, CR
Voirie secondaire à aménager en terre	2,5 km	260 000						commun e	Commune, CR
AEP									
Bornes fontaines	10	50.000						commun e	Commune, ONEA
Poteau d'incendie	03	-						commun	

								e	
Réalisation de forage	30	180.000						commun	Commune, ONEA
Assainissement									
Construction de caniveaux (km)	14,5 km	1.160.000						commun	Commune
Curage des caniveaux existants	50 km	5.000.000						commun	Commune
Réalisation de pont	10	50.000						commun	commune
Réhabilitation de pont	05	25.000						commun	
Construction de dalot	05	650.000							commune
Electricité								commun	
Extension du réseau	15	750.000						SONABE L	Commune, SONABEL,
Extension du réseau d'éclairage public (km)	20	1.000.000						SONABE L	Commune, SONABEL
TOTAL		13.670.000							
TOTAL GENERAL		44.806.500							

Source: Badcom-Consult /CAU-K, 2012

Le coût total du SDAU s'élève à quarante quatre milliards huit cents six millions cinq cents milles (44.806.500.000 FCFA) . Ce coût exclut les montants non déterminés de certaines actions du SDAU.

2.3. Axes prioritaires

Les axes prioritaires de développement de la ville de Manga sont déclinés en fonction des grands axes de la Région et de la Province à travers leurs documents de planification. La déclinaison des axes découlent également des contraintes prioritaires du diagnostic sectoriel fait sur la ville.

Ce sont :

- La réhabilitation et la densification des quartiers lotis (surtout les vieux quartiers) ;
- L'aménagement et l'équipement des espaces ;

- La promotion des activités économiques créatrices d'emplois ;
- La promotion d'un habitat de qualité ;
- La préservation des ressources naturelles.



Carte n°24 : Proposition d'un schéma de drainage des eaux pluviales

CHAPITRE 3 : MISE EN ŒUVRE DU SDAU DE MANGA

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain devrait être précédée d'une préparation minutieuse. Cette préparation consiste à mettre au point les procédures et les moyens pour lui assurer une exécution convenable. Les éléments à prendre en compte pour une bonne exécution dudit schéma concernent le cadre institutionnel, la réalisation des documents de planification de détail, la mise en exergue du caractère juridique du schéma, la détermination des modalités d'exécution, son financement, etc.

3.1. Stratégie institutionnelle pour la gestion du sdau

Le schéma directeur est un instrument aux mains des autorités communales pour orienter l'aménagement et le développement du territoire urbain. Sa gestion sera assurée par le Conseil Municipal.

Afin de mieux suivre ce premier document de planification à long terme dont dispose désormais la ville voire la commune de Manga, des tâches spécifiques seront attribuées à tous les acteurs concernés pour le développement de la dite localité.

- **Le rôle de l'Etat**

Les articles 48 et 49 du Code Général des Collectivités territoriales disposent que : « l'Etat soutient le développement des collectivités territoriales. Il a envers elles, un devoir d'assistance. Le devoir d'assistance de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales s'exerce notamment sous forme de mise à disposition : de subventions ; de dotations spéciales ; de ressources humaines ou matérielles ; d'appui technique et financier.

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, devra veiller à la création d'une structure autonome chargée de la mise en œuvre du SDAU. Elle sera investie de l'autorité nécessaire et des moyens adéquats à la hauteur des enjeux du SDAU pour l'atteinte de ses objectifs. Elle aura pour missions essentielles de :

- catalyser la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution du SDAU,
- faire respecter les orientations du SDAU et opérer des arbitrages si besoin est,
- suivre et évaluer les programmes et projets concourant à l'exécution du SDAU,
- rendre compte régulièrement aux autorités supérieures de l'état d'exécution du SDAU.

Cette structure autonome, dont la dénomination sera précisée à sa création, supervisera donc les projets et programmes de tous les acteurs concourant à la mise en œuvre du SDAU.

Elle sera administrée par un comité de pilotage comprenant le MHU et un représentant de chaque secteur (village). Le comité de pilotage assurera également la fonction de comité de suivi telle que prévue par l'article 19 du décret 2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV portant procédures d'élaboration, d'approbation et de révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.

➤ **Le rôle du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal est le premier acteur qui doit suivre et garantir l'application objective des actions retenues dans le présent Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU). Afin de donner une chance de mise en œuvre à ce SDAU, des actions immédiates devront être prises au niveau foncier. Ce sont entre autres :

- La délimitation physique, le bornage et l'immatriculation des limites du SDAU, des zones d'aménagement définies, ainsi que des études de secteurs pour déterminer les servitudes y afférentes.
- L'aménagement dans les délais prescrits des zones affectées
- Une vulgarisation du SDAU
- La représentativité et la fonctionnalité effective des instances CCUC et CRUC.

Tout conseil municipal doit veiller à ce que toute politique de développement à l'échelle de l'espace communal s'inscrive parfaitement en droite ligne des grandes orientations et propositions d'aménagement de cet outil de planification urbaine.

Il se positionne en maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des projets et programmes du Schéma directeur. Il devra se montrer très actif dans la conduite des projets de grandes envergures tout en jouant un rôle de coordination dans l'exécution des autres projets. Il doit jouer un rôle de mobilisation et de lobbying auprès des partenaires au développement. Il faut savoir vendre le schéma pour attirer les bailleurs de fonds.

Les conseillers dans leur secteur et village respectif aideront d'une part les comités de projet élus au sein des CVD à la mobilisation physique des populations et d'autre part à la mobilisation de leurs contributions.

➤ **le Cadre de Concertation Provincial (CCP)**

La loi portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso a déjà prévu le cadre institutionnel de gestion du SDAU. En effet selon la RAF, le Cadre de Concertation Provincial (CCP), « examine tous les projets de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme des villes et localités et donne son avis sur tout projet d'aménagement intéressant la province ». Elle est donc un cadre de concertation et de coordination des interventions dans l'espace communal. Tous les services techniques de la commune, les préfets, les maires, le président du Conseil provincial, les députés de la commune, en sont membres. Le SDAU peut faire appel à toute personne ou service dont la participation est jugée nécessaire en qualité d'observateur. Les services extérieurs à la commune peuvent aussi participer à ses réunions. Des comités spécialisés pourraient être créés pour étudier des questions particulières si de besoin.

➤ **Le comité technique de suivi-évaluation :**

Présidé par le Maire, ce comité aura pour mission de suivre et évaluer la mise en œuvre des différents aménagements retenus dans le SDAU. En outre, il aura la grande responsabilité d'informer et de sensibiliser les populations sur le contenu du document. Il établira et présentera régulièrement au conseil municipal des bilans d'étapes de matérialisation spéciale de ce document de planification à long terme. Il sera composé des responsables des services techniques déconcentrés de l'Etat, quelques représentants du conseil municipal, des représentants de la société civile, des partenaires locaux au développement (projets et ONG) etc.

➤ **Le rôle des services techniques déconcentrés de l'Etat**

Pour la bonne exécution des actions planifiées dans le schéma, il vaudra l'appui technique de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat.

Comme stipulé dans le code général des collectivités territoriales (CGCT), les services techniques déconcentrés de l'Etat, s'ils sont sollicités, doivent assister les collectivités dans sa mise en œuvre de leur politique de développement.

Pour ce, chaque service, dans son domaine de compétence, devra apporter son appui à l'exécution et à la réalisation des actions planifiées dans le schéma d'aménagement urbain.

➤ **L'appui des partenaires au développement**

Le bilan du diagnostic révèle une insuffisance financière et technique de la commune pour pouvoir amorcer seul le pari de son développement.

Pour ce l'exécution effective des actions du dit schéma nécessite le concours des forces extérieures en l'occurrence celles des partenaires au développement.

Les différents projets et programmes, qu'ils soient implantés dans le territoire communal ou pas, peuvent apporter leur appui financiers et techniques pour le développement de la commune.

Certains en ont déjà fait et continuent de le faire.

La commune pourra également compter sur les institutions financières implantées dans le territoire communal ou pas.

➤ **Les partenaires de la coopération décentralisée**

Cette forme de coopération a plus que jamais besoin d'être dynamisée dans la mise en œuvre du schéma. Ainsi, il est attendu de cette coopération, des contributions en terme :

- de conseils et d'appuis techniques ;
- d'apports financiers dans l'exécution des projets.

➤ **Le rôle des populations de la commune**

Le succès du SDAU dans sa phase de mise en œuvre passe impérativement par l'approbation de son contenu par les populations. Le groupe cible est celui des jeunes (hommes et femmes) qui se positionne comme la pièce maîtresse d'un développement endogène. Cette approbation du SDAU ne peut résulter que d'une bonne communication.

Outre la jeunesse, le collège des sages (autorités coutumières) doit également participer à la gestion des affaires de la cité surtout dans le domaine foncier (domaine très sensible).

3.2. Stratégie financière

La capacité d'autofinancement dégagée par le budget communal de Manga est largement en dessous pour financer l'exécution des actions inscrites dans le schéma. Pour ce, la cité de l'épervier devra recourir à d'autres sources de financement à fin de financer la réalisation des actions du schéma.

A cet effet, la commune pourra compter sur les moyens financiers mobilisables pour l'aménagement du territoire tels que :

- le fonds de développement des collectivités créé par l'article 141 du Code général des collectivités territoriales ;
- le budget d'investissement de l'Etat ;
- les partenaires financiers ;
- les financements privés.

Il y a également la possibilité de recourir à son budget d'investissement, sur la base des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, la commune pourra revoir son potentiel fiscal afin de mobiliser assez de ressources financières pour le financement de la mise en œuvre des orientations du présent schéma.

3.3 Stratégie foncière pour la mise en œuvre du SDAU

3.3.1. Stratégie de mobilisation des terres

La mobilisation des terres passe par la satisfaction des points suivants :

- définir les limites administratives des communes
- Constituer et immatriculer les réserves foncières au nom de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des opérations d'urbanisme tels les lotissements

- Recenser de façon exhaustive les parcelles non mise en valeur et redéfinir de nouvelles conditions de mise en valeur.
- Informer et sensibiliser les populations et tous les acteurs fonciers sur la notion de schéma d'aménagement et l'objectif d'intérêt général ou de but d'utilité publique qu'il poursuit.
- Lutter contre la spéculation foncière dans les zones à aménager ou dans l'emprise du schéma par l'exercice du droit de préemption ou par la mise en œuvre de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique
- Elaborer un POS en vue de préciser d'avantage la destination des sols
- Nécessité de concertation entre les forces vives de Manga afin de redynamiser les investissements à Manga ; car ce serait l'occasion de dénouer avec les préjugés sociaux
- élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le foncier
- Regrouper les services administratifs afin d'économiser des superficies pour d'autres besoins.

3.3.2. Une meilleure organisation de la chaîne foncière

Une chaîne foncière adéquate pour une gestion efficiente, passe par la mise en place d'un plan inter institutionnel de modernisation et de déconcentration. Ce plan devra permettre de :

- Elaborer un plan définissant les attributions et leur organisation complété par un système d'information foncière
- Renforcer les capacités des acteurs par leur formation et leur équipement
- organiser la collecte, le traitement et le partage des informations foncières entre les acteurs
- Rationaliser les processus fonciers
- Traduire les textes fonciers en français facile, en langue du milieu et une vulgarisation des textes à l'endroit des acteurs dont les populations

CINQUIEME PARTIE : NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE

CHAPITRE 1: NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE

Introduction

Le SDAU de la ville de Manga comporte l'ensemble des perspectives prévoit des actions de développement dans tous les secteurs de production et d'amélioration du cadre de vie. Ces actions prévues s'inscrivent dans le cadre de la durabilité en tenant des facteurs climatiques et environnementaux. Le diagnostic réalisé dans le cadre de cette étude a révélé que les activités menées dans la ville de Manga par les populations, relèvent des secteurs socioéconomiques et socio-sanitaires. Aussi, on note une quasi-absence de plan de gestion des déchets ménagers, les fréquentes inondations, la mauvaise occupation de l'espace urbain qui peut compromettre le développement de la ville dans l'optique de la durabilité si des dispositions idoines ne sont pas prises. C'est dans cette optique que s'est effectuée le diagnostic environnemental en vue de proposer des axes stratégiques pour la prise en compte des aspects environnementaux, gage de durabilité.

Les problèmes environnementaux majeurs identifiés par le diagnostic sont : l'insalubrité et la pollution des milieux récepteurs (sol, air et eaux), les inondations liées à l'absence de caniveaux amplifiée par les effets des changements climatiques et la pression sur les ressources naturelles environnantes.

1.1. Méthodologie

La démarche vise à contribuer à une meilleure connaissance des problèmes environnementaux urbains de la ville de Manga à travers un examen de l'état des lieux de l'espace urbain actuel, en dégagant les contraintes et les priorités inhérentes au bon développement de la ville. Pour cela, la méthodologie adoptée est de type participatif et s'est axée sur trois étapes à savoir :

- Une revue documentaire
- Des interviews avec les personnes ressources et l'administration locale
- Des enquêtes auprès d'un échantillon de ménages de la ville.

Le but principal visé par cette évaluation environnementale du SDAU est de déboucher, à partir de l'analyse diagnostique du milieu, sur des projections futures, afin de prendre en compte la dimension environnementale dans sa mise en œuvre à travers les projets de développement.

1.2. Problématique et enjeux

La problématique et les enjeux ont été recensés lors de l'élaboration du diagnostic environnemental. Les problèmes majeurs identifiés lors du diagnostic auxquels sont liés des enjeux sont ceux de l'insalubrité de la ville et de la pollution des différents milieux récepteurs (air, sol et eau), des inondations liées aux effets des changements climatiques, des nuisances sonores et la pression sur les ressources naturelles.

Insalubrité de la ville et pollution des sols et des eaux

Le diagnostic a fait ressortir une mauvaise gestion des déchets ménagers (liquides et solides) et qui sont rarement collectés mais leur gestion reste une préoccupation des populations et des responsables de la commune. En effet les déchets solides jonchent les rues, les places publiques de la ville, et les dépotoirs non autorisés prolifèrent un peu partout. La ville de Manga ne disposant pas de système de collecte et de traitement des eaux usées, les ménages les déversent dans les rues et les caniveaux existants.

Cette mauvaise gestion des déchets n'est pas sans conséquences néfastes sur l'environnement et la santé des populations de la ville.

Pollution de l'air

L'air de Manga est pollué par les gaz d'échappement des motos qui circulent à longueur de journées.

Pollution acoustique

Parmi les principales sources de nuisance sonore on peut citer : les bars et les maquis, les moulins à grains, les discothèques, etc. Cette forme de nuisance a pour conséquence certaine des perturbations

Pression sur les ressources naturelles

Les causes principales de l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles sont : l'accroissement rapide de la population, le besoin croissant de bois-énergie, la pauvreté, l'exode rural, l'occupation anarchique des terres pour diverses raisons. Cette pression se manifeste par la déforestation, l'exploitation abusive des ressources halieutiques, des eaux. La pression sur les ressources forestière est amplifiée par la présence des activités d'orpaillage dans la zone.

Les conséquences de tous ces problèmes énumérés constituent un frein sur le développement socio-économique de la ville de Manga, ce qui nécessite des mesures urgentes à court et à moyen terme soient appliquées.

Effet des changements climatiques

Manga, à l'instar des autres villes du Burkina Faso subit les effets des changements climatiques avec leurs corollaires que sont surtout les sécheresses, les inondations, la mauvaise pluviosité et les perturbations des saisons. Les inondations les plus spectaculaires survenues à Ouagadougou et dans la plupart des villes en septembre 2009 ont fait de nombreuses victimes et des dégâts matériels très importants. En relation avec les changements climatiques, on note aussi une augmentation significative des températures moyennes, surtout en saison sèche avec pour conséquences. La formation des polluants et particules fines des maladies respiratoires

1.3. Enjeux et orientations

Les grands enjeux et orientations pour l'environnement urbain Manga vont concerner surtout la recherche de solutions durables aux problèmes majeurs ci-dessus énumérés pour un environnement sain, gage de bonne santé des populations et de développement harmonieux et durable. Les grands enjeux et orientations identifiés sont :

- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales et des inondations ;
- L'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides;
- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- La gestion rationnelle des ressources naturelles (forêts, eau, terre) ;
- L'éducation et la sensibilisation des populations pour une participation effective à la gestion de l'environnement ;
- La lutte contre la pollution chimique et les nuisances sonores ;

1.4. Axes stratégiques pour la gestion de l'environnement

Les axes stratégiques retenus pour une bonne gestion de l'environnement urbain De la ville de Manga sont les suivants :

Axe 1 : La réalisation d'un système d'assainissement pour améliorer le cadre de vie des populations urbaines

Axe 2 : L'approvisionnement en eau potable à toute la population dans le but d'améliorer les conditions de vie et de lutter contre les maladies hydriques.

Axe 3 : Une gestion des ressources forestières et fauniques assurant leur durabilité

1.1- Axe stratégique 1 : La réalisation d'un système d'assainissement pour améliorer le cadre de vie des populations urbaines.

Tableau n°1: Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité des eaux et des sols

Objectifs spécifiques	ActActions stratégiques	Résultats attendus	Responsables
Améliorer la qualité des eaux usées dans les industries	Edition des textes d'application relatifs au rejet d'effluents liquides dans l'environnement conformément à la législation environnementale	Les textes d'application sont édités et signés	Direction de l'Environnement Commune de MANGA

	Mise en place des unités de prétraitement des eaux usées dans les industries	Les unités de prétraitement des eaux usées sont mises en place	-Industries -Direction de l'Environnement -Commune
Faire adopter le système de management environnemental (SME) dans les industries	Edition des textes d'application relatifs au SME conformément à la législation environnementale	Les textes d'application sont édités et signés	Direction de l'Environnement
	Mise en place de SME dans les industries	Le SME est établi et appliqué dans les industries	-Industries -Commune de MANGA
Gérer écologiquement les eaux usées des établissements humains	Réhabilitation et/ou création de réseaux séparatifs d'évacuation des eaux usées	Les réseaux d'évacuation des eaux usées sont réhabilités et/ou créés	-Direction Générale des Travaux Publics -Commune MANGA
	Mise en place des stations d'épuration des eaux usées	Les stations d'épuration des eaux usées sont mises en place	-Commune MANGA -Service assainissement
Améliorer l'accès aux sanitaires dans les établissements humains	Construction des installations sanitaires publiques ou privées	Les installations sanitaires publiques ou privées sont construites surtout dans les agglomérations proches des eaux de surface	-Ministère de la Santé -Commune MANGA
	Construction des urinoirs dans les espaces publics de Manga	Les urinoirs publics sont construits le long des grands axes routiers	-Ministère de la Santé -Commune et Préfecture
	Redynamisation des activités des services d'hygiène	Les services d'hygiène sont renforcés en moyens humains et matériels	Ministère de la Santé
	Création et/ou redynamisation de la police municipale et sanitaire	La police municipale et sanitaire est opérationnelle	-Ministère de la Santé -Commune

			MANGA
Réglementer l'agriculture urbaine et péri urbaine	Mise en vigueur effective de l'arrêté interdisant la vente et l'utilisation des pesticides prohibés ;	Les maraîchers et autres exploitants agricoles sont sensibilisés et l'arrêté est effectivement appliqué	-Direction de l'Agriculture -Commune MANGA
	Interdiction de l'utilisation des pesticides et autres intrants agricoles le long des cours d'eau et des barrages	Un arrêté est pris et appliqué	Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement Commune MANGA
Gérer écologiquement les déchets solides	Extension de l'aménagement de dépotoirs intermédiaires au Manga	Les dépotoirs intermédiaires supplémentaires sont aménagés	Commune MANGA
	Vulgarisation et application effective du décret interdisant l'importation des sachets plastiques non biodégradables	Le décret est vulgarisé et appliqué par les acteurs concernés	-Ministère chargé du commerce -Ministère chargé de l'environnement
	Sensibilisation de la population au tri de déchets solides	La population est sensibilisée au tri de déchets solides	-Commune MANGA -Ministère chargé de l'environnement

	Promotion des activités de réutilisation et de valorisation de certaines fractions de déchets à proximité des sites d'enfouissement	Les mesures incitatives sont prises pour la promotion des activités de réutilisation et de valorisation des déchets solides	Ministère chargé du développement à la base Commune MANGA
	Délocalisation des décharges intermédiaires et non autorisées situées proche des plans d'eau (CT)	Les décharges intermédiaires et non autorisées situées proche des plans d'eau sont délocalisées	Commune MANGA Préfecture
	Identification et ménagement de sites d'enfouissement techniques	Les sites sont identifiés et aménagés	-Commune MANGA -Ministère chargé de l'environnement
	Opérationnalisation de la police environnementale	La police environnementale est opérationnelle	Ministère chargé de l'environnement et la commune MANGA

1.1.2. Améliorer la qualité de l'air

Tableau n°2: Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité de l'air

Objectifs spécifiques	Actions stratégiques	Résultats attendus	Responsables
Réduire les émissions des véhicules	Limitation de l'âge des véhicules d'occasion importés	L'âge des véhicules d'occasion importés est limité	Ministère en charge des transports
	Mise en place de mesures incitatives/dissuasives encourageant l'achat de véhicules moins âgés	Mesures incitatives/dissuasives mises en place	Ministères du commerce, Ministère en charge des transports
	Contrôle de l'état et équipements des véhicules	L'état et les équipements des véhicules sont contrôlés	- Commune -Direction des Transports
		-Les principales rues	-Commune de

	Amélioration du trafic et du réseau routiers	<p>du Manga sont bitumées;</p> <p>-Les voies de contournement sont aménagées</p>	<p>MANGA</p> <p>-Direction des Travaux Publics</p>
	Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le secteur des transports	<p>-Les mécaniciens /réparateurs de véhicules sont recyclés et perfectionnés</p> <p>- Le permis de conduire Moto est rendu obligatoire mais à un coût très abordable</p>	<p>-Commune de MANGA</p> <p>-Ministère chargé du commerce</p> <p>-Commune de MANGA</p> <p>Ministère en charge du transport routier, de la Sécurité</p>
	Suivi des pollutions dues au secteur des transports	<p>-Les points stratégiques de mesure de pollution de l'air sont recensés</p> <p>-Les analyseurs multi gaz sont acquis et mis en service</p> <p>-Des agents sont formés à l'utilisation des analyseurs multi gaz</p>	<p>-Commune</p> <p>-Direction de l'Environnement</p> <p>-Commune</p> <p>-Direction de l'Environnement</p>
Réglementer le brûlage des déchets	Sensibilisation de la population sur les effets néfastes du brûlage des déchets	La population est sensibilisée	<p>-Commune</p> <p>-Direction de l'Environnement</p>
	Interdiction du brûlage des déchets dans les	Le texte réglementaire d'interdiction est pris et vulgarisé	Ministère chargé l'Environnement

	agglomérations		
Promouvoir l'utilisation du gaz butane dans les ménages	Amélioration la subvention du gaz butane	La subvention du gaz butane est améliorée	Ministère chargé du commerce
	Sensibilisation de la population pour l'utilisation du gaz butane dans les ménages	La population est sensibilisée pour l'utilisation du gaz butane dans les ménages	-Commune de MANGA - Ministère chargée de l'environnement

1.1.3- Lutter contre les nuisances sonores

Tableau n°3: Synthèse des actions stratégiques pour lutter contre les nuisances sonores

Objectifs spécifiques	Actions stratégiques	Résultats attendus	Responsables
Réduire les nuisances sonores liées au secteur de transports	Ediction et application effective de la réglementation sur les nuisances sonores du secteur des transports	La réglementation sur les nuisances sonores est édictée et appliquée	Ministère en charge de l'environnement Commune de MANGA
	Ediction et application effective de la réglementation des heures d'émission de bruits par les garagistes, les artisans, les débits de boissons, les moulins...	La réglementation est édictée et appliquée	Commune de MANGA Ministère en charge de l'environnement
	Vulgarisation des textes réglementaires	Les textes réglementaires sont vulgarisés	Commune de MANGA Ministère en charge l'environnement
	Sensibilisation des acteurs sources de bruits	Les acteurs sources de bruits sont sensibilisés	Commune de MANGA Ministère en charge de l'environnement

1.2. Axe stratégique 2 : L’approvisionnement en eau potable à toute la population dans le but d’améliorer les conditions de vie et de lutter contre les maladies hydriques

Tableau n°4: Synthèse des actions stratégiques pour l’approvisionnement en eau potable

Objectifs spécifiques	Actions stratégiques	Résultats attendus	Responsables
Faciliter l'accès à l'eau potable pour toute la population urbaine	Mise en place d'un dispositif réglementaire pour faciliter l'accès à l'eau	Un dispositif est mis en place	Ministère en charge de l'eau Commune de MANGA
Réduire les maladies hydriques et améliorer les conditions de vie	Facilitation de l'accès à l'eau potable	L'eau potable est accessible à tous	Commune de MANGA Ministère en charge de l'environnement
	Sensibilisation des acteurs sur la nécessité de consommer de l'eau potable	Les acteurs sources de bruits sont sensibilisés	Commune de MANGA Ministère en charge de l'environnement

1.3. Axe stratégique 3 : Une gestion des ressources forestières et fauniques assurant leur durabilité et la lutte contre les changements climatiques

Tableau n°5: Actions stratégiques pour la réduction de la pression sur les ressources forestières, fauniques et la lutte contre les changements climatiques

Objectifs spécifiques	Sources de pression	Actions stratégiques
Réduire la pression sur les forêts	Orpillage	Encadrement de l'activité d'orpillage
	Urbanisation accélérée	Application des textes relatifs à l'urbanisation
		Maîtrise du problème foncier
	Occupation des domaines sacrés, réserves administratives et bois et forêts urbains.	Restauration des bois et forêts sacrés
		Promouvoir l'aménagement participatif des forêts communautaires
		Création des jardins botaniques et des forêts communales
	Recherche du -bois énergie	Aménagement des massifs forestiers de la commune pour assurer leur gestion communautaire durable

1.5. Programmation spatiale des équipements projetés à l'horizon du SDAU

Pour l'ensemble des équipements spatiaux de la ville de Manga, chaque projet y afférent requiert une évaluation environnementale en tenant compte de la réglementation nationale en vigueur. En effet, chaque projet regorge, dans sa réalisation, des impacts qui peuvent être négatifs ou positifs, directs ou indirects sur les communautés environnantes. Pour connaître l'ampleur des impacts, une évaluation environnementale est requise en vue d'atténuer éventuellement les impacts négatifs et de bonifier ceux qui sont positifs. Le tableau 6 suivant nous permet de s'apercevoir que les aménagements spatiaux retenus ont des impacts sur l'environnement et donc leur mise en œuvre nécessite une EIE ou NIE selon le classement des projets en vigueur au Burkina Faso.

Tableau n°6 : Equipement projetés pour la ville et leurs impacts attendus sur l'environnement

Projets sources d'impact sur l'environnement	Impacts positifs	Impacts négatifs	Actions stratégiques prévues
AMENAGEMENT SPATIAL			
Elaboration du POS	X	x	Evaluation environnementale(EE)
Actions de préservation des zones Agropastorales	X	x	EE
Délimitation des zones inondables et submersibles			
Clôture abattoir	X	x	EE
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE			
Ecole préscolaire			
Ecole primaire			
Lycée (salles de classes)			
Centre de formation	X	x	EE
Université	X	x	EE
CSPS	X	x	EE
Plateau Omnisport			
Marché de quartier	X	x	EE
Marché à bétail	X	x	EE
EQUIPEMENT			

D'INFRASTRUCTURE			
Voirie	X	x	EE
Rocade (voie circulaire) à bitumer	X	x	EE
Voirie primaire à bitumer	X	x	EE
Voirie secondaire à bitumer	X	x	EE
Voirie secondaire à aménager en terre	X	x	EE
AEP			
Bornes fontaines	X	x	EE
Poteau d'incendie	X	x	EE
Réalisation de forage	X	x	EE
Assainissement			
Elaboration du schéma Directeur de Drainage des eaux pluviales	X	x	EE
Construction de caniveaux (ml)	X	x	EE
Curage des caniveaux existants			
Réalisation des latrines publiques	X	x	EE
Site de pré-collecte d'ordures	X	x	EE
Camion Benne	X	x	EE
Electricité			
Extension du réseau	X	x	EE
Extension du réseau d'éclairage public (km)	X	x	EE

CONCLUSION GENERALE

L'atteinte des objectifs de la SCADD tant prônée, ne peut être réalisée que si l'on tient compte des potentialités réelles des différentes localités pour anticiper la croissance des principales villes du pays. Il faut le souligner, la croissance des villes est devenue très importante et la planification de l'espace urbain n'a pas toujours été au rendez-vous. Malheureusement une telle vision assez restrictive tant dans l'espace que dans le temps de la ville conduit irrémédiablement à l'anarchie et au désordre urbain difficile à corriger.

Il devient dès lors important de se situer dans un cadre de développement prospectif, qui anticiperait un certain nombre de difficultés et permettrait de mieux préserver les espaces qui doivent l'être pour les générations futures.

Par la prise en compte des atouts réels et des contraintes de la ville, le présent Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Manga s'inscrit dans une dynamique de développement harmonieux et réaliste. Il vise le développement durable de cette ville.

Le présent SDAU de Manga est le fruit d'une large concertation ayant permis une convergence des aspirations de la base et des visions de développement de l'autorité municipale.

Le SDAU de Manga devra favoriser un véritable essor socio-économique par l'amélioration du cadre de vie des populations et la réduction de la pauvreté urbaine. Ainsi la mise en œuvre de ce schéma au cours des quinze (15) prochaines années s'articulera autour des grandes orientations de développement suivantes :

- Maîtriser la croissance spatiale de la ville de Manga ;
- Améliorer le niveau d'équipements et de services;
- offrir des opportunités de développement des activités économiques au sein de la ville et dans son hinterland ;
- accroître les ressources financières de la ville.

La mise en œuvre de ce SDAU va coûter près de 44 milliards de FCFA

BIBLIOGRAPHIE

- Annuaire statistique du marché de l'emploi, 2010 ;
- Annuaire statistique du centre sud, 2009 ;
- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- Commune de manga, septembre 2010. Rapport d'audit financier ;
- Commune de manga, Octobre 2010. Rapport d'audit municipal de la ville de manga ;
- Commune de Manga, Directives de planification de l'année, objet de l'élaboration du plan d'action ;
- Commune de manga, Comptes administratifs de commune ;
- Commune de manga, Rapport final du plan communal de développement(PCD) ;
- Commune de Manga, juin 2008. Plan Communal de Développement de Manga.
- Direction des études et de la planification (DEP), avril 2010. Statistiques de l'Education de Base 2009/2010 ;
- INSD, décembre 2009, Monographie de la région du Centre-Sud..
- Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF) ;
- Profil des régions du Burkina Faso ; 2010 ;
- Rapports de progrès 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 ;

ANNEXES

TDR de l'étude

**MINISTERE DE L'HABITAT ET DE
L'URBANISME**

**BURKINA-FASO
Unité-Progrès-Justice**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME
ET DES TRAVAUX FONCIERS**

**TERMES DE REFERENCES DES SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET
D'URBANISME**

- I- DEFINITION**
- II- OBJECTIFS DE L'ETUDE**
- III- CONTENU DE L'ETUDE**
- IV- RESULTATS ATTENDUS**
- V- DUREE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE**
- VI- PROFILS DEMANDES**
- VII- DOCUMENTS A FOURNIR**
- VIII- OBLIGATIONS DES PARTIES**

I - DEFINITION

Un schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) est un instrument de planification spatiale et/ou sectorielle à moyen et long termes. « Il détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin les grands équipements d'infrastructure. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal ». (Article 56 de la loi N° 017-2006 /AN DU 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction).

C'est un instrument de planification du développement des agglomérations urbaines, un outil indispensable pour l'aménagement et le contrôle de la croissance des villes, un outil de contrôle de cohérence entre les réalités (données de fait) et les volontés politiques.

Les présents TDR concernent l'élaboration des SDAU des communes de Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou,.

II- OBJECTIFS

2.1- Objectif général

L'objectif général de ces études est l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) des localités ci-dessus citées.

Les SDAU sont établis dans une perspective de développement durable permettant d'assurer :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, la préservation des espaces agricoles périurbains, la préservation des espaces naturels et des paysages, la maîtrise des besoins de déplacement et desserte des grands équipements d'infrastructures, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti ;
- La diversité des fonctions urbaines, en prévoyant des capacités suffisantes pour satisfaire les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics;

Les SDAU exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Pour ce faire ils doivent s'inscrire dans le cadre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain (PNH DU) et de la politique nationale d'aménagement du territoire.

2.2- Objectifs spécifiques

L'étude visera de façon spécifique à:

- définir les périmètres (limites) d'étude des SDAU
- déterminer les priorités des villes sur la base de leurs besoins et surtout en fonction de leurs capacités réelles (atouts naturels du site, atouts économiques, ...) ;
- proposer une programmation du processus d'équipement des agglomérations urbaines sur la base d'une démarche conséquente ;
- élaborer des plans sectoriels d'aménagement qui orientent l'organisation et la planification du développement des différents secteurs tels que les infrastructures, les logements, les activités commerciales, industrielles, agricoles, artisanales...

Les SDAU doivent assurer la cohérence de l'ensemble de ces plans sectoriels.

- déterminer les projets et programmes prioritaires et avec une estimation des coûts et des échéances de réalisation;
- élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières locales;
- élaborer une stratégie de mise en œuvre du SDAU;

III - CONTENU DE L'ETUDE

Pour qu'elle réponde aux objectifs visés, l'étude devra obligatoirement reposer sur :

- 1) Un diagnostic établi au regard :
 - des prévisions économiques et démographiques ;
 - et des besoins répertoriés en matière :
 - de développement économique,
 - d'aménagement de l'espace,
 - d'environnement,
 - d'équilibre social de l'habitat,
 - de transports,
 - d'équipements, et de services.

Le diagnostic cherche à comprendre les évolutions urbaines, à établir les liens entre les différents enjeux, à repérer les difficultés rencontrées à la satisfaction des besoins, les objectifs exprimés au niveau des décideurs administratifs et politiques.

Le diagnostic devra aussi intégrer la question du foncier. La maîtrise du foncier est l'un des principaux leviers pour s'assurer de la cohérence des projets, notamment en matière d'habitat et d'activités économiques. L'identification d'indicateurs de suivi en ce domaine (consommation d'espaces, localisation des permis de construire,...) doit permettre de s'assurer du respect des orientations et des grands équilibres qui seront définis dans les SDAU.

2) Une étude perspective : simulant la situation de la commune à l'horizon du SDAU avec des scénarii tendanciel, réalistes et volontaristes.

Le diagnostic et l'étude perspective doivent faire prévaloir l'analyse transversale des thèmes abordés et permettre de dégager les points forts et les points faibles du territoire, les dysfonctionnements, les opportunités et les enjeux stratégiques, conduisant au plan d'aménagement.

3) Un parti d'aménagement comportant des propositions opérationnelles, simples, claires et d'appropriation facile par les acteurs sur le terrain.

Ces propositions devront prendre en compte la pertinence de l'analyse de la situation existante, et basées sur une démarche participative (association effective de tous les acteurs du terrain), qui devra permettre de prendre en compte les préoccupations et les besoins exprimés par les acteurs.

Il est important que la concertation avec la population et l'ensemble des acteurs socio-économiques soit amorcée dès la phase diagnostic. C'est une clé de réussite de leur adhésion au projet de développement.

Cette démarche participative peut être mise en œuvre à travers différents modes d'expression possibles :

- Lettres d'information ;
- Enquête d'opinion pour recueillir les attentes et préoccupations des habitants, le positionnement des acteurs sur les enjeux identifiés ;
- Contributions écrites de groupes représentatifs de la population ;
- Contributions d'experts capables de formuler une vision stratégique du territoire sur les thématiques données;
- Organisation de plateforme d'échanges avec la population (débat public, ateliers dans les quartiers, ...)
- Etc.

Ces propositions devront être synthétisées, dans la mesure du possible, sous formes de schémas et/ou tableaux pour une exploitation plus simplifiée.

Les documents produits tout au long de l'élaboration de chaque SDAU, en particulier les documents graphiques, les diagnostics et la prospective avec leurs évaluations chiffrées, doivent se prêter à la communication et à la concertation.

4) La notice d'impact environnemental se composant comme suit :

- l'état initial de l'environnement : principales caractéristiques du territoire enjeux en matière d'environnement ;
- les impacts possibles de la mise en œuvre des actions retenues dans le SDAU sur l'environnement et les mesures d'atténuation des éventuels impacts négatifs.

IV- RESULTATS ATTENDUS

Au terme de l'étude, on devra disposer d'un ensemble de documents (écrits et graphiques) qui serviront de référence (tableau de bord) pour la conduite de la politique de développement des agglomérations urbaines, ainsi que de leur zone d'influence.

Les documents graphiques seront sous forme numérique dans un logiciel de SIG choisi de commun accord avec la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers et géo-référencés dans le système de coordonnées nationales (UTM).

Le rapport du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme présentera :

- l'analyse de la situation existante et les principales perspectives du développement démographique et économique du territoire considéré compte tenu de ses relations avec les territoires avoisinants;
- le parti d'aménagement adopté et sa justification au regard des perspectives de développement démographique et économique du territoire considéré, de l'équilibre qu'il convient de préserver entre le développement urbain et l'aménagement rural et de l'utilisation optimale des grands équipements existants ou prévus. Il est nécessaire en outre que la représentation du territoire ne soit pas statique, qu'elle intègre bien les évolutions soulignées par le diagnostic. Pour chacun des enjeux identifiés, seront déclinés les tendances, les conséquences, les objectifs et moyens envisageables ;
- l'indication des principales phases de réalisation du parti d'aménagement retenu ;
- le chronogramme de réalisations des projets et programmes prioritaires ;
- la notice d'impact sur l'environnement.
- Les modalités de suivi et de l'évaluation en précisant les indicateurs de référence et les critères d'évaluation des enjeux identifiés et déclinés en objectifs.
- L'indication et la justification des schémas de secteurs nécessaires à la réalisation des objectifs du SDAU.

Les documents graphiques du Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme devront faire apparaître la destination générale des sols ;

- la localisation des activités à forte nuisance, la localisation des activités agropastorales ; les zones préférentielles d'extension de l'agglomération ;
- la programmation des opérations d'extension de l'agglomération ;
- les principaux paysages boisés à maintenir, à modifier ou à créer ;
- la localisation des principales activités et équipements publics ou d'intérêt général les plus importants ;
- le schéma des principales infrastructures de voiries, les éléments essentiels des réseaux d'eau potable, d'électricité, de téléphone et d'assainissement ainsi que le système d'élimination des déchets ;
- éventuellement les périmètres des zones devant faire l'objet de schéma de secteurs.

Ces documents graphiques doivent être compatibles avec le système cartographique national.

V – DUREE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

5.1-Durée

La durée de l'étude est de sept (07) mois à compter de la date de signature du contrat avec le consultant. Ce délai comprend les travaux de bureau, les visites de terrain et l'élaboration du rapport provisoire.

Le rapport d'étape devra être déposé pour amendement cent cinquante (150) jours après le démarrage de l'étude.

5.2- Déroulement de l'étude

L'étude comprend deux (02) principales phases :

- l'exécution physique proprement dite, conduisant au dépôt du rapport provisoire et
- la phase de validation et d'adoption qui comprend les étapes suivantes :
 - **Etape 1** : restitution du rapport provisoire en Commission Technique de Suivi et de Contrôle (COTESCO) de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers;
 - **Etape 2** : restitution en Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) du rapport provisoire amendé par la COTESCO à l'étape 1;
 - **Etape 3** : restitution en Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC) du rapport provisoire amendé par la CCUC à l'étape 2;

Le cabinet reste responsable :

- de la conduite de la procédure d'amendement du rapport provisoire jusqu'au rapport définitif et la prise en charge financière des différentes étapes d'amendement ;
- du suivi sur le terrain des différentes étapes de réalisation de l'étude et de la tenue des différentes étapes d'amendement;

A l'issue de la Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC), le rapport qui intègre les différentes observations et amendements des différentes structures consultatives (Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction et Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction), constitue le rapport définitif qui sera soumis pour adoption en Conseils des Ministres.

A la notification, le consultant devra soumettre son chronogramme de travail à l'Administration pour permettre le suivi de l'étude.

VI- PROFILS DEMANDES

Le profil du Consultant est une firme, Cabinet ou Bureau d'études qui dispose d'un personnel clé ayant un nombre d'expérience minimum suivant :

- Un Urbaniste planificateur ou un urbaniste architecte de niveau BAC+5 et ayant 10 ans d'expérience dans son domaine et avoir participé à l'élaboration de deux SDAU au cours des dix (10) dernières années;
- Un Géographe de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine ;
- Un Sociologue de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine
- Un juriste spécialiste en questions foncières de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience ;
- Un Economiste de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine ;

- Un Spécialiste en SIG de niveau BAC+5 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine;
- Un Spécialiste des questions environnementales de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine

Par ailleurs, le cabinet pourra faire appel à toutes autres compétences qu'il jugera utile pour la bonne exécution de sa mission.

VII- DOCUMENTS A FOURNIR

Pour les trois (03) étapes de l'étude, le document à fournir est le rapport provisoire sur support papier en :

- 30 exemplaires avec tous les éléments graphiques en couleur à l'étape 1
- 60 exemplaires avec tous les éléments graphiques en couleur à l'étape 2
- 60 exemplaires dont tous les éléments graphiques en couleur à l'étape 3

Au terme des différents amendements de l'étude, le rapport définitif sera remis :

- en cent (100) exemplaires sur support papier, avec tous les éléments graphiques en couleur ;
- Un exemplaire format numérique choisi d'accord parties dans un disque dur externe ;
- Un exemplaire de documents graphiques numériques dans le disque dur externe.

VIII- OBLIGATIONS DES PARTIES

8.1- Obligations du consultant

Le consultant a l'entière responsabilité de l'étude et devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de sa mission.

Il devra alors :

- S'engager à respecter les TDR ;
- Travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, les autorités communales et toutes autres structures concernées (services domaniaux, cadastraux, ...) notamment dans le cadre du dispositif de suivi et de coordination de l'élaboration des SDAU;
- Entrer en contact permanent avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme pour toute discussion concernant l'étude ;
- Observer un droit de réserve et de confidentialité sur toutes les informations recueillies au cours de l'étude.

8.2- Obligations du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme devra :

- Faciliter toutes les démarches administratives indispensables à l'étude ;
- Mettre à la disposition du consultant, tous documents et/ou informations à sa disposition, utiles pour l'exécution de l'étude ;

- Appuyer le consultant et veiller à la bonne exécution de l'étude.